PER
R-243
CON

BIBLIOTHÈQUE DES TROIS-RIVIÈRES

LA REVUE 4-1970

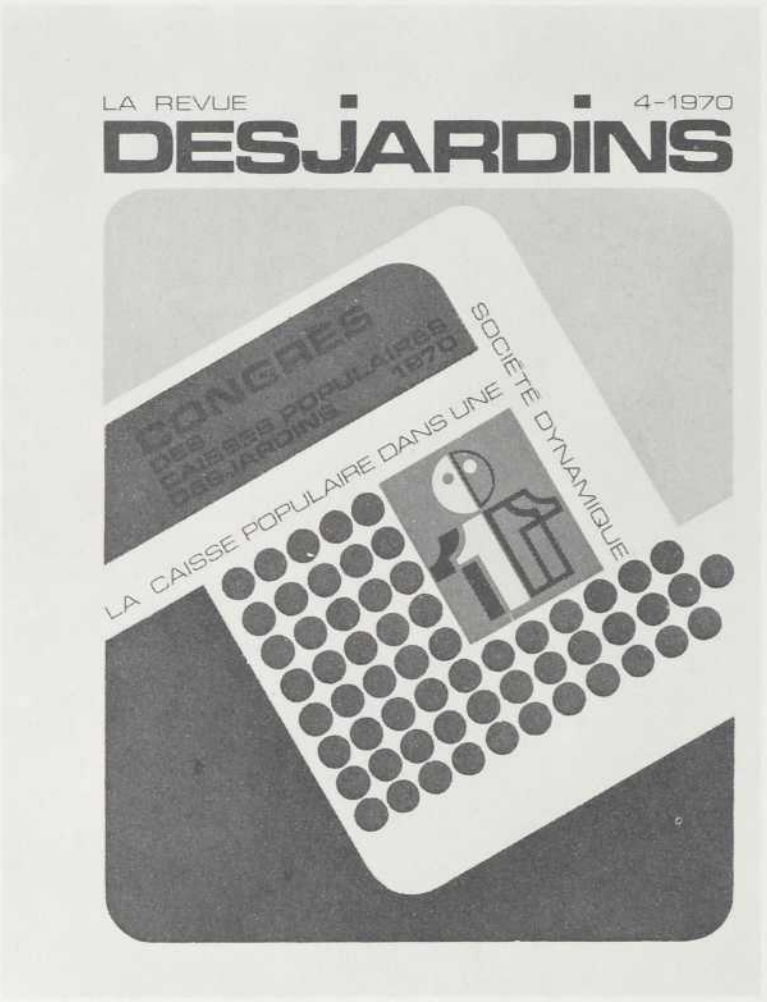
DESJARDINS

CONGRÈS DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS 1970

LA CAISSE POPULAIRE DANS UNE SOCIÉTÉ DYNAMIQUE



SOMMAIRE



La page couverture est une création du graphiste Pierre Brousseau. Ce numéro spécial sur le travail qui a été effectué au 11e Congrès des Caisses populaires Desjardins montre bien un engagement encore plus fort du coopératisme au Québec avec le Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

VOLUME 36 N° 4

LA REVUE DESJARDINS, préparée par le Service de l'information et de la publicité, est l'organe officiel de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, Avenue des Commandeurs, Lévis, Québec, Canada. Ce numéro est tiré à 20,000 exemplaires et il est imprimé aux ateliers Charrier & Dugal (1965), Ltée, à Québec. • Le prix de l'abonnement annuel est de $3.50. • Affranchissement numéraire au tarif de la troisième classe, permis n° 110. Port payé à Québec.

DIRECTEUR: **ANDRÉ KALTENBACK**

RÉDACTEUR EN CHEF: **CLAUDE MOQUIN**

RÉDACTEUR: **CAMILLE FLEURY**

MAQUETTISTE: **PIERRE BROUSSEAU**

Le 11e congrès du Mouvement des Caisses populaires Desjardins a permis de sensibiliser les membres des Caisses populaires aux différents problèmes que nous avons à affronter quotidiennement. Ce congrès de sensibilisation s'est effectué sur un plan régional. En connaissant mieux les possibilités des Caisses populaires Desjardins et la situation de chacune des régions économiques du Québec, il sera moins difficile de voir à diviser les innombrables tâches qui nous incombent suivant les buts que nous a donnés le Commandeur Alphonse Desjardins, il y a maintenant plus de soixante-dix ans.

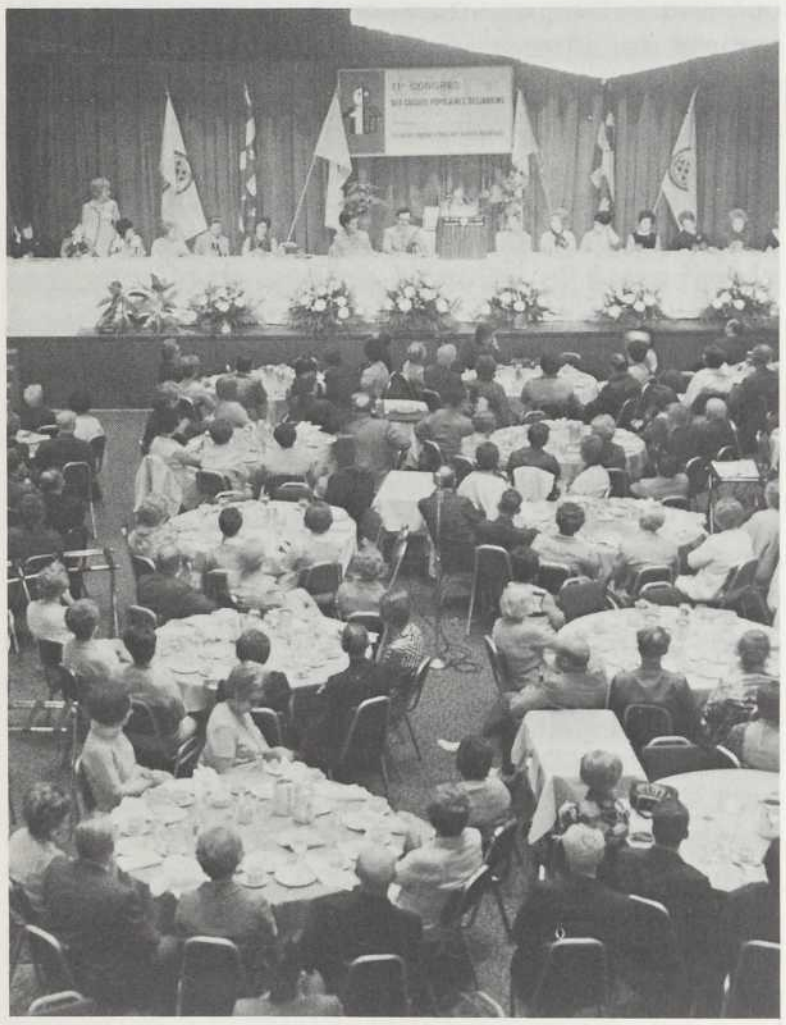
La synthèse des travaux du congrès laisse percer quelques lignes de force sur l'orientation du Mouvement des Caisses populaires Desjardins. Plus précisément, nous retrouvons une certaine délimitation des champs d'action dans lesquels on voudrait voir évoluer les Caisses populaires locales, de même que certaines précisions sur un rôle plus actif des Unions régionales et de la Fédération sur d'autres plans.

L'ensemble de ces suggestions aidera les dirigeants à circonscrire une politique globale pour tout le mouvement. Cette canalisation des énergies constitue un autre jalon dans l'orientation de notre mouvement pour le mieux-être individuel et communautaire des nôtres.

Les 8 et 9 juin derniers, un colloque a été tenu à l'intention des administrateurs du Mouvement des Caisses populaires Desjardins. Le président de la Fédération a récemment annoncé un adaptation de la structure du Mouvement. Il a précisé, d'une façon générale, que cette adaptation « sera dans le sens d'un élargissement du rôle de la Fédération des Caisses populaires et aussi d'un élargissement au niveau de la représentation ».

LE 11e CONGRÈS

C. Moquin



Ce numéro de *la Revue Desjardins* constitue un rapport du 11e congrès des Caisses populaires Desjardins adressé à tous les administrateurs et gérants de Caisses populaires affiliées à la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins. Il nous a paru important de diffuser les textes des conférences qui ont été présentées à tous ceux qui sont préoccupés de l'essor du mouvement des Caisses populaires Desjardins au Québec.

La participation à ce 11e congrès a réuni 2 587 délégués inscrits qui représentaient 447 Caisses populaires. Ces représentants ont été sensibilisés aux différents problèmes sociaux et économiques que nous affrontons dans notre société de consommation. La majorité des conférenciers a suggéré des éléments de solution aux délégués des Caisses populaires.

Nous avons cru bon de commencer par un texte d'appréciation sur le congrès signé par le directeur général de la Fédération, M. Paul-Émile Charron. Celui-ci souligne les principales idées qui sont ressorties à la suite de ce congrès de sensibilisation. Ensuite, le lecteur pourra poursuivre avec la lecture de chacun des textes intégraux des sept conférenciers, sans compter le texte de Me Claire Kirkland-Casgrain sur le régime juridique de la femme mariée au Québec.

Le Service de la recherche de la Fédération a remis aux délégués un document qui fournit plusieurs statistiques sur les Caisses populaires divisées suivant les dix régions administratives du gouvernement du Québec. Nous avons profité de l'existence de cette brochure sur les « statistiques régionales » de la Fédération pour résumer globalement les statistiques de chacune des régions administratives et examiner l'impact du mouvement des Caisses populaires Desjardins.

Les délégués des Caisses populaires ont travaillé sur le plan régional et il en est résulté une synthèse qui a été préparé par un comité de présynthèse et finalement résumé par le directeur du service de l'éducation de la Fédération, M. Irénée Bonnier. Ensuite, on peut y lire les quatre vœux qui sont ressorties de l'ensemble des travaux des délégués.

Pour terminer, on retrouve dans ce rapport, le texte du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa. Mentionnons qu'il s'agissait de sa première allocution d'importance depuis qu'il avait accédé à son nouveau poste. Monsieur Bourassa a soulevé l'enthousiasme de l'assemblée en précisant qu'il verra à présenter dès la première session de son gouvernement les projets de lois qui visent à élargir le champ d'action des Caisses populaires.

Nous terminons ce rapport avec le président de la Fédération, M. Émile Girardin, qui au cours du congrès a vu naître officiellement la Fondation Émile-Girardin. De plus, il s'est mérité le titre de Commandeur dans l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Enfin, la note finale se résume par des félicitations et des remerciements de M. Girardin envers tous ceux qui ont rendu ce congrès possible et qui en ont assuré le succès . . . les participants.

Réflexions

Paul-Émile Charron

en marge du Congrès provincial des Caisses populaires



Les Caisses populaires Desjardins, au nombre de 1 311 et fédérées en dix Unions régionales formant la Fédération provinciale de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, ont tenu, à Montréal, en mai dernier, leur onzième congrès provincial. Le thème d'étude de ces assises fut : « La Caisse populaire dans une société dynamique ».

Problèmes qui nous confrontent

À la suite d'exposés généraux sur notre société post-industrielle dite de technostructure qui a engendré, avec la publicité commerciale et le crédit à la consommation, la société de consommation ou d'abondance, et sur les conséquences économiques et sociales d'une telle société, les 2 000 délégués ont discuté, en commissions d'étude, de certains problèmes qu'elle suscite et qui ont été décrits par les conférenciers : le problème de la pauvreté dans laquelle est entrée une partie de notre population, le problème des défavorisés sociaux, le problème du chômage dû à l'inflation des prix qui ruine la valeur de notre pouvoir d'achat, aux hauts taux d'intérêt et aux abus du crédit à la consommation (solde $11 milliards) qui immobilise chez nous 20% du pouvoir d'achat des consommateurs, et à un ralentissement conséquent dans l'augmentation de la consommation, ralentissement qui freine l'accroissement de la production et de l'emploi.

Les remèdes

Les délégués ont examiné des mesures qui pourraient permettre aux Caisses populaires de contribuer à la solution de ces problèmes. Les Caisses populaires, bien sûr, ne peuvent pas à elles seules apporter une solution à tous ces problèmes qui nous affectent. Mais elles doivent et peuvent apporter une contribution nécessaire à leur solution.

Une meilleure éducation économique et sociale de notre population apparaît essentielle à l'efficacité des mesures qui devront être mises en vigueur pour les régler. Aussi, les congressistes ont-ils insisté sur la nécessité pour les Caisses populaires d'intensifier leurs efforts visant à faire l'éducation économique et sociale de leurs membres, notamment l'éducation à la consommation qui requiert la formation à l'économie et à l'épargne et une bonne compréhension des facteurs qui amènent les changements économiques et sociaux et qui conditionnent le comportement des citoyens face à l'utilisation de leurs revenus, à l'épargne, au crédit à la production et à la consommation. Ils doivent apprendre à décider rationnellement des gestes économiques qu'ils doivent poser et à faire les options qui s'imposent dans l'emploi de leurs revenus. Ils ont besoin pour cela d'être bien éclairés et motivés. C'est leur participation active, dans le cadre des structures coopératives qu'ils se sont données et qu'ils peuvent adapter à leurs besoins, qui leur assure cette éducation économique et sociale leur permettant de faire les bonnes options dans leur conduite économique, et qui les amène à agir de façon rationnelle dans l'utilisation de leurs revenus, et qui leur apporte la satisfaction de leur propre valorisation et de l'acquittement de leurs responsabilités personnelles et sociales ; ils deviennent conscients qu'ils se construisent eux-mêmes en bâtissant les structures économiques et sociales qui les encadrent et qui multiplient la valeur et l'efficacité de leur action coopérative.

Aide financière aux défavorisés

Les congressistes ont adopté un vœu exprimant leur volonté de voir les Caisses populaires intensifier leurs efforts pour aider les défavorisés sociaux. Il fait mention de la création, au niveau des

Unions régionales, d'un fonds constitué par des souscriptions de leurs Caisses affiliées et qui pourrait être utilisé à des prêts, à taux d'intérêt minime et avec petites remises faciles qu'elles feraient à des familles défavorisées pour les aider à se réhabiliter et à s'intégrer dans la société. Des milliers et des milliers de familles habitent au sous-sol de notre édifice social et il nous faudra les aider à monter au rez-de-chaussée. C'est un grave problème qui concerne tous les citoyens à cause des mauvaises répercussions sociales qu'il comporte. Il ne sera pas possible de le régler sans les efforts concertés de tous. Un ensemble de mesures bien coordonnées doivent être mises en vigueur avec la collaboration du Ministère du Bien-Être social et des agences de service social. Les Caisses populaires sont appelées à faire davantage, avec l'aide de comités d'éducation et du Ministère du Bien-Être social, dans l'exécution d'un programme d'éducation à la consommation et de réhabilitation des familles défavorisées.

Adaptation des structures du mouvement

Les délégués se sont aussi interrogés sur les structures du mouvement des Caisses et sur les fonctions des Caisses populaires, des Unions régionales et de la Fédération provinciale face aux besoins de l'heure. Les Caisses populaires sont la propriété collective de leurs membres, et leur raison d'être réside dans la satisfaction de leurs besoins personnels et communautaires. Leur mission essentielle c'est le progrès économique, social et civique de leurs membres. Il suffit pour s'en convaincre de lire attentivement les premiers articles de la constitution qui définissent les buts de la Caisse populaire et dont le texte rédigé par le fondateur est intégralement reproduit dans le règlement de régie interne de toutes nos Caisses populaires. Le membre y est engagé dans ses activités avec sa Caisse populaire dans sa réalité morale et sociale tout autant qu'économique. Il est loin d'être qu'un producteur et consommateur, comme le veulent les marxistes, et aussi, à leur insu peut-être, les théoriciens de la société de consommation ou d'abondance.

Or, notre monde actuel, qui fait sans cesse appel au rationnel et qui exige, pour bien fonctionner, la motivation et la participation active des citoyens, doit, dans ses institutions, disposer de structures qui engagent vraiment les citoyens et qui les motivent et favorisent leur participation active. Une telle exigence devient une condition nécessaire de l'efficacité de nos institutions sociales et de nos entreprises communautaires. La décentralisation fonctionnelle est requise non seulement pour bien connaître et mieux rejoindre les besoins des membres, qui sont à la fois les propriétaires, les usagers et les bénéficiaires de nos Caisses populaires, mais aussi pour leur faciliter cette participation active et cette motivation nécessaire qu'appelle l'éducation véritable. La Caisse populaire demeure la structure organique fondamentale qui assure la vie et la fécondité du mouvement des Caisses populaires.

Et elles se sont groupées en Unions régionales pour se rendre plus vigoureuses et plus efficaces. Les Unions régionales et la Fédération provinciale trouvent leur raison d'être dans les Caisses populaires qu'elles sont appelées à servir et à renforcer. *Elles sont donc des structures nécessaires parce que complémentaires des Caisses populaires qu'elles fortifient et rendent plus efficaces.* Elles constituent des centres de décision et de surveillance qui doivent être, eux aussi, renforcés pour être encore plus efficaces, plus rapides, plus précis dans l'exécution de leurs fonctions. Leur mission essentielle c'est de rendre plus puissantes et efficaces leurs Caisses populaires affiliées dans la réalisation de leurs objectifs auprès de leurs membres. Donc, la plus grande décentralisation possible des fonctions au niveau des Caisses populaires pour bien connaître et mieux satisfaire les besoins des membres et favoriser leur motivation, leur participation active à l'accomplissement des objectifs économiques et sociaux des Caisses populaires. Donc, aussi, des centres de décision au niveau régional et provincial disposant des pouvoirs nécessaires à une direction sûre et à une surveillance efficace des Caisses populaires, de façon à ce que leurs membres obtiennent les meilleurs services et que leurs épargnes soient utilisées efficacement dans l'intérêt de la communauté québécoise où elles s'intègrent.

Les Unions régionales et la Fédération provinciale, qui sont des structures complémentaires des Caisses populaires, doivent disposer de pouvoirs et de moyens suffisants pour servir efficacement les Caisses populaires et leur assurer une direction sûre et une surveillance efficace.

Dans l'organisme humain les organes ont des fonctions spécifiques, et ces fonctions ne sont pas interchangeables ; et c'est le fonctionnement harmonieux des organes dans leur rôle spécifique qui fait la vigueur et assure la santé de l'organisme. Le cerveau, qui ne peut renoncer à ses fonctions en

faveur de l'un ou de l'autre des organes vitaux, assure l'unité de commandement et la coordination de l'action.

La Fédération provinciale, qui est formée des Unions régionales, assure l'unité de pensée et la coordination de l'action du mouvement. À ces fins, elle doit disposer des pouvoirs nécessaires pour assurer cette unité de pensée et effectuer cette coordination nécessaire de l'action de tous le mouvement des Caisses populaires et des institutions qu'elles opèrent pour prolonger leur action auprès de leurs membres en leur assurant les services complémentaires nécessaires à la satisfaction de leurs besoins.

Au service de toutes les classes sociales

Nos 1 311 Caisses populaires affiliées administrent $2 milliards d'épargnes appartenant à deux millions et demi de membres. Elles sont réparties sur tout le territoire québécois, y compris les Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord jusqu'à Blanc-Sablon, à l'extrémité est, et jusqu'à Povungnituk, à quelques centaines de milles au Nord de la baie James. Elles assurent leurs services dans environ cinq cents localités où n'opère aucune banque. Elles opèrent sur la base paroissiale ou territoriale, sauf celles, en nombre assez peu considérable, qui sont intégrées dans des groupements professionnels, chez les fonctionnaires, les instituteurs, et les étudiants. La moyenne des épargnes de leurs membres est de $700., la moyenne de leurs prêts personnels de $950., et la moyenne de leurs prêts hypothécaires de $5 500. Les Caisses populaires accordent la préférence aux petits prêts pour aider le plus grand nombre possible de leurs membres ; 36% de leurs prêts sont faits à des familles dont le revenu est inférieur à $4 000. ; 22% de leurs prêts sont consentis pour consolidation de dettes et à des fins budgétaires ; 60% de leurs prêts sont consentis sur la seule signature de leurs membres, sans aucun nantissement de valeurs. Les Caisses populaires, les chiffres permettent de le démontrer, demeurent fidèles à l'esprit de leur fondateur en s'efforçant d'aider dans leurs prêts le plus grand nombre possible de leurs membres. Elles ont fait, en 1969, des prêts à leurs membres pour un montant de $525 millions dont $375 millions en petits prêts personnels, et $150 millions en prêts hypothécaires, principalement pour l'achat, la réparation, ou la construction d'habitations familiales. Elles ont acquis $225 millions d'obligations de nos Commissions scolaires, municipalités, hôpitaux et coopératives, et de nos gouvernements provincial et fédéral. Elles aident leurs membres de façon collective en achetant au-delà de 40% des obligations de nos Commissions scolaires et de nos municipalités émises sur le marché canadien, sans compter les prêts directs qu'elles leur font pour les aider à opérer leurs services essentiels à notre population.

Il ne faut pas perdre de vue que nos Caisses populaires sont des institutions communautaires qui recouvrent nos Commissions scolaires et nos municipalités et, desservant les mêmes citoyens, elles doivent les aider dans le financement de leurs services communautaires.

Aide financière aux petites entreprises

Les Caisses populaires aident les petites entreprises ; le solde de leurs prêts aux petites entreprises excède $45 millions. Elles pourraient faire davantage si elles disposaient de tous les instruments juridiques modernes de financement, notamment faire des prêts industriels en détenant un gage valable sur des biens meubles sans possession physique. L'Assemblée Nationale pourrait apporter un amendement au Code civil par une loi qui élargirait le nantissement de façon à couvrir tout prêt consenti sur nantissement de biens meubles sans possession physique, tout comme elle l'a déjà accordé, en 1939, pour les prêts aux agriculteurs sur nantissement des animaux ou des récoltes de leurs fermes.

Les congressistes ont adopté un vœu en ce sens, et ils espèrent que nos législateurs permettront aux Caisses populaires de faire davantage pour l'essor industriel du Québec.

Un régime juridique de placements mieux approprié

L'honorable Premier Ministre, M. Robert Bourassa, dans son allocution à la clôture du congrès, a promis des amendements à la Loi des Caisses d'épargne et de crédit qui permettraient aux Fédérations de Caisses d'épargne et de crédit d'acquérir des titres de placements industriels ou financiers et d'en déverser dans leurs Caisses affiliées. Un telle législation répondra aux demandes réitérées avec instance depuis nombre d'années par les dirigeants du mouvement des Caisses populaires.

Allocutions des conférenciers au Congrès

Le thème de notre Congrès est « La Caisse populaire dans une société dynamique »

Par Marcel Hogue

(Président du 11e Congrès des Caisses populaires Desjardins).



Il faut situer le contenu du Congrès 1970, dans la perspective d'une société en changement, en évolution.

Jusqu'à la venue des récents développements technologiques, les changements se produisaient, mais d'une façon lente. On pouvait prédire un peu ce que serait la vie de demain, en se basant sur ce qu'elle était hier. On pouvait également prévoir quel devrait être le comportement des institutions, quels devraient être leurs services, par rapport à ce qu'ils étaient hier.

Nous sommes tellement changeants nous-mêmes, nos institutions le sont tellement aussi, qu'il faut prévoir les changements des besoins et les types d'opération que devront adopter nos institutions, afin de se conformer à ces besoins. C'est là notre principal défi.

Cependant, ces changements ne s'attaquent pas à l'essence même des êtres humains, non plus qu'à certaines valeurs qui doivent accompagner la progression de l'humain, quelque rapide qu'elle soit. Le même principe s'applique à certaines institutions, telles les Caisses populaires. En soi, les Caisses populaires sont toujours les mêmes institutions, intrinsèquement parlant, c'est-à-dire que les objectifs économiques et sociaux que doivent poursuivre les Caisses populaires sont toujours les mêmes ; mais ces mêmes Caisses sont conditionnées, sont modelées en quelque sorte dans leurs actes par des situations économiques, sociales et financières qui évoluent ; les techniques de gestion évoluent également.

Il nous faut donc constamment regarder et analyser ce qui nous conditionne, ce qui nous est indiqué par les situations changeantes du milieu dans lequel nous évoluons. La Caisse populaire locale, il n'y a aucun doute, doit être conditionnée dans son action et dans les services qu'elle rend, par les besoins économiques et sociaux du milieu immédiat qu'elle dessert. L'ensemble des Caisses populaires, par ailleurs, doit également être conditionné par les principaux facteurs économiques et sociaux, qui caractérisent l'ensemble de notre société à un moment donné de son histoire.

En fait, c'est à cause de cette inter-relation très intime entre les Caisses populaires et le milieu dans lequel elles évoluent, que la définition de nos actions, de nos services, de nos modes de gestion et d'opération technique, sont en perpétuel devenir. On ne peut et on ne pourra jamais dire que les Caisses populaires sont arrivées à un perfectionnement final ; malgré nos désirs, nous ne finirons jamais d'examiner et de réexaminer notre orientation et nos politiques, et même nos services, puisqu'ils seront constamment conditionnés par l'évolution constante et rapide du milieu que nous avons à desservir.

C'est pour cette raison qu'il devrait toujours y avoir des congrès provinciaux et que ces congrès provinciaux, par définition, auront toujours des thèmes vastes qui se réfèreront à des situations d'ensemble.

Le Congrès de 1970 :

Au cours du présent congrès qui commence, nous examinerons les principales conséquences de notre société actuelle que nous appelons post-industrielle ou de techno-structure ; nous verrons comment nous, les Caisses populaires, nous devrons agir face à ces conséquences.

Un société de techno-structure est celle qui est d'abord basée et influencée par les développements technologiques. Ces développements technologiques qui s'appuient sur des

recherches ne se situent pas seulement au plan de la fabrication des produits, mais également au niveau de la technique de gestion. C'est l'organisation scientifique des entreprises et de la société.

La société de techno-structure repose sur une préoccupation évidente, soit : tirer le meilleur parti possible des hommes et des biens matériels, ainsi que des capitaux que nous avons à notre disposition.

Les développements technologiques, étant très rapides, bousculent, par leur implantation même, toute l'organisation de la société.

Dans cette société de techno-structure nous sommes confrontés par deux phénomènes qui en sont des conséquences inévitables, mais qui semblent par ailleurs s'opposer l'un à l'autre, tellement ils se contredisent. Le premier de ces phénomènes c'est la recherche de l'efficacité et la meilleure utilisation des talents, des capitaux, des méthodes de fabrication et même de gestion ; toute cette efficacité amène la production d'un plus grand nombre de biens et également la consommation en masse de ces biens.

Par ailleurs, ce premier phénomène de développement technique accéléré nous met en présence d'un deuxième phénomène de la techno-structure, soit, le fait qu'une importante proportion de la population n'est pas intégrée dans le développement de cette société et ne participe pas non plus à son opulence.

Plus la société de techno-structure évolue rapidement, plus il semble y avoir des gens qui ne peuvent pas suivre ces développements, soit parce qu'ils n'ont pas la préparation intellectuelle ou technique exigée, soit parce qu'ils sont des handicapés physiques ou même mentaux ; il existe et il existera toujours une certaine quantité de gens plus ou moins nombreux qui ne pourront suivre cette évolution, à moins qu'on ne s'occupe vraiment à leur faciliter l'intégration nécessaire. Ce phénomène, qui en est un de marginalité, c'est-à-dire de gens qui vivent en marge de l'évolution, on l'appelle pauvreté, parce qu'il a aussi des répercussions sur les revenus que ces individus-là pourront se procurer afin de pourvoir à leurs besoins.

Les contrastes : organisation scientifique et technique du travail, efficacité accrue de production, d'une part, et pauvreté, d'autre part, font partie de notre société de techno-structure ; ces deux contrastes iront en s'accentuant chacun de leur côté si des organismes du milieu n'essaient pas de créer un lien entre eux. Nous sommes en présence de deux forces qui s'ignorent et qui pourraient continuer de s'ignorer ; cependant, si on les maîtrise, si on les conditionne au développement humain, on fera en sorte que l'efficacité technique se développe, mais qu'elle serve à solutionner les problèmes de la pauvreté, plutôt qu'à les accentuer.

Les Caisses populaires, parce qu'elles véhiculent les besoins et les aspirations de leurs 2 375 000 membres et parce qu'elles font partie de la société, sont affectées par ces deux forces. Elles peuvent être tiraillées et influencées, soit par l'une, soit par l'autre, et le danger réel c'est qu'elles soient dominées ou aveuglées, soit par l'une, soit par l'autre.

Le rôle des Caisses populaires, puisqu'elles sont des entreprises économico-sociales, c'est de faire le point entre ces deux forces ; c'est de connaître les développements technologiques, scientifiques de notre société de techno-structure et de s'en servir, mais ces modes de fonctionnement de plus en plus efficaces doivent servir à solutionner, en partie, le phénomène de pauvreté et de marginalité.

Conséquences de l'efficacité technologique et administrative dans une société de techno-structure

Les entreprises font face dans une société de techno-structure à plusieurs impératifs :

1 — Changements technologiques rapides qui apportent un changement dans les modes de production ;

2 — Modification des marchés et des besoins de la population ;

3 — Nécessité d'un personnel de plus en plus qualifié, susceptible d'apprendre de nouveaux procédés, de nouvelles méthodes de travail, et susceptible, également, d'ajustements constants ;

4 — Importance de la recherche et des développements possibles dans un vaste processus de planification.

Ces impératifs, auxquels ont à faire face les entreprises, les amènent à consolider leurs capitaux, à développer certains services communs en vue de l'appropriation de marchés de plus en plus vastes, susceptibles de répondre à une production accrue et parfois coûteuse. Ces nécessités amènent aussi des entreprises à vouloir offrir plusieurs services diversifiés, de façon à rencontrer les besoins nouveaux et à ne pas perdre aucun des marchés auxquels ils ont accès à l'heure actuelle.

De nouvelles concentrations sont apparues ; l'économie moderne nous force, si nous voulons être efficaces, à développer de grands ensembles. Nous étudierons la signification de ces concentrations.

Les Caisses populaires et leurs institutions sont dans la ligne d'opération d'une société de techno-structure

Les Caisses populaires ont développé petit à petit un réseau d'institutions qui offrent des services diversifiés et complémentaires dans le domaine financier. Ces nouveaux services, dont certains avaient été prévus par Monsieur Desjardins, s'imposaient. À cause des mesures de sécurité sociale grandissantes, à cause des épargnes forcées instituées par les gouvernements, de nouvelles formes d'épargne s'imposaient.

On constate que petit à petit, les Caisses populaires et leurs institutions connexes ont acquis une importance non négligeable, parce qu'elles semblent correspondre, autant au niveau efficacité que des services offerts, à des besoins nouveaux, conformes aux réalités de notre société de techno-structure ; elles sont en mesure de compétitionner efficacement avec d'autres grands ensembles.

La centralisation ou la consolidation des services est-elle toujours souhaitable ?

Malgré cette tendance de notre société de techno-structure vers le développement de concentration d'entreprises, quels sont les avantages et les limites d'un tel système ?

Nous sommes un Mouvement coopératif. Les Caisses populaires reposent sur le postulat de base suivant : une association de personnes qui possèdent, dirigent et contrôlent une entreprise d'épargne et de crédit en vue de

satisfaire les besoins individuels et communautaires des membres. Il semble bien que le bon fonctionnement du Mouvement repose, en définitive, en bonne partie sur ce qui se fait au niveau de la Caisse populaire elle-même.

Comment alors concilier cette autonomie de fonctionnement avec le phénomène de centralisation auquel on fait face dans notre société de techno-structure. Existe-t-il des procédures et des responsabilités qui doivent être centralisées et d'autres qui ne doivent pas l'être ; pouvons-nous quand même être efficaces ?

Des considérations de cette nature sont essentielles lors du Congrès, car il serait dangereux que certains individus, face au développement de techno-structure, veuillent, soit entrer dans le courant à tout prix et vouloir tout centraliser, soit craindre le courant, le freiner et décentraliser au maximum. On se rend compte que l'une et l'autre attitudes seraient très dommageables.

Les Caisses populaires face au problème de la pauvreté

Comme je l'ai mentionné au début, les deux phénomènes qui confrontent notre société de techno-structure sont, d'une part, l'efficacité technique et administrative des entreprises et, d'autre part, l'existence d'une population incapable de profiter de ces développements de notre société de techno-structure et de notre société d'abondance.

Cette population de gens qui vivent en marge du développement rapide de notre société sera constamment formée d'éléments nouveaux. Il faut bien saisir que l'ajustement à notre société de techno-structure sera continuel et de plus en plus rapide. Cela implique donc comme conséquence que des gens qui, il y a quelques années, pouvaient vivre convenablement et se croire par le fait même participants à la société, peuvent peut-être avoir une optique différente à l'heure actuelle. Le développement de la technologie modifie des priorités, modifie aussi des modes de fonctionnement des entreprises et change, par le fait même, des postes et des emplois. Tel type qui croyait recevoir un revenu convenable et qui croyait exercer un métier pour plusieurs années, se voit maintenant dans l'obligation de se recycler complètement ou de vivre au crochet de la société.

On peut donc dire que très peu de gens à l'heure actuelle peuvent affirmer qu'ils ne seront jamais parmi les marginaux, tellement ce phénomène sera permanent.

La pauvreté, qui était calculée jusqu'à très récemment en termes de moyennes de revenu, doit être calculée à partir d'autres critères également. Est pauvre celui qui n'a pas suffisamment d'éducation pour être capable de s'assurer une flexibilité au niveau de l'emploi, celui qui habite une région où les industries ont évolué, où les industries ne sont pas aussi florissantes qu'autrefois, où il se fait peu d'investissement ; pauvre également ce cultivateur qui pouvait faire vivre sa famille de sa ferme et qui maintenant est complètement dépassé par la technologie moderne. Pauvres également ceux qui ne peuvent pas participer à l'enrichissement culturel dont bénéficie la société ou qui ne se sentent pas utiles à la société parce qu'ils ne contribuent pas à son développement.

On voit donc que la pauvreté ne se calcule pas seulement en termes de manque de revenu, mais que le manque de revenu est la résultante, dans bien des cas, d'une incapacité d'être inséré dans le processus de développement de notre société de techno-structure.

Il existe différents types de pauvreté. Tous ces types de pauvreté ne peuvent pas être solutionnés par les Caisses populaires. Mais on doit, dans les cas où on ne peut pas vraiment collaborer à la solution de ces problèmes, au moins faire pression pour que des solutions gouvernementales justes soient appliquées.

Notre préoccupation, lors du Congrès, sera de voir comment les différentes régions administratives de la province sont affectées par ces types de pauvreté, et comment, économiquement, elles se comportent.

Nous examinerons, sur une base des régions administratives, un certain nombre de données, soit :

1 — Les mobilités de population ; leur croissance ou leur diminution ;

2 — Les taux de chômage ;

3 — Présentation générale de l'économie ;

4 — Revenu personnel régional ;

5 — Répartition de la main-d'œuvre ;

6 — Degré de scolarité.

Les Caisses populaires ont comme objectif, le développement économique et social de leurs membres, tant au niveau individuel que communautaire. Sur le plan individuel, on a beaucoup aidé au développement de nos membres ; pour les Caisses populaires, ceci est relativement possible et facile.

Sur le plan communautaire, il est plus difficile d'identifier les besoins, et il est plus difficile de déterminer quels seront nos actes d'envergure communautaire ou intercommunautaire qui pourront améliorer les conditions d'une population donnée. Quand nous aurons examiné chacune des régions au niveau des populations qui s'y trouvent et leur degré de participation à la société de techno-structure, nous verrons quelle espèce d'épargne nous pouvons espérer de ce genre de population et si nos formes d'épargnes actuelles correspondent à tous les besoins des épargnants.

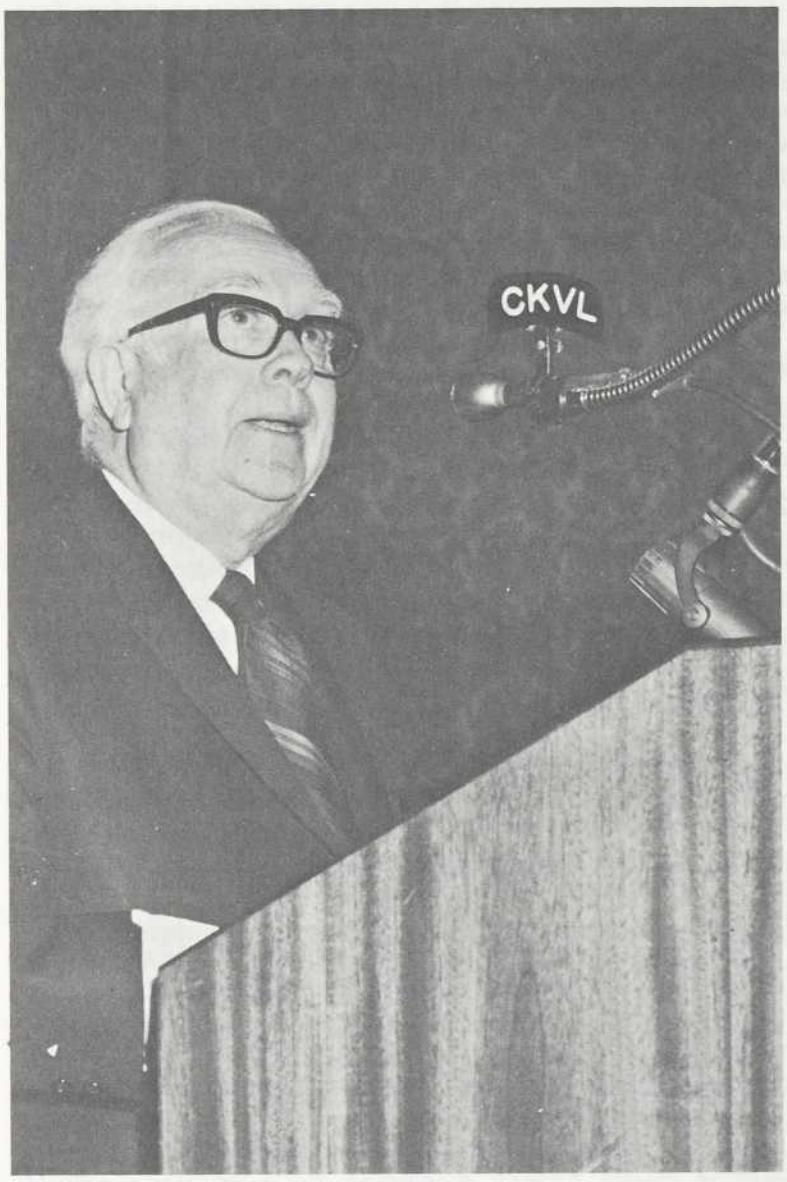
Nous verrons également comment cette épargne-là peut être le mieux utilisée, non seulement au niveau individuel, mais également au niveau de l'ensemble des communautés à desservir. Le sort global de ces populations peut être amélioré par des formes de prêts sans doute, mais possiblement aussi par des formes d'investissements.

En fait, lors du Congrès, il ne s'agit pas seulement d'être préoccupés du développement financier de nos entreprises, mais il faut de plus que ces instruments financiers soient ordonnés vers la fin ultime des Caisses populaires, soit : le développement économique et social de l'ensemble de la société dans laquelle vivent nos membres.

Mesdames, Messieurs, nous espérons que vos délibérations vous seront profitables et fructueuses pour l'avenir de notre Mouvement.

« Les Caisses populaires: aujourd'hui et demain »

(M. Émile Girardin, président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins)



Le président du congrès vous a tracé les grandes lignes du programme d'étude que nous entreprenons. Quels jalons nous demande-t-il de poser? Mon rôle consiste à vous parler d'un point d'arrivée qui doit servir d'un point de départ. Comment avons-nous atteint ce point? Quelles leçons tirer des expériences vécues? D'abord permettez-moi un rapide survol.

Le Commandeur Alphonse Desjardins fonde sa première Caisse populaire, en 1900, à Lévis. Jusqu'à 1920, année de sa mort, il assume seul la responsabilité de la fondation et de la surveillance des Caisses qui, graduellement, avaient atteint un nombre de 102 Caisses, en 20 ans.

Puis les Unions régionales naissent pour assurer la relève: Trois-Rivières, le 15 décembre 1920; Québec, le 27 décembre 1921; Montréal, le 27 juin 1924; Gaspé, le 1er septembre 1925. Mais, en 1932, afin de réaliser un vœu du fondateur de coordonner l'unité de direction, de créer différents services, les quatre Unions régionales se groupent et forment la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins. Aujourd'hui la Fédération compte dix Unions régionales.

Après ce survol, revoyons nos effectifs du début de chaque décennie, soit fin décembre.

TABLEAU I

Année	Nombre d'Unions	Nombre de Caisses	Actif	Nombre de membres
1939	6	476	$ 18 441 000	100 114
1949	8	1 068	208 584 000	561 183
1959	10	1 208	628 454 000	1 137 065
1969	10	1 311	1 854 528 000	2 375 931
1979			5 000 000 000	

Service de la Recherche,
La Fédération des Unions régionales
des Caisses populaires Desjardins.

Pour atteindre 1970, peut-on calculer les sacrifices des responsables du Mouvement? Ici, reconnaissons la clairvoyance du fondateur et la générosité des pionniers d'avoir tracé droits les sillons dans une terre ingrate où, dans les esprits, les préjugés remplaçaient les cailloux du sol.

Le chemin était montant, la route était difficile. Les difficultés d'aujourd'hui sont différentes, mais elles n'en sont pas moins grandes. Toutefois, la génération d'aujourd'hui profite des labeurs de ceux qui ont inscrit leurs noms sur les pierres angulaires. Il a donc fallu de ces apôtres pour répandre la doctrine et former des disciples.

Ils ont transmis leurs expériences à chaque nouvelle génération afin que celle-ci puisse éviter les écueils du passé et poursuivre l'évolution constante des moyens de mieux servir l'individu et la communauté. Grâce à cette adaptation de la Caisse aux besoins des membres, tant sur le plan individuel que collectif, les dirigeants ont su maintenir une atmosphère de confiance qui a assuré les succès progressifs que nous connaissons.

Les dirigeants des Caisses, des Unions et ceux de la Fédération ont tous puisé leurs principes à la même source; ils se sont appliqués à les étudier, à les répandre et surtout à les pratiquer. Cette union de pensée et de volonté devient une puissance morale qui se reflète dans les actes et qui établit une solidarité propre à souder les Caisses à leurs Unions et les Unions à leur Fédération.

La loi et le règlement lient les Caisses entre elles, mais ce qui est plus fort, c'est quand des hommes s'engagent à respecter cette loi et ce règlement. Cela ne doit pas figer l'action; au contraire, il faut qu'une saine émulation crée une évolution constante entre les membres des organismes aux divers paliers. Il faut des dirigeants et du personnel à la hauteur de leurs responsabilités, car les problèmes dus à l'expansion nécessitent une orientation toujours nouvelle dans les techniques et dans la propagande.

N'oublions pas qu'il y a des crises de croissance aussi dangereuses que des crises de régressions. Ayons l'œil ouvert sur toutes les opérations et prêtons une oreille attentive aux exigences de notre époque. Les Caisses doivent s'affirmer de plus en plus par l'excellence de leurs services et par la protection offerte à leurs membres.

Même dans notre société fortement structurée et techniquement orientée, les grands objectifs des Caisses restent les mêmes; ce qui change, ce sont les modes de fonctionnement des services offerts aux membres, ainsi que la façon d'utiliser l'argent dont nous ne sommes que les gestionnaires.

NOTRE MILIEU

La société rurale

Essayons de voir ensemble ce qu'ont été les populations du Québec au cours de ces récentes décennies, leurs besoins et la façon dont on y a répondu.

Au début des Caisses populaires et jusqu'aux années 1940, on peut dire que notre société était en très grande majorité rurale. Nous connaissons tous les traits caractéristiques de la société rurale traditionnelle. À cause d'une certaine homogénéité de la population, et de certaines similitudes spirituelles, c'est-à-dire un certain nombre de liens qui reliaient les différentes familles de cette société, nous constations un phénomène de cohésion entre les individus et les familles elles-mêmes.

Cette cohésion était le résultat de relation de parenté, de voisinage, d'absence de classe sociale et surtout d'un comportement personnel et de groupe, guidé très fortement par les traditions familiales, l'école et les traditions religieuses. Dans cette société nous sommes en face d'un mode de vie assez simple et les aspirations y sont limitées. Les individus sont comme encadrés et soutenus par un milieu homogène qui détermine un type particulier de comportement.

Dans ce type de société, l'économie était une économie fermée et épousait les dimensions d'un milieu seulement. Les besoins étaient limités; la Caisse populaire offrait un instrument de collecte d'épargne, et d'utilisation de cette épargne aux besoins de crédit du milieu; les placements avaient un seul but, soit celui de la liquidité. Les besoins de production de la classe rurale pouvaient être répondus par des prêts à la Caisse populaire locale; les besoins de consommation étant très limités pouvaient également être remplis par la Caisse populaire locale.

À l'analyse des statistiques, on constate d'ailleurs que les prêts sur reconnaissance de dette, en montants absolus, étaient beaucoup plus élevés que les prêts sur hypothèque; on peut croire que les prêts pour fin de production pour les cultivateurs, entre autres, étaient faits sur reconnaissance de dette, même si un certain nombre pouvaient également être réalisés grâce à des prêts sur hypothèque.

Dans cette société rurale traditionnelle, la Caisse populaire correspondait donc tout à fait aux besoins économiques et sociaux des individus et de la collectivité.

LA SOCIÉTÉ EN VOIE D'URBANISATION ET D'INDUSTRIALISATION:

Par après, soit à l'occasion de la dernière guerre et au début des années 1940, nous avons été témoins d'une société en voie d'urbanisation et d'industrialisation.

La caractéristique principale de cette société c'est dabord la mobilité de la population. Les gens sont partis de certains centres ruraux pour aller occuper des emplois dans les industries de guerre ou dans les autres entreprises et sont demeurés en ville, et de plus en plus l'économie générale de la province s'est axée vers le développement industriel.

Ces populations ont été en quelque sorte changées et la sécurité qu'elles retrouvaient dans leur village s'est trouvée jusqu'à un certain point perdue.

Il y a eu une espèce de décloisonnement, de perte de certaines habitudes, de certains comportements; un fait, c'est que le milieu n'était plus là pour aider l'individu et jusqu'à un certain point, le protéger. Il est de plus en plus anonyme. Les individus vivent, dans la société urbanisée, de plus en plus seuls, de plus en plus éloignés de leur milieu familial et, de ce fait, ils acquièrent des comportements qui sont des comportements de masse au lieu d'être motivés par des décisions personnelles, par des choix personnels et par référence à des valeurs positives, même si elles sont traditionnelles.

Toute cette nouvelle situation cause une certaine insécurité sociale et même financière. On voit apparaître des modes de comportement influencés par les contrôles qu'exerce sur les individus le nouveau milieu dans lequel ils vivent et on voit apparaître d'une façon de plus en plus importante une classe dite de pauvres.

À cause de la mobilité de population et de l'accroissement actuel de la population, on fait face à des problèmes de logement et à la nécessité des prêts hypothécaires.

À cause de l'augmentation des besoins de consommation et du nivellement du comportement des individus dans ce domaine, par les moyens de communication de masse, on commence à voir apparaître des besoins plus grands de crédit à la consommation. Il faut cependant constater que les habitudes traditionnelles de l'épargne ont tendance à évoluer.

En même temps, on voit apparaître la nécessité d'une éducation plus poussée en vue de préparer les jeunes à un marché du travail sans cesse plus exigeant. Les besoins d'éducation supposent un plus grand nombre de professeurs et un plus grand nombre de locaux; des besoins collectifs nouveaux apparaissent donc, ceux des équipements scolaires et les sommes nécessaires en vue de payer ces équipements.

Face à ces besoins d'une société en voie d'industrialisation et d'urbanisation, les Caisses populaires ont modifié jusqu'à un certain point, non pas leurs objectifs, mais leurs modes de fonctionnement.

Une première constatation: les Caisses populaires deviennent de plus en plus urbaines; à l'heure actuelle, le pourcentage des membres des Caisses urbaines et semi-urbaines est de 76.2% de la totalité des membres des Caisses populaires. Cette tendance suit la tendance générale de modification de la population qui est de 78% urbaine dans le Québec à l'heure actuelle.

Les déplacements de la population créent des problèmes d'adaptation et influent sur l'indice de pénétration démographique. Voici un tableau qui donne les taux de pénétration démographique pour chacune des dix régions et pour les années 1951 – 1956 – 1961 – 1966. Vous pouvez constater le travail qui s'accomplit en considérant le point de départ et le point d'arrivée, après 15 ans.

TABLEAU 2

Évolution de l'indice de pénétration démographique basée sur la population parlant français:

Région	1951	1956	1961	1966
Trois-Rivières	27.5%	33.0%	39.7%	52.2%
Québec	27.8%	33.8%	39.0%	48.8%
Montréal*	10.0%	15.7%	22.6%	32.5%
Union Régionale seule	8.8%	13.9%	19.5%	28.2%
Gaspé	15.1%	14.2%	21.7%	30.2%
Sherbrooke	24.4%	28.2%	32.5%	41.2%
Rimouski	22.3%	24.8%	30.9%	42.2%

* Incluant la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins.

Chicoutimi	19.8%	22.9%	25.7%	32.4%
Ouest Québécois	17.7%	15.0%	13.9%	20.3%
Saint-Hyacinthe	14.6%	22.6%	31.8%	44.5%
Joliette	23.6%	28.5%	37.7%	50.7%
Province	17.8%	22.7%	28.7%	38.6%

Le Service de la Recherche,
La Fédération des Unions régionales
des Caisses populaires Desjardins.

Le Crédit à l'habitation a fait son apparition et ce sont les Caisses populaires qui furent les champions dans ce domaine. Elles ont prôné l'habitation familiale, elles ont aidé d'une façon générale à solutionner ce nouveau problème qui accompagnait l'urbanisation de plus en plus progressive de nos gens.

Dès 1943, on sent un bond remarquable dans le montant des prêts sur hypothèque entre 1942 et 1943, il a pratiquement doublé et le même rythme d'augmentation s'est maintenu en 1944 ; il a constamment augmenté et ces montants se sont montrés supérieurs aux montants prêtés sur reconnaissance de dette à compter de l'année 1944. C'est donc dire que les Caisses populaires ont fait face à ces nouveaux besoins et ont correspondu vraiment aux désirs des populations qu'elles desservaient.

Afin de répondre aux nouvelles habitudes de consommation, qui font maintenant partie de notre société, les Caisses populaires qui étaient déjà présentes dans ce secteur ont voulu intensifier leurs services dans ce domaine, et dès 1961-62 et 63, nous constatons un taux de progression très rapide des prêts des Caisses populaires dans le domaine de la consommation. Cette augmentation a été accompagnée de la mise sur pied par les Caisses populaires d'un système d'éducation à la consommation.

Le tableau 3 illustre l'évolution qui s'est produite dans les prêts à la consommation.

TABLEAU 3

	Nombre de prêts		Valeur des prêts en milliers $	
	Rec. dette	Hypoth.	Rec. dette	Hypoth.
1960	98 448	15 282	$ 65 140	$ 61 835
1962	135 273	24 452	97 512	105 284
1963	155 115	24 060	*127 092*	*106 619*
1964	176 225	23 678	159 907	109 281
1966	235 185	26 992	256 323	121 016
1968	282 952	28 967	343 469	149 035
1969	294 442	27 245	370 644	153 126

Le Service de la Recherche,
La Fédération des Unions régionales
des Caisses populaires Desjardins

TABLEAU 4

Au cours de l'année taux d'augmentation prêts en cours

	Rec. dette	Hypoth.	De l'actif
1960	9.7%	3.1%	9.5%
1962	23.9%	12.1%	11.1%
1963	29.2%	9.5%	10.3%
1964	28.8%	8.0%	11.1%
1965	34.0%	9.5%	13.7%
1966	27.3%	7.8%	12.9%
1968	18.0%	9.0%	9.3%
1969	13.7%	7.6%	9.5%

TABLEAU 5

Pourcentage de l'actif au 31 décembre

	Sur rec. dette	Sur hypoth.	Total
1960	8.5%	40.8%	49.3%
1962	9.8%	41.3%	51.1%
1963	11.4%	41.0%	52.4%
1964	13.3%	39.8%	53.1%
1965	15.6%	38.4%	54.0%
1966	17.6%	36.7%	54.3%
1968	20.2%	35.3%	55.5%
1969	20.9%	34.7%	55.6%

Le Service de la Recherche,
La Fédération des Unions régionales
des Caisses populaires Desjardins

Je me permettrai d'ajouter les remarques suivantes que j'exprimais lors de l'assemblée annuelle de la Fédération : « Le prêt à la consommation atteint au Canada presque les $10 000 000 000.00 en 1969, et près de $3 000 000 000.00 au Québec ; est-il nécessaire alors de mettre des instruments nouveaux entre les mains des membres pour faciliter davantage leur endettement ? Ne doit-on pas continuer leur éducation à l'utilisation du crédit ? Voilà pourquoi, malgré les fortes pressions, nous hésitons à répandre des cartes de crédit qui nous rapporteraient des bénéfices, il est vrai, mais qui contribueraient à appauvrir nos membres. Nous préférons, au niveau de la Fédération et des Unions régionales, continuer à attribuer des sommes assez importantes à l'éducation à la consommation. Je cite un extrait d'un mémoire à ce sujet : « après avoir favorisé l'établissement d'une infrastructure économique et sociale, il est normal que la Caisse populaire continue à favoriser l'essor de la société dans une réponse nouvelle à des besoins nouveaux. Elle doit se garder dans la société de consommation le même leadership qu'elle a manifesté dans la société traditionnelle. »

De nouveaux efforts dans ce domaine, des efforts plus systématiques sont tentés et nous comptons que chacune des 1 311 Caisses sera employée dans ce vaste mouvement d'éducation à la consommation qui correspond tellement aux besoins actuels.

Pour faire face à un autre besoin de notre société industrialisée, c'est-à-dire l'augmentation des besoins d'éducation, nous avons vu à ce que notre portefeuille d'obligations comprenne un montant important des obligations émises par les Commissions scolaires. Ce montant était de $94 000 000.00 au 31 décembre 1969 ; il faut ajouter à ce montant les prêts en cours aux Commissions scolaires qui étaient de $35 000 000.00 au 31 décembre 1969. Nous croyons que ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Rares sont les institutions dans la province de Québec qui ont su épauler d'une façon aussi efficace le développement de l'éducation qui s'avérait si nécessaire. N'eut été des Caisses populaires, il est évident que les objectifs d'éducation des différents gouvernements qui se sont succédé à la tête de la province n'auraient pu être atteints.

Le tableau 6 des placements en cours par les Caisses locales et par les Caisses centrales auxquels s'ajoutent des prêts en cours par ces mêmes organismes, ce qui indique leur participation à la vie communautaire.

TABLEAU 6

Caisses populaires locales et Caisses centrales au 31 décembre 1969

	Placements en cours		Prêts en cours
Canada	$ 42 824 000	7.8%	
Province de Québec	111 633 000	20.3%	
Municipalités	192 220 000	35.0%	$10 044 533
Commissions scolaires	94 232 000	17.1%	34 949 732
Institutions religieuses			
Fabrique et Hôpitaux	53 923 000	9.8%	19 621 775
Coopératives	4 408 000	0.8%	8 795 427
Mouvement Desjardins	13 910 000	2.5%	
Autres	36 993 420	6.7%	
	$550 143 420	100.0%	$73 411 467

Le Service de la Recherche,
La Fédération des Unions régionales
des Caisses populaires Desjardins

Dans cette société urbanisée, nous avons été également confrontés par la nécessité d'investissements plus importants du côté industriel. À date, nous avons cru que le rôle des Caisses populaires était limité dans ce domaine, mais nous avons voulu quand même manifester notre intérêt par une participation de $8,500,000.00 à la Société générale de Financement. Lorsque cette société fut mise sur pied, on se rappelle qu'elle le fut avec la collaboration des Caisses populaires comme un des partenaires essentiels.

Les Caisses populaires locales ont également été appelées à consentir un certain nombre de prêts sur reconnaissance de dette et sur hypothèque en vue d'aider certains commerces ou certaines industries. Un questionnaire spécifique rempli par 82% des Caisses populaires ayant 88% des prêts en cours au 31 janvier 1969, nous permet d'établir qu'à cette date les Caisses populaires avaient pour $46 000 000.00 de prêts en cours consentis pour fins commerciales ou industrielles.

Si les Caisses veulent participer à satisfaire leurs membres et la collectivité, il leur faut conserver leur prestige et leur rythme de croissance. Il leur faut continuer à promouvoir l'éducation à l'épargne et au crédit ; la pratique de l'épargne et l'utilisation du crédit sont des moyens de formation humaine, que ce soit par la gestion du budget familial, la constitution d'un dépôt, la libération d'un emprunt. C'est en mariant les deux fonctions que la Caisse poursuit son but d'améliorer les conditions économiques et sociales de ses membres et de la communauté dans laquelle nous vivons.

La Caisse s'est préoccupée et doit se préoccuper plus que jamais des jeunes ; ils sont 425 000 à posséder un livret d'épargne avec un solde global de 12 millions.

Une nouvelle échelle de valeurs influence les jeunes ; ils dépensent davantage pour leurs loisirs, pour la recherche de leur identité. Ils ne croient pas à l'argent en tant que symbole de valeur personnelle et sociale. Plusieurs le considèrent comme un facteur de division, surtout si les parents leur coupent les fonds.

Un programme d'information débutera en septembre dans les écoles afin de rendre les jeunes plus conscients du problème de leur avenir, face à leurs obligations envers une société en évolution.

Le rythme de croissance de l'épargne qui tendait à s'abaisser en 1968, a repris son élan en 1969 ; il avait été de 8.2% en 1968, il remonte à 11.6% en 1969. Les mois de janvier et février 1970 nous laissent prévoir que ce rythme s'accroîtra encore puisque déjà, pour ces deux mois, l'épargne dépasse de trente millions de dollars le total des deux mêmes mois de 1969.

Il serait bon d'analyser la variation des épargnes dues aux membres. Voici un tableau comparatif de décembre 1968 et décembre 1969.

TABLEAU 7

Analyse de la variation des épargnes dues aux membres (en millions $)

	Déc. 1968	Déc. 1969	Variation	
Capital social	$ 193	$ 180	$—13	— 6.5%
Épargne ordinaire	1 219	1 167	— 52	— 4.0%
Épargne véritable	83	147	+ 64	+ 78.0%
Dépôts à terme	98	247	+149	+152.0%
Total dû aux membres	$1 593	$1 742	+149	+ 9.4%

TABLEAU 7 (suite)

Taux d'intérêt en vigueur — Janvier 1970

	Écart	Mode	Médiane	Moyenne pondérée
Capital social	3.0 à 8.0 %	6.0%	6.0%	6.13%
Épargne ordinaire	2.25 à 6.5 %	3.0%	3.5%	3.47%
Épargne véritable	3.75 à 8.0 %	6.5%	6.0%	6.40%
Dépôts à terme	5.0 à 8.75%	70-80	70-80	7.55 – 7.77%

Service de la Recherche,
La Fédération des Unions régionales
des Caisses populaires Desjardins.

Il s'agit pour les dirigeants de poser les actes qui conviennent pour gérer efficacement leur Caisse afin de rencontrer leurs obligations envers leurs épargnants. C'est la politique des prêts aux membres et des placements qui établira l'équilibre entre les frais de gestion, les taux d'intérêt aux membres d'une part et les taux de rendement d'autre part. C'est un problème de régie interne mais c'est aussi un problème de solidarité coopérative.

Serait-ce possible de présenter un tableau complet des Caisses populaires affiliées à la Fédération de Québec sans parler des organismes complémentaires que les dirigeants ont voulu fonder ou acquérir pour le bénéfice des Caisses elles-mêmes et de leurs membres ?

Ce réseau d'institutions ajoute encore au prestige des Caisses, mais celles-ci restent la toile de fond qui attire le tiers de la population du Québec. C'est une fierté mutuelle qui se développe de part et d'autre et c'est un même sentiment de confiance qui continue à nous unir tous.

Une simple nomenclature des institutions suffit à les mettre en lumière.

TABLEAU 8

	Actif 31 décembre 1969
La Fédération de Québec 1932	
10 Unions – 1 311 Caisses	$1 874 000 000.00
La Société d'assurance des Caisses populaires 1944	22 276 000.00
L'Assurance-Vie Desjardins 1949	51 847 000.00
La Sauvegarde Cie d'Assurance-Vie 1901-1962	84 085 000.00
La Société de Fiducie du Québec 1962-1963	91 339 000.00
La Sécurité, Cie d'assurance générales 1940-1963	10 942 000.00
Les Placements Collectifs Inc. 1956-1969	51 118 000.00
	$2 185 607 000.00

Association Coopérative Desjardins 1963 possède des actions de la Société de Gestion d'Aubigny 1962	$ 11 205 000.00
L'Institut Coopératif Desjardins	941 858.00
Banque Populaire (52% des actions)	70 000 000.00

Un autre organisme, fondé en 1965, le Comité de coordination du Mouvement coopératif Desjardins, se compose de treize délégués de la Fédération et de huit délégués des Institutions.

Les buts de ce Comité :

a) coordonner des activités à certains niveaux et dans certains domaines ;

b) assurer un esprit de corps et de dynamisme ;

c) établir une collaboration ;

d) favoriser une planification sociale et économique.

Déjà, ce Comité a confié à plusieurs sous-comités des études particulières qui ont porté des fruits.

LA SOCIÉTÉ DE TECHNO-STRUCTURE

Nous entrons maintenant dans une nouvelle ère. Il s'agit de la société de techno-structure qui est accompagnée d'une certaine opulence ; cette opulence vient du fait qu'un plus grand nombre de biens sont produits et qu'ils sont offerts à un plus grand nombre de personnes. Il ne faut cependant pas oublier que cette opulence ne rejoint pas tous les individus dans notre société, et c'est là un de nos défis.

Monsieur le sénateur Lamontagne vous expliquera quelles sont les caractéristiques de cette société qui est la nôtre à l'heure actuelle et qui sera celle des années 1970. Il nous démontrera également quels sont les défis qui devraient être les nôtres.

Nous savons cependant que les dépenses de consommation ne seront pas tout à fait les mêmes en 1975 qu'elles l'étaient en 1967, par exemple. D'après les données du dernier rapport du Conseil économique du Canada, intitulé *Perspectives 1975*, il semblerait que le besoin le plus important en 1975 sera le logement, alors qu'en 1967 le besoin le plus important semblait être celui de l'alimentation ; nous affecterons des dépenses beaucoup plus impressionnantes au niveau logement qu'à l'item alimentation ; d'autres dépenses aussi dans le domaine du transport auront une place très importante par rapport à ce qui existait en 1967.

Nous voyons également que les dépenses affectées à l'item enseignement devraient normalement tripler en 1975 comparativement en 1967. Nous serons donc dans une nouvelle société et nous aurons des comportements différents.

Les Caisses populaires devront se conformer à ces différents comportements et devront dès à présent réfléchir et planifier les services qui devront être mis en place en vue de correspondre à ces changements d'attitudes.

Par ailleurs, dans le domaine de la production les dépenses d'investissements devront s'accélérer. Le rapport *Horizon 1980*, publié par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, prévoit que nous devrons créer de nouveaux emplois chaque année, de l'ordre de 67 000 jusqu'en 1980, et que le Québec devra ainsi investir près de $10 000 000 000.00 en 1976 et environ $14 500 000 000.00 en 1981 en dollars constants.

Il est facile de percevoir tout ce chemin que nous devrons parcourir dans ce domaine si on prend pour acquis que les investissements privés et publics de toutes sortes au Québec sont d'environ $4 500 000 000.00.

Lorsqu'on examine les statistiques des investissements privés et publics dans la province de Québec, forme nous est de reconnaître qu'une importante proportion provient du secteur public ; celui-ci fait sa très large part à l'heure actuelle, compte tenu de ses ressources. Le développement économique futur doit donc compter sur un accroissement sensible des investissements privés.

De plus, le taux d'augmentation annuel des installations et de l'équipement des entreprises au cours des dernières années, n'a pas été proportionnel au taux d'augmentation de la main-d'œuvre active.

Les variations des catégories d'épargne expliquent le passé mais elles nous permettent de prévoir l'avenir ; notre capital social et notre épargne ordinaire vont continuer à décroître au profit de notre épargne véritable et de nos dépôts à terme. En acceptant cette évolution, les Caisses fournissent à leurs membres des formes d'épargne de plus en plus demandées. C'est ainsi qu'elles pourront continuer de grandir face à la concurrence. Elles devront donc aller chercher leur large part des épargnes afin d'assurer le financement de ces diverses formes d'investissement, toujours dans les limites légales de leur juridiction directe ou indirecte.

Un autre défi que nous aurons à rencontrer dans les années 1970 et un autre besoin de notre population seront la solution aux problèmes de la pauvreté. On dit que globalement il y a 25% de la population canadienne qui vit dans ce que nous pourrions qualifier la pauvreté.

M. Roger Marier, sous-ministre de la Famille et du Bien-être, donnait quelques statistiques lors d'un colloque sur les objectifs sociaux, à l'occasion du 50e anniversaire de l'École de Service social à l'Université McGill en 1968. Voici ce qu'il disait : « Au début de 1967, le nombre de bénéficiaires touchés par les ententes fédérales-provinciales sur l'assistance chômage s'élevait au Québec à plus de 360 000 personnes, et les déboursés totaux à environ $12 000 000. par mois, tandis que les données respectives pour l'Ontario, qui a une population totale plus considérable, les bénéficiaires étaient de 160,000 personnes, impliquant des déboursés totaux de $6 500 000.00 par mois. »

On constate donc qu'en plus d'augmenter nos investissements afin de maintenir une économie prospère, nous devons également verser en subvention d'assistance chômage des sommes deux fois plus élevées qu'en Ontario mensuellement.

Ces gens ont non seulement besoin d'aide, mais ils ont besoin d'instruments pour s'aider à sortir de cette impasse. La Caisse populaire locale peut parfois, par ses prêts, aider à la réhabilitation d'un certain nombre de familles moins privilégiées, et dans ce domaine nous avons eu des expériences heureuses avec le Ministère de la Famille et du Bien-être, mais nous devons également collaborer à créer des emplois en vue de la réhabilitation économique et sociale d'une partie de ceux qui actuellement, doivent avoir recours à l'État afin de subvenir à leurs besoins.

Les Caisses doivent donc correspondre aux besoins de la population que nous desservons, celle de la province de Québec ; elles doivent correspondre aux besoins de la communauté québécoise. Si nous avons regardé et si nous regardons le passé, ce n'est pas pour nous complaire dans une béate satisfaction, c'est pour y découvrir nos faiblesses afin, répétons-le, de les corriger et nous permettre d'entreprendre la nouvelle décennie avec plus de détermination. Ce qui a compté et ce qui compte, c'est le travail d'équipe où chacun apporte sa participation à l'œuvre. C'est par la résistance de chacun des chaînons que s'évalue la solidité de la chaîne.

Les Caisses populaires auront donc à faire face à de nouvelles responsabilités en 1970 et nous attendons de vos discussions, lors de ce congrès, que vous nous indiquiez un certain nombre d'avenues qui devront être étudiées, afin que comme dans le passé, les Caisses populaires correspondent d'une façon très systématique et très efficace aux besoins économiques et sociaux de leurs membres.

Société d'abondance et de techno-structure

Par sénateur Maurice Lamontagne



Je ne puis m'empêcher, au début de mes remarques, de rendre hommage à l'un de mes anciens collègues au sénat, l'honorable Cyrille Vaillancourt, qui a consacré tant d'années à faire de votre mouvement ce qu'il est maintenant. Le sénateur Vaillancourt fut l'homme d'une grande vision sans être visionnaire. Il fut un grand patriote sans verser dans un nationalisme verbal. C'est dans l'action qu'il a voulu servir les siens. Il n'a jamais sombré dans l'illusion ni proposé de coups d'éclat. La grande leçon qu'il nous a donnée, c'est celle de la persévérance. Il a prêché l'épargne aux petits et aux pauvres. Il en est résulté l'institution financière la plus démocratique et la plus puissante que les Canadiens français aient réussi à créer.

Et maintenant, vous vous demandez avec raison quel doit être le rôle de ce vaste potentiel au sein de la société nouvelle. Vous avez l'impression que votre mouvement, comme du reste la communauté québécoise à l'intérieur de laquelle il a grandi, est parvenu à la croisée des chemins. Vous êtes conscients que la décennie qui vient de se terminer a marqué une brisure irrémédiable avec le passé et que dorénavant c'est le défi de l'avenir qu'il faut relever. Ce n'est pas le passé qu'il s'agit de refaire, c'est l'an 2000 qu'il faut préparer.

Le début des Caisses populaires a coïncidé avec le véritable commencement du décollage industriel du Québec. Ce décollage, au début du siècle, eut deux causes majeures. D'abord, le peuplement rapide de l'Ouest canadien, ajouté à la protection douanière, a permis l'expansion plus accélérée des industries québécoises de biens de consommation. Ensuite, ce fut l'apparition d'une deuxième révolution technologique venant se superposer à la technologie du charbon et de l'acier. Avec l'électricité, nos ressources hydrauliques abondantes pouvaient fournir de l'énergie à bon marché. Un marché extérieur grandissant allait permettre l'exploitation de nos gisements miniers. L'utilisation du bois dans la fabrication du papier provoquait la naissance d'une industrie de pointe au Québec.

Au cours des décennies qui suivirent, des liens de complémentarité économique s'établirent entre les États-Unis et le Québec, sous les auspices de cette deuxième révolution technologique. Les Américains apportaient le marché, les capitaux et la gestion, les Québécois fournissaient les ressources et la main-d'œuvre. Cet envahissement américain fut à la fois la source de notre affluence et de notre frustration. Il fut accueilli avec enthousiasme par le peuple et dénoncé par nos élites. Il fut subi plutôt que voulu et organisé. En conséquence, si on peut parler d'une stratégie industrielle au Québec à cette époque, il faut reconnaître qu'elle fut passive et inconsciente.

Cette situation ne devrait pas nous étonner, car nos élites boudaient l'industrialisation et nos mouvements populaires n'étaient pas prêts à participer à l'élaboration d'une véritable stratégie. Les Caisses populaires, par exemple, sont nées au moment où la pauvreté était massive. Elles venaient remplir un vide laissé par les banques commerciales, en favorisant et en canalisant les modestes épargnes du peuple et en lui donnant un accès au crédit qu'il n'aurait pas eu autrement. Ce rôle primordial devait être décentralisé et s'exercer d'abord sur le plan local. Il n'est donc pas étonnant que les Caisses populaires se soient d'abord développées en marge du mouvement d'industrialisation et que leur progrès en ait été, dans une bonne mesure, l'une des heureuses conséquences.

Réalité et conséquences de l'affluence

Malgré cette stratégie industrielle passive et notre manque de participation à la direction du mouvement d'industrialisation, la société québécoise est parvenue au seuil de l'affluence. Une société est affluente quand l'homme moyen devient aisé et quand la pauvreté, à l'instar de la richesse, devient minoritaire. Or, une étude récente montrait qu'en 1964, 30 pour cent des ménages canadiens gagnaient plus de $6 000 par année et que d'ici cinq ans, cette proportion s'élèverait à 85 pour cent. Il faut ajouter à cela la gratuité de certains services, surtout en matière de santé et d'éducation, la diminution substantielle du temps consacré au travail et le caractère moins pénible et fatiguant du travail lui-même. La réalité de notre affluence relative apparaît encore plus clairement quand on compare notre niveau de vie moyen avec celui de la plupart des pays européens et surtout avec celui du Tiers-Monde.

Il ne faudrait pourtant pas conclure que les sociétés d'affluence constituent nécessairement des communautés heureuses. On n'a quà observer la société américaine pour se rendre compte du contraire. On constate de plus en plus, en effet, que l'affluence, ce vieux rêve de l'humanité, accentue souvent les anciens problèmes et en fait naître de nouveaux. À l'époque de la pénurie, notre société se partageait nettement entre une infime minorité de riches

et la masse des pauvres. Aujourd'hui, avec l'affluence, les classes moyennes viennent s'insérer en quelque sorte entre les riches et les pauvres et ces trois classes de la société voient leur vie se transformer profondément.

Autrefois, dans les sociétés traditionnelles, la richesse était souvent héréditaire et permettait une certaine oisiveté. Aujourd'hui, ceux qui appartiennent aux groupes des dirigeants et des professionnels doivent faire face à une forte concurrence. S'ils veulent conserver ou améliorer leur situation, ils doivent travailler beaucoup plus qu'auparavant et prendre part à toutes sortes d'activités dites sociales. Ainsi soumis à cette existence fébrile, ils deviennent souvent la proie des « maladies de civilisation », comme l'infarctus, le surménage et les déséquilibres psychologiques.

À ce palier supérieur de la société, les épouses vivent souvent dans la solitude et le désœuvrement, d'où la fréquence, chez elles aussi, de troubles psychologiques. Par ailleurs, les enfants manquent à la fois d'affection et de direction, étant donné que les parents sont trop souvent physiquement ou psychologiquement absents du foyer. Ils n'ont pas assez d'occasions de s'opposer ou de faire face à la résistance de l'autorité familiale, ce qui serait nécessaire à leur équilibre psychique. Dans ce contexte, en sortant de l'adolescence, ils se révoltent si leurs parents s'immiscent dans leur vie, et quand de tels conflits ne se produisent pas, ils tentent alors de défier l'ordre social ou de s'en évader. Ces jeunes connaissent dès leur enfance un niveau de vie élevé, ce qui affaiblit leur motivation. Étant à l'abri du besoin, ils ne sentent pas vraiment la nécessité de travailler. La sécurité économique engendre chez eux trop souvent l'insécurité psychologique. C'est pourquoi un grand nombre d'entre eux ne cherchent même pas à s'instruire et refusent de se joindre aux élites de leur génération.

La tragédie des élites

Aussi, à l'heure de l'affluence, on peut donc parler d'une véritable tragédie des élites. L'appartenance à celles-ci cesse d'être héréditaire et de s'identifier à une certaine oisiveté. Au contraire, elle a de plus en plus pour conséquence le surménage du chef de famille, la désintégration du foyer, la révolte ou l'évasion des enfants qui refusent de répéter l'expérience de leurs parents.

L'ère de l'abondance transforme aussi profondément la vie des classes moyennes. Lorsque l'homme moyen était pauvre et manquait d'instruction, il travaillait fort et longtemps, mais il se contentait de peu. Aujourd'hui, il consacre moins de temps et d'énergie physique à son travail et ses loisirs ne sont pas organisés. Ceci engendre l'ennui et des problèmes de diète. En tant que consommateur et à mesure que son revenu s'élève, l'homme moyen affecte une proportion décroissante de son salaire aux nécessités de la vie. Mais il n'est pas plus satisfait qu'auparavant, car à mesure qu'il réalise un rêve, d'autres désirs surgissent aussitôt. Il lui faut constamment choisir entre divers besoins et divers produits, ce qui est une cause de frustration. Il est suffisamment aisé pour pouvoir emprunter et sa situation financière est souvent pire qu'autrefois. Il devient plus exigeant, plus revendicateur.

Le citoyen moyen vit dans un milieu encombré, anonyme et pollué. Son employeur est pour lui un inconnu. Ses dirigeants syndicaux ont rejoint les élites. Souvent, il ne connaît pas ses voisins. Il perd beaucoup de temps à se rendre à son travail. À mesure qu'il devient plus instruit, il est plus conscient et plus critique et il perd ses anciennes croyances qui l'aidaient autrefois à accepter sa condition de pauvreté. Il était jadis fortement attaché à ses croyances religieuses et même à son parti politique. Maintenant, il délaisse ses valeurs traditionnelles, il se méfie de ses chefs et il se renferme sur lui-même. Il se sent seul et isolé. L'homme moyen est comme un nouveau riche déraciné de son passé mais qui n'est pas encore accepté par une société qui n'est pas faite pour lui.

L'ère de l'abondance se distingue sans doute surtout par la montée des classes moyennes. Et celles-ci, en devenant majoritaires, plus aisées, moins fatalistes et plus conscientes de leurs problèmes, exigeront de plus en plus que la société réponde à leurs préoccupations à elles et non pas à celles des élites. À l'ère de l'affluence, la politique de grandeur dont on rêve souvent dans le « grand monde » a peu de chances d'être acceptée car elle n'est pas à la dimension de l'homme moyen, ce nouveau maître de la société.

Le paradoxe de la misère

Enfin, de nos jours, le paradoxe de la misère au sein de l'abondance apparaît sous de nouveaux aspects. À l'époque de la pénurie, l'ensemble de notre économie souffrait de sous-développement et la pauvreté était d'autant plus acceptable qu'elle correspondait à la condition générale. Aujourd'hui, le problème de la pauvreté devient moins général mais plus aigu, plus complexe et plus urgent. Le pauvre a maintenant conscience d'être minoritaire et marginal. L'affluence s'est rapprochée de lui par la télévision et il a l'impression d'avoir été laissé sur une voie d'évitement pendant que les autres bénéficient de la croissance générale et parviennent à l'aisance.

Cette impression qu'a le pauvre d'être mis de côté s'accentue à cause de la pénible situation de sa famille. En général, il a plusieurs enfants et il vit dans un quartier de taudis. Il est tellement absorbé par ses problèmes quotidiens et par la crainte de ne pouvoir se procurer demain les nécessités de l'existence qu'il se soucie peu de l'avenir et de l'instruction de ses enfants. Il espère les voir travailler le plus tôt possible. C'est pourquoi la famille pauvre, surtout dans les villes, est enfermée dans un cercle vicieux.

Par ailleurs, le progrès des sciences de la vie et de l'automation confère de nouvelles dimensions au paupérisme. L'inégalité des chances ou, si l'on veut, l'inégalité sociale constitue, au sein de la société nouvelle, une cause moins importante de pauvreté. Par contre, les inégalités naturelles prennent de l'ampleur comme source de misère. En fait, il faut bien le reconnaître, les hommes ne naissent pas tous égaux. Dans l'ancien temps, dans bien des cas, les infirmes physiques ou mentaux ne survivaient pas longtemps. Même les moins doués ne pouvaient se trouver un emploi utile. Aujourd'hui, vu les progrès de la médecine, la plupart des handicapés parviennent à une longévité normale. De plus, avec la mécanisation, les travaux simples, même sur la ferme, se font de plus en plus rares. Jadis il était facile de s'adapter à un milieu relativement statique et familier. De nos jours, un nombre croissant d'individus sont incapables de s'ajuster au rythme endiablé de la vie moderne.

Ainsi, la société nouvelle tend à accentuer les inégalités naturelles entre les individus.

Ainsi, ce n'est pas seulement en rendant notre société toujours plus affluente que nous résoudrons le problème du paupérisme. Dans notre monde nouveau, le pauvre est d'abord mésadapté. Laissé à lui-même, il est condamné à demeurer sur la voie d'évitement, à vivre en marge de la société et sa misère relative s'accentuera avec l'accroissement de l'aisance collective. Ce fossé grandissant entre l'abondance et la misère devient donc de plus en plus intolérable. Au Canada, comme au Québec, heureusement pour les plus nantis, la pauvreté n'a pas de couleur. Autrement, nous vivrions les mêmes heures tragiques que connaissent les États-Unis.

La pauvreté: anonymat et silence

Chez nous, la pauvreté est encore anonyme et silencieuse ; elle n'a pas de visage ni de voix. Elle n'a même pas de porte-parole, car au Québec, par exemple, les préoccupations de nos élites sont souvent trop loin des problèmes du peuple. Au sein de la société d'abondance, les classes moyennes tentent surtout d'obtenir davantage pour elles-mêmes. Les groupes qui doivent faire face à la concurrence recherchent la protection et de plus forts subsides gouvernementaux. Les grandes entreprises utilisent leur pouvoir monopolistique pour obtenir des prix plus élevés. Les puissantes centrales syndicales n'hésitent pas à recourir à la grève pour obtenir des contrats de travail plus avantageux. Les consommateurs veulent un plus grand nombre de services gratuits et protestent contre la hausse des prix et des taux d'intérêt. Les contribuables se plaignent du fardeau croissant des impôts. Ainsi les individus qui participent à l'avènement de l'affluence sont toujours plus frustrés et exigeants et tendent à oublier qu'ils y a encore des pauvres parmi nous.

Nos mouvements populaires, comme le syndicalisme, se sont identifiés avec la pauvreté à l'époque de la pénurie alors que la misère était massive et majoritaire. Il en était de même des Caisses populaires qui en rendant service à leurs membres se trouvaient en même temps et par le fait même à lutter contre la pauvreté. Certains diront que c'était la belle époque. Aujourd'hui, les Caisses populaires continuent comme par le passé à servir les classes moyennes, mais celles-ci en devenant relativement aisées ont changé la nature et le caractère du mouvement. Il est certes encore nécessaire et désirable de servir l'homme moyen mais il faut aussi reconnaître que ce service ne fait plus véritablement partie de la lutte à la pauvreté. En d'autres termes, ce n'est pas la mission des Caisses populaires qui a changé, c'est la situation de l'homme moyen qui s'est transformée et les pauvres ont tout simplement été oubliés en cours de route.

Cet oubli ne saurait être toléré indéfiniment. À l'ère de l'affluence, il faut évidemment tenter de rendre l'homme aisé plus heureux, mais il faut surtout aider le miséreux à devenir plus affluent. La société d'abondance doit d'abord gagner la bataille contre la pauvreté, tant au niveau domestique qu'international. Autrement elle atteindra vite le point de rupture. Le paradoxe de la misère au sein de l'abondance est aussi une condamnation s'il n'est pas relevé comme défi. Il ne s'agit donc plus, comme par le passé, de donner un sens à la pauvreté. Il faut surtout, dorénavant, donner un sens à la richesse et elle n'en aura qu'en se mettant au service des pauvres.

La lutte à la pauvreté exigera évidemment la participation du secteur public et l'élaboration de politiques spécifiques, comme celle touchant le revenu annuel garanti. Mais il ne faudrait pas s'imaginer que l'action gouvernementale, même massive, pourra à elle seule gagner la guerre contre le paupérisme. Le secteur privé, c'est-à-dire les entreprises, les syndicats, le mouvement coopératif, les organisations bénévoles, devront aussi faire leur part.

Dans ce contexte nouveau, les Caisses populaires, tout en continuant à remplir leur rôle traditionnel, doivent aussi se définir une mission particulière dans la lutte collective contre la misère. Elles doivent continuer à prêter, mais aussi apprendre à donner. C'est évidemment à chacun d'entre vous qu'il appartient de définir cette mission nouvelle. Vous pourriez peut-être, pour commencer, établir un fonds commun d'aide à la pauvreté qui serait alimenté par de modestes cotisations annuelles de chacun de vos membres et qui, au point de départ, servirait en partie à financer un programme de recherches sur le rôle concret que votre mouvement devrait jouer dans ce domaine au Québec et dans le tiers monde.

Réalité et conséquences du changement technologique perpétuel

Au moment où notre société et ses institutions doivent affronter les difficiles problèmes que provoque l'affluence, nous devons nous préparer à participer activement à la course scientifique internationale et à nous ajuster aux conséquences bouleversantes d'une troisième révolution technologique qui aura un caractère de permanence.

Les premiers signes de cette nouvelle révolution apparurent à la fin des années 1950. Le premier ordinateur muni de transistors arriva sur le marché, aux États-Unis, en 1955. La première centrale électrique utilisant l'énergie nucléaire à des fins commerciales commença à opérer en Angleterre en 1956. L'année suivante, le premier Sputnik lançait l'humanité à la conquête de l'espace. Depuis ce temps, le progrès sur ces trois fronts stratégiques a été spectaculaire.

Depuis l'apparition des premiers ordinateurs, leur volume a diminué d'un facteur de 100, leur coût d'un facteur de 100 000 et leur vitesse d'opération s'est accrue d'un facteur de 100 000. Ils peuvent calculer 10 000 000 de fois plus vite que l'homme. Ils sont capables de faire de la traduction, de jouer aux échecs, d'effectuer des travaux domestiques, d'emmagasiner dans un espace très restreint l'information contenue dans les plus grandes bibliothèques du monde. En fait, on peut maintenant affirmer que ces étranges machines deviendront supérieures à l'homme dans un nombre grandissant de tâches et d'activités. Herman Kahn, l'un des plus grands experts en la matière, prédisait récemment que l'intelligence artificielle serait une réalité d'ici la fin de la présente décennie. Il est donc vrai de dire que l'homme a créé la machine à son image et à sa ressemblance.

L'ère de la cybernétique coïncide avec l'âge atomique. L'an dernier, il y avait déjà dans le monde 234 centrales nucléaires en opération ou en voie de construction et ayant une capacité de production de plus de 130 millions de kilowatts. Avec les réacteurs actuels, un gramme d'uranium produit l'équivalent en énergie de 30,000 grammes de charbon. Les régénérateurs seront utilisés

commercialement d'ici 1980 et on estime qu'ils produiront autant d'énergie avec un gramme d'uranium que les centrales thermiques traditionnelles avec 1 million de grammes de charbon.

La révolution atomique

Avec la révolution atomique, les ressources énergétiques de la terre deviennent vraiment inépuisables. On prévoit que d'ici l'an 2000, l'énergie nucléaire coûtera 10 fois moins que l'énergie hydraulique provenant des sites les plus avantageux. Enfin, pour la première fois depuis le début de l'humanité, l'énergie deviendra une ressource omniprésente puisqu'elle pourra être produite en quantité illimitée et au même prix partout dans le monde.

Les répercussions d'une telle révolution seront tout simplement fantastiques. Le coût du désalement de l'eau et des fertilisants riches en nitrogène deviendra minime. Le charbon ne sera plus nécessaire à la fabrication de l'acier. Il sera rentable d'utiliser même les minerais à faible teneur. L'énergie nucléaire rendra possible les voyages interplanétaires ; elle pourra même remplir le rôle du plexus cardiaque. Enfin, l'industrie ne sera plus attirée comme elle l'a été jusqu'ici, par la localisation des ressources énergétiques, telles que les chutes d'eau et le charbon.

La conquête de l'espace s'est faite à un rythme accéléré. Déjà nous avons commencé à en bénéficier. Elle contribuera de plus en plus à améliorer les services météorologiques, à rendre plus précis et moins coûteux l'inventaire des ressources terrestres. Pour le moment, c'est le secteur des communications qui s'en ressent davantage. Grâce à de nouveaux satellites, il sera possible d'ici 1980 de capter directement de nos foyers les émissions télédiffusées provenant de tous les coins de la terre. Alors, le contrôle national de l'information sera périmé.

Beaucoup d'autres bouleversements technologiques sont survenus récemment. Pour les décrire, il faudrait parler de ces instruments merveilleux que sont le laser et le maser et de ces machines à coussins d'air qui éliminent la roue de nos moyens de transport. Les sciences de la vie, la biologie moléculaire en particulier, font des progrès étonnants. On prévoit que la longévité normale de l'être humain pourrait dépasser 100 ans en l'an 2000 et même atteindre 150 ans, alors que la période de travail ne durera pas plus de 30 années. On peut également s'attendre à l'apparition d'un grand nombre de nouveaux produits synthétiques. Le lait artificiel est déjà fabriqué en Angleterre à même les résidus de la forêt, la viande artificielle au Japon avec la fève soya et le papier avec des fibres synthétiques qui remplacent le bois.

On s'aperçoit aussi que notre société d'affluence de plus en plus dominée par la technologie menace de détruire notre milieu et l'homme lui-même. La pollution du sol, de l'eau et de l'air prend des proportions que nous commençons à peine à saisir. Des savants craignent que le bioxyde de carbone dont nous chargeons l'atmosphère contribue à faire fondre plus rapidement les glaces polaires et pourrait même répéter la catastrophe du déluge. On estime, en effet, que la fonte accélérée des glaces de l'Antarctique relèverait le niveau de la mer de 400 pieds et engloutirait un nombre incalculable de villes. L'envahissement de la vie privée devient de plus en plus inquiétant. Les médicaments dont le nombre s'accroît chaque jour ont souvent des effets nocifs d'abord insoupçonnés et peuvent, comme le LSD, s'attaquer au cerveau même de l'homme.

Une course effrénée

On peut donc constater que les progrès scientifiques et les innovations technologiques survenus depuis la fin des années 1950 renferment un potentiel bénéfique et nocif incommensurable. Il s'agit ni plus ni moins d'une révolution dont les répercussions économiques, sociales et culturelles seront plus massives et bouleversantes que celles des autres grands tournants de l'histoire du monde. Et pourtant, ce n'est là qu'un commencement : cette nouvelle révolution, contrairement aux précédentes, deviendra permanente puisqu'elle sera constamment animée par une course scientifique et technologique internationale qui prend sans cesse de l'ampleur.

Trois aspects qui mesurent l'accélération de cette course méritent d'être signalés. En 1665, paraissait la première revue scientifique — *The Philosophical Transactions* — sous les auspices de la Société Royale de Londres. En 1900, ce nombre atteignait environ 10 000. Aujourd'hui, plus de 100 000 revues scientifiques sont publiées régulièrement à travers le monde. Le nombre de scientifiques et d'ingénieurs, qui forme le potentiel mondial de recherche et d'innovation, atteint présentement environ 5 millions ; on prévoit qu'il se situera entre 25 et 30 millions en l'an 2000. Plus de 90 pour cent de tous les savants qui ont existé depuis le début de l'humanité vivent présentement. Enfin, en 1940, les États-Unis consacraient déjà $225 millions par année à la recherche et au développement ; aujourd'hui ce montant atteint $25 milliards. En fait, le monde dépense présentement une somme de $50 milliards par année dans le secteur de la recherche et de l'innovation et ce montant pourrait dépasser $100 milliards en l'an 2000.

Cette course scientifique et technologique internationale qui n'a vraiment débuté qu'au cours des années 1950, constitue sans aucun doute le phénomène le plus révolutionnaire et le plus bouleversant que l'homme ait eu à subir. L'humanité dorénavant sera soumise à la révolution permanente. On parle avec raison d'une explosion de la connaissance et de l'information, mais aussi d'une explosion technologique continue. Ainsi l'homme, cet apprenti-sorcier qui aura déchaîné ce flot incontrôlable de la connaissance et de l'innovation, se sera condamné lui-même au devenir perpétuel.

Le premier impératif que nous impose la révolution technologique permanente, c'est de participer activement et efficacement au mouvement perpétuel de la connaissance et de l'innovation. Sans cela, le Canada et le Québec en particulier ne pourront pas maintenir leur croissance et leur affluence. Au Québec, par exemple, les années 1960 auront certainement été une période de transition. Dorénavant, la stratégie industrielle passive qui a prévalu chez nous depuis le début du siècle ne suffira plus.

Il est indéniable que l'abondance et le coût d'exploitation peu élevé de nos ressources hydrauliques ont été jusqu'ici le principal facteur de croissance et de localisation industrielle. Cette période est pratiquement révolue et l'âge atomique qui commence ne favorisera pas plus le Québec que les autres régions du monde. De plus la frontière de nos

ressources minérales recule sans cesse et les produits synthétiques que multiplie la technologie nouvelle menaceront davantage nos industries traditionnelles à l'avenir.

L'élément compensateur dont nous avons besoin, à l'instar du Japon, de la Suède, de la Suisse et de la Grande-Bretagne, c'est une stratégie industrielle positive et consciente centrée sur l'innovation technologique. Ce défi nouveau pour nous doit recevoir une réponse collective. Il est évident que nos gouvernements ont ici un rôle essentiel à remplir et le rapport que le Comité spécial du sénat sur la politique scientifique publiera bientôt contiendra sûrement des recommandations précises à cet égard. Mais le secteur académique, à tous ses niveaux, se doit aussi de faire un apport substantiel en préparant un plus grand nombre de compétences capables d'engendrer des idées neuves et de les transformer en inventions et en innovations rentables. Et à cette fin, les universités devront sortir de leurs tours d'ivoire sans pourtant descendre dans la rue.

Le rôle des Caisses

Les Caisses populaires doivent, à mon avis, accomplir une mission connexe et complémentaire à celle des secteurs public et académique en aidant à financer la réalisation des idées neuves et le lancement des innovations technologiques sur le marché. Les projets industriels à haute teneur technologique qui se multiplient le long de la route 128 à Boston ont largement contribué à relancer l'économie de cette région. Il s'agit d'une série d'entreprises innovatrices, petites au point de départ mais qui grandissent rapidement en exploitant une idée ou une invention née dans les laboratoires gouvernementaux et universitaires de la région. Le général Doriot a fondé l'American Research and Development Corporation qui, en investissant dans de telles entreprises, leur permet de décoller plus facilement. Cette société, par sa politique prudente, a accumulé de vastes profits tout en faisant une contribution originale et substantielle à la relance économique de la région de Boston. Les Caisses populaires pourraient jouer un rôle semblable au Québec.

À l'heure de la révolution technologique permanente, le Québec doit se donner, je le répète, une stratégie industrielle axée sur l'innovation. Il s'agit là d'une tâche urgente, prioritaire, qui doit aussi être collective et rallier nos meilleures énergies. Si les Québécois ne décident pas dès maintenant de participer le plus efficacement possible à la course technologique internationale, si nous continuons à bouder l'industrialisation, nous serons entraînés une fois encore sur une voie d'évitement mais nous ne pourrons plus compter sur les anciens facteurs de localisation industrielle pour nous sauver et assurer sans nous notre croissance économique. Les années 1970 marqueront sûrement de ce point de vue une étape décisive. Nous ne pouvons pas perdre une autre décennie, car dans dix ans il sera trop tard pour rejoindre la trajectoire du mouvement perpétuel.

Maîtriser le progrès

D'ailleurs, il ne faut pas uniquement provoquer l'innovation et le changement. Nous devons apprendre aussi à les organiser et à les planifier. Autrement, ce sera le chaos et l'anarchie. En d'autres termes, il s'agit pour nous de maîtriser le progrès, si nous voulons éviter l'asservissement technologique. Mais alors, au cours de ce grand tournant de l'histoire que nous vivons, la planification dont nous avons besoin ne peut plus se limiter à une simple projection du passé. Elle doit être essentiellement une anticipation du futur car dorénavant c'est en regardant vers l'avenir que nous devrons déterminer le présent. Et ceci devient de plus en plus possible avec l'aide de cette nouvelle science qui s'ébauche et qu'on appelle la futurologie.

Cette planification futuriste, à l'instar de la stratégie de l'innovation que nous devons développer, doit être une œuvre collective. Elle ne peut pas être laissée entièrement aux gouvernements. Les mouvements et les groupements privés doivent eux aussi acquérir l'esprit prospectif afin de continuer à jouer leur rôle dans le contexte de la révolution permanente. Mais pour cela, il leur faut s'habituer à scruter l'avenir avec les techniques d'analyse de plus en plus poussées dont nous disposons. Les Caisses populaires, en particulier, devraient s'ajuster à l'ère de la prospective et, pour y parvenir, créer au niveau le plus élevé de la Fédération, une Commission sur l'an 2000 qui serait chargée, avec quelques experts, de cette réflexion constante et profonde sur l'avenir de l'ensemble du mouvement. C'est en apprenant à vivre dans l'avenir que nous pourrons le mieux organiser et orienter le changement permanent que nous avons nous-mêmes amorcé.

Jusqu'ici, j'ai signalé un impératif économique et un impératif intellectuel que nous impose l'avènement de la société technologique en vous parlant de la stratégie industrielle et de l'esprit prospectif que nous devons développer. Le temps me manque pour analyser les autres conséquences de la révolution permanente. Je ne voudrais pas terminer cependant sans dire un mot d'un autre impératif, d'ordre spirituel celui-là, dont nous devrons tenir compte si nous ne voulons pas être dominés par la technologie.

Henri Bergson, ce grand philosophe du devenir, écrivait ce qui suit il y a déjà environ 40 ans :

« La nature, en nous dotant d'une intelligence essentiellement fabricatrice, avait ainsi préparé pour nous un certain agrandissement. Mais des machines qui marchent au pétrole, au charbon, à la « houille blanche », et qui convertissent en mouvement des énergies potentielles accumulées pendant des millions d'années, sont venues donner à notre organisme une extension si vaste et une puissance si formidable, si disproportionnée à sa dimension et à sa force, que sûrement il n'en avait rien été prévu dans le plan de structure de notre espèce . . . Or dans ce corps démesurément grossi, l'âme reste ce qu'elle était, trop petite maintenant pour le remplir, trop faible pour le diriger. D'où le vide entre lui et elle. D'où les redoutables problèmes sociaux, politiques, internationaux, qui sont autant de définitions de ce vide et qui, pour le combler, provoquent aujourd'hui tant d'efforts désordonnés et inefficaces . . . Le corps agrandi attend un supplément d'âme. »

Le culte national

Ainsi, dans ce corps social démesurément agrandi par l'avènement de l'affluence et l'envahissement de la technologie, l'âme collective s'est faite plus petite quand les croyances religieuses et la foi ont perdu leur sens traditionnel. Plusieurs communautés humaines ont voulu compenser la perte des valeurs religieuses et se donner un supplément d'âme en propageant le culte de la nation. C'est peut-être un peu ce qui se passe chez nous. Je ne voudrais offenser personne en disant que je trouve cette substitution dangereuse pour l'homme et son épanouissement.

À mon avis, le nationalisme est une exagération du patriotisme et il tend à subordonner le bien de l'individu à celui du groupe. Il devient ainsi souvent incompatible avec la promotion globale de l'homme. Il fait appel aux émotions plutôt qu'à la raison. Il fausse les problèmes plutôt qu'il apporte des solutions. Il est facilement intolérant à l'égard des « étrangers » et intransigeant envers les « indigènes ». Il diminue l'individu en l'isolant.

Le supplément d'âme dont la société nouvelle a besoin doit provenir d'une adhésion collective à un humanisme intégral lequel, comme Jacques Maritain l'a souligné il y a longtemps, ne peut être que chrétien dans un sens vraiment œcuménique. Un tel humanisme est à la fois singulier et universel. Il recherche avant tout le bien global de l'individu, ce qui est peut-être le plus sûr moyen d'enrichir la nation. Il reconnaît d'abord la famille et la patrie mais, contrairement au nationalisme qui divise, il débouche sur l'unité de l'espèce humaine. Il correspond à la pleine dimension spirituelle de l'homme. En somme, la société nouvelle ne recevra son supplément d'âme que si nous parvenons vraiment à l'humaniser et à l'organiser non pas comme une technocratie mais sur la base de la fraternité humaine. Encore ici, les Caisses populaires, qui ont appris depuis longtemps à servir l'homme, peuvent montrer à l'ensemble de la société comment répondre à cet impératif spirituel que nous imposent l'affluence et la technologie.

La concentration des entreprises et des capitaux : les conglomérats

par Jean Deschamps



Le thème central du congrès 1970 de votre Fédération est d'étudier le rôle que doivent jouer les Caisses populaires dans une société dynamique. La réflexion sur la place des Caisses dans la société québécoise doit tenir compte de ce qui se passe autour de nous, au Canada comme aux États-Unis. Or, ce qui nous frappe dans une société en pleine évolution comme celle au niveau de ce dernier, c'est le mouvement croissant de concentration des entreprises dont un des phénomènes est le conglomérat C'est ce point que je voudrais développer devant vous.

Comme président de la S.G.F., vous comprendrez que je m'attache également à dégager le sens de notre action et à analyser ce qui fait l'originalité de nos structures. J'élargirai le débat en vous livrant donc quelques réflexions sur le thème suivant : « La S.G.F. est-elle un conglomérat ? »

Le dynamisme économique de notre voisin les États-Unis est tel que chaque décennie, sinon chaque année, il agrandit notre vocabulaire de mots nouveaux, que nous avons beaucoup de mal à définir parce qu'ils englobent toujours un ensemble de données, d'éléments peu traduisibles en français, car liés à une structure économique particulière. Après le *merchandising*, le *factoring*, le *leasing*, etc., voilà que l'on nous parle de conglomérat.

Une première approche vous fait apparaître un ensemble d'entreprises qui n'ont d'autres liens que financiers, et qui

sont dirigées par une même équipe. Pourtant, le conglomérat, tel qu'il se présente depuis quelques années, est plus que cela ; et c'est ce que nous allons essayer de déterminer.

I — Les conglomérats aux États-Unis

D'après l'American Institute of Certified Public Accountants, un conglomérat présente les quatre caractéristiques suivantes :

1) Il est constitué d'une entreprise mère qui s'accroît par l'acquisition d'affaires appartenant à de nombreux secteurs industriels ou commerciaux largement différents ;

2) Toutes ces entreprises fonctionnent sur une base très rigide et en assez peu de cas décentralisée ;

3) Le conglomérat se caractérise par la possession de peu de moyens de fabrication ou de distribution en commun et la rareté des transferts de produits entre les divisions ;

4) Enfin, les départements communs sont en nombre limité sauf en ce qui concerne les domaines financiers et administratifs.

Ainsi le conglomérat est un assemblage, sous une houlette assez lâche, d'un ensemble d'entreprises très diversifiées. Le meilleur exemple est celui de I.T.T. (International Telegraph & Telephone) qui au départ est une entreprise très fortement implantée dans le secteur des télécommunications. Mais alors que ce secteur connaît une expansion remarquable et aurait pu combler les exigences de développement d'entreprises très dynamiques, I.T.T. se trouve engagé là où on ne l'attendait pas : dans la location de voitures avec Avis, dans l'hôtellerie avec Sheraton, dans les produits chimiques avec Rayonnier, le numéro un de la cellulose, dans les pompes industrielles, en informatique, où elle a développé une importante division de traitement des données en temps partagé, dans les assurances, les boulangeries industrielles, et cela n'est qu'une partie de cet énorme groupe classé au 11e rang des entreprises américaines. Et l'exemple pourrait être renouvelé avec Textron ou L.T.V. (Ling, Temco, Vaught).

Si nous voyons déjà mieux ce qu'est un conglomérat, il faut essayer d'expliquer pourquoi ce type d'entreprises est un des phénomènes les plus originaux des vingt dernières années aux États-Unis.

Le conglomérat est très certainement lié à l'évolution économique actuelle des États-Unis. Les concentrations horizontales (un seul ou plusieurs s'approprient pour un produit déterminé une part prépondérante sur le marché : automobiles), ou verticales (intégration des activités situées en amont : fournisseurs, et en aval : clients) ont atteint un degré maximum et plus rien ne peut plus être réalisé.

Cette tendance s'explique par un obstacle physique : dans la plupart des pays industriels et cela est surtout vrai aux États-Unis, on ne peut plus se regrouper. Les firmes ont atteint dans un secteur la taille optimale. De plus, on trouve aux États-Unis un obstacle juridique dans les restrictions de la loi anti-trust. Aussi, quasi fatalement, les firmes les plus dynamiques ont-elles été conduites à développer des ensembles rassemblant des entreprises composées d'éléments volontairement hétéroclites unies par le seul lien financier.

Ce qui est marquant dans le phénomène du conglomérat, c'est l'importance prise par l'aspect financier, ce qui en indique les limites aussi. Pour les entreprises mères, l'achat de telles ou telles entreprises est certes conditionné par la valeur propre de l'entreprise et ses possibilités de développement, mais aussi par l'effet que cet achat, par une offre publique d'achat (O. P. A.) le plus souvent, aura sur le rendement financier du groupe. Comme on le constate aux États-Unis depuis plusieurs années, la valeur d'une entreprise est jugée essentiellement sur le coefficient du prix de l'action en fonction du bénéfice net. Or souvent, par un mécanisme assez subtil qu'il n'est pas nécessaire de développer ici, l'achat d'une nouvelle entreprise permet à un conglomérat d'augmenter ce coefficient par le seul fait que la sous-évaluation boursière de l'entreprise achetée permet à l'acheteur d'augmenter la valeur de l'ensemble.

De plus, il ne faut pas oublier que le conglomérat bénéficie d'un statut fiscal très favorable. À la différence des règles que nous connaissons au Canada, un conglomérat peut présenter, et présente, aux autorités fiscales un bilan consolidé national, voire même international. Dans un bilan, les déficits d'une entreprise sont déduits des bénéfices d'une autre, ce qui est, reconnaissons-le, très avantageux.

Si donc le conglomérat est basé sur l'idée de diversification, si les aspects financiers de ce phénomène sont essentiels, il n'en demeure pas moins que des leçons intéressantes peuvent être dégagées.

Ce qui explique les résultats fantastiques des conglomérats, c'est la stratégie de développement qui conditionne l'action de ses chefs. La constitution d'un conglomérat procède d'un choix délibéré, volontaire et objectif de dirigeants qui ne sont jamais satisfaits des résultats atteints. Ils recherchent les secteurs où l'on peut faire des affaires, où les investissements réalisés donneront de très bons résultats. De plus, l'investissement n'est jamais stable. Il ira là où il y a le plus de profit à faire, là où le rendement du capital investi est le plus élevé. Cette stratégie, pour le moins agressive et qui n'est pas sans rappeler l'époque des groupes industriels créés par des hommes seuls (Rockefeller, Morgan) suppose cependant que certaines conditions soient réalisées. Il faut que le conglomérat dispose :

— d'un personnel remarquablement efficace et disponible ;
— d'un puissant service d'analyse financière et d'étude de marché ;
— d'un système de gestion très décentralisé permettant aux grands directeurs de ne plus se préoccuper de la gestion à court et à moyen terme ;
— enfin de fonds importants que l'on peut mobiliser très rapidement pour acquérir telle ou telle entreprise.

Après vous avoir indiqué les principes généraux, je voudrais vous donner un exemple précis de fonctionnement d'un conglomérat et je prendrais comme exemple un conglomérat peu connu — il n'est pas parmi les cinq grands — mais qui a eu, en quatre ans, un succès remarquable et dont les activités s'étendent au Canada comme aux États-Unis : White Consolidated Industries. Dans le classement annuel de *Fortune*, en 1965, White n'apparaît pas. En 1966, il est au 407e rang avec des ventes de 161 millions de dollars. En 1968, soit deux ans après, il est au 143e rang avec un chiffre d'affaires de 694 millions, et en 1970 son chiffre d'affaires atteindra le milliard de dollars.

White est composé d'entreprises assez différentes dont les plus connues sont: Hupp, équipement ménager, qui possède l'entreprise québécoise Roy, de l'Assomption; Gibson et Kelvinator, également dans l'équipement ménager; mais encore Blow Knox, dans l'équipement de travaux publics; Bullard machines-outils; Whitin machines-textiles; Scotten-Williams, tricoteuses, etc. . . . Ainsi White répond bien, par la diversité de ses divisions, à la définition d'un conglomérat.

D'après ce qui nous a été dit par un président de filiale du groupe, la structure chez White est très centralisée et semble même plus centralisée que dans les autres conglomérats. Chaque mois, un état financier doit être envoyé au siège social à Cleveland vers le 4 ou le 5 du mois pour approbation de l'action passée et accord pour les dépenses à engager dans le mois suivant. Quelles que soient les filiales et la diversité de leurs productions, le rapport financier doit être établi sous une forme standard comprenant un nombre limité mais très précis de postes. Cela permet à la direction générale de White — six personnes — de contrôler très exactement ce qui se passe et cela pour n'importe quelle filiale, n'importe où dans le monde — et cela sans l'utilisation d'aucun ordinateur.

Toutes les dépenses qui dépassent 250 dollars et n'ont pas été budgetées dans l'état prévisionnel, doivent être soumises pour approbation, sur des formulaires précis, au siège social de Cleveland, qui donnera sa réponse, le jour de la réception, par téléphone. Au cas où un problème particulier se présente, on fait alors appel au « pompier volant » en la personne du président ou d'un vice-président, qui vient dans l'avion personnel du groupe, sur place le lendemain. Dans la journée, une décision est prise, qui est exécutoire. Seuls comptent les résultats financiers, le rendement maximum du capital investi, et tout doit être mis en œuvre pour arriver au but qui a été fixé: on fermera une usine, on déplacera telle ou telle personne. Les contacts humains sont réduits au minimum et seule la froide beauté d'un bilan conforme aux objectifs plaît aux chefs américains.

Au-delà de l'exemple particulier de White, on voit donc que le conglomérat est l'œuvre très souvent d'un homme unique qui agit avec la plus grande célérité, entouré d'une équipe très restreinte mais en qui il a la plus grande confiance.

Ce chef tout puissant, homme fort du groupe, jouit d'une réputation telle qu'il trouve auprès de quelques banquiers tous les fonds dont il peut avoir besoin pour acheter, dans les trois jours, une entreprise ou obtenir un prêt à des conditions très intéressantes. Mais ni le personnel ni les actionnaires ne comptent réellement, la rentabilité immédiate est la loi dont les dirigeants sont les prophètes.

Cet exemple précis nous montre bien que les aspects positifs du conglomérat ne sont pas négligeables. Cependant, si les méthodes de *management* doivent être retenues, la philosophie qu'ils prônent n'est pas applicable au Québec, à la S.G.F. du moins. Des groupes comme Power Corporation, International Utilities Corporation ou Investors Group, paraissent assez semblables aux conglomérats, avec la seule différence que la maison mère est une corporation financière et non pas une entreprise engagée dans la production.

À la S.G.F., nous sommes aussi au départ une institution financière et nous voulons participer, par notre action, au développement économique de la province, en achetant des entreprises comme le conglomérat le fait, en les gérant le mieux possible mais nous ne sommes pas conduits par le seul motif de rentabilité immédiate.

II — L'action de la S.G.F. comparée à celle des conglomérats

Si l'on compare l'action de la S.G.F. à celle des conglomérats, on peut dire que le but et les moyens sont à la fois différents.

Notre but à la S.G.F., comme cela est indiqué dans notre charte, est de « susciter et favoriser la formation et le développement d'entreprises industrielles et, accessoirement, d'entreprises commerciales, dans la province, de façon à élargir la base de sa structure économique, en accélérer le progrès et contribuer au plein emploi ». Le but est bien différent des motivations profondes d'un conglomérat. Pour nous, cela consiste soit à créer de toutes pièces et non sans difficulté, des entreprises qui apportent une technique et des produits nouveaux. Tel est le cas de Sogefor dans le panneau-particules ou de Soma dans le montage de véhicules automobiles. Or, il est bien évident que de telles constructions créées à partir de rien ne vont pas sans difficulté et les premières années sont rarement rentables.

D'un côté, nous pouvons acheter une entreprise en difficulté, ou lorsque son fondateur ou sa famille désirent la vendre. Cet achat se fait rarement sur le marché boursier (parce que beaucoup d'entreprises québécoises ne sont pas sur le marché public). Il se fait après étude approfondie du secteur dans lequel vit cette entreprise, de sa valeur actuelle et future et de son apport à l'économie du Québec. Telle fut la méthode employée quand nous avons acheté David Lord et Stuart, Marine ou Bonnex. Quand nous jugeons que cela en vaut la peine, nous pouvons aussi participer, d'une certaine façon, à une offre publique d'achat. C'est ainsi que nous avons fait échec, en juin 1969, à une tentative de prise de contrôle de Donohue par le groupe Levesque, en assurant les positions que nous avions déjà dans cette importante entreprise de papier journal.

Enfin, nous pouvons nous associer à un fabricant étranger qui désire s'implanter au Canada et ne veut pas se lancer seul sur un marché qu'il ne connaît pas (cas de Cégélex).

Ainsi donc, notre but premier n'est pas de créer un groupe aux ramifications diversifiées, parce que cette diversité serait le gage d'un bon rendement. À l'heure actuelle, les dix entreprises du groupe sont diverses, en raison des possibilités qui se sont offertes à nous. Notre but est pourtant de créer des ensembles cohérents principalement dans trois directions: la métallurgie (avec Marine et ses filiales), les produits du bois (Donohue et Sogefor), l'alimentation (David Lord, Stuart). Cette recherche de la constitution d'ensembles cohérents à l'intérieur du groupe est le contraire de la politique du conglomérat.

Cependant, nous appliquons à l'intérieur du groupe des principes de gestion qui allient les méthodes de la direction par objectifs au contrôle mensuel des résultats financiers. Chaque président de filiale gère son entreprise de façon autonome, dans le cadre d'un plan annuel de développement qui a été préalablement soumis à notre approbation. Chaque trimestre, il nous fait parvenir un état financier qui nous permet d'être au courant de l'évolution de l'en-

treprise. Seules les décisions les plus importantes — comme un nouvel investissement — sont soumises pour accord à la direction et au Conseil d'administration de la S.G.F. À la direction de la S.G.F., nous consacrons le plus clair de notre temps à étudier les offres d'achat qui nous sont faites et les nouveaux projets que nous voulons réaliser.

Mais la S.G.F. est une entreprise publique qui n'a pas connu auprès des québécois la faveur que nous lui aurions souhaitée. À sa création en 1962, la valeur des actions de la S.G.F. avait été fixée à $10 et sont cotées sur le marché à $8.50. De plus, la participation des particuliers est très faible, environ 5%. Aussi une deuxième étape de notre développement devra se concrétiser dans une réforme de la S.G.F. dont on a parlé en mars 1970.

III — La réforme de la S.G.F.

Conçue au départ comme devant canaliser l'épargne des québécois vers une entreprise œuvrant au développement économique du Québec, la S.G.F. n'a pas vu cet objectif atteint jusqu'à présent.

Aussi la réforme dont je voudrais vous rappeler les grandes lignes, telles qu'elles ont été conçues en mars, devait-elle avoir pour but de transformer la S.G.F. afin de la rendre beaucoup plus attrayante aux épargnants. Une nouvelle S.G.F. doit être créée qui détiendra les seules entreprises rentables et dont les actions ne seront pas soumises aux droits successoraux. Ainsi, les actions de la Société Générale présenteront un attrait certain, par le montant des dividendes versés, et pourront intéresser les personnes ayant un certain héritage. Dans le plan de mars 1970, le gouvernement avait aussi prévu de nous verser une aide d'un montant assez élevé comme nouvelle masse de manœuvre. Certes, ces réformes annoncées à la veille d'élections ont peut-être eu un certain parfum électoral. Pourtant, nous pensons que la nécessité d'une réforme s'engage, que la S.G.F. devra être transformée, afin d'inciter les québécois à y investir une partie de leurs épargnes.

Une sœur jumelle de la S.G.F. devrait être aussi créée qui fonctionnerait suivant les règles suivantes : la Société de Développement Industriel prendrait en charge les entreprises industrielles qui ne sont pas rentables au début de leur activité, en raison du risque qui s'y rattache. À la S.D.I., le gouvernement supporterait seul les pertes d'exploitation de ces nouvelles entreprises. La S.D.I. devrait aussi intervenir pour favoriser la fusion des petites entreprises québécoises qui, groupées, atteindront un seuil de rentabilité, alors que seules elles continueraient de végéter. Enfin, la S.D.I. devrait créer ou participer à la création des industries de pointe, qui seront la garantie de la réussite économique du Québec, et à partir du moment où une entreprise affiliée à la S.D.I. serait devenue rentable, elle serait vendue à la S.G.F., qui l'intégrerait au complexe industriel déjà existant.

La philosophie de cette réforme, ou d'une autre de ce type, nous paraît essentielle et pourrait constituer un premier jalon d'une politique de développement économique du Québec qui ferait participer les québécois au développement de la province par leur épargne et rendrait la S.G.F. rentable et attrayante aux souscripteurs. C'est un risque que nous voulons prendre mais nous pensons le tenir, car il vaut la peine d'être tenté, aussi bien sur le plan individuel qu'au niveau collectif.

Conclusion

La S.G.F., à l'heure actuelle, n'est pas un conglomérat. Pourtant, l'évolution future de la S.G.F. devra tirer profit des méthodes des conglomérats : forte rentabilité afin de satisfaire l'actionnaire, gestion moderne et dynamique, personnel relativement peu nombreux, mais hautement compétent que nous recruterons parmi les meilleurs éléments sortis de nos universités et qui trouveront chez nous un défi à relever, et en français, propre à les enthousiasmer. Mais, nous devons prendre une ampleur encore plus considérable. À l'heure actuelle, si nous établissions un bilan consolidé, la S.G.F. se placerait au 35e rang environ dans le classement des entreprises canadiennes publié annuellement par le *Financial Post*. Ce n'est pas par orgueil démesuré que nous devons grandir mais parce que dans nos sociétés de technostructure, la concentration permet — et elle seule — de dégager les fonds suffisants pour la recherche et l'innovation qui sont sans conteste les clefs des succès de demain.

De plus, la concentration, surtout au Québec où les ressources financières sont au total limitées, permettra d'éviter la dispersion des efforts des québécois. Nous ne pouvons nous permettre d'adopter une politique de prolifération de sociétés de gestion qui ne puissent se mesurer avec elles. Nous devons au contraire concentrer nos entreprises dans les secteurs où nous sommes déjà assez forts, afin d'utiliser au mieux nos ressources financières, techniques et humaines. Nous devons éviter le gaspillage de nos efforts et participer activement au développement des techniques nouvelles.

Ainsi la S.G.F., aidée en cela par les Caisses populaires, devrait connaître dans les prochaines années un nouvel élan prometteur nous permettant de promouvoir une stratégie offensive, non pas seulement pour obtenir le meilleur profit mais pour participer très largement au développement économique que le Québec réclame.

Les services offerts aux Caisses populaires et à leurs membres par les institutions du Mouvement coopératif Desjardins

par Rosario Tremblay



Dans le film intitulé *Monsieur Vincent,* relatant la vie de Vincent de Paul, la reine de France lui demandait : « Que faut-il faire pour gagner le ciel ? » et monsieur Vincent de répondre : « Davantage, madame. »

L'invitation de vous entretenir durant quelques minutes des nombreux services qu'offrent les institutions que les Caisses populaires se sont données, me rappelle immédiatement cette réponse de monsieur Vincent.

Je n'ai pas l'intention de faire l'historique des fondations ou des acquisitions qui forment maintenant ce que l'on appelle communément le Mouvement coopératif Desjardins. Pop-sac-à-vie-sau-sec-fi-co-pin, comme dirait Marie-Josée Taillefer. Vous avez édifié un ensemble d'institutions dont vous avez parfaitement raison d'être fiers et qui vous permettent une foule de services complémentaires à ceux que la Caisse populaire peut rendre elle-même.

Cette histoire est brièvement racontée d'ailleurs dans une brochure intitulée *Mouvement coopératif Desjardins* écrite en français et en anglais et publiée par la Fédération en mars 1969. L'accueil fait à cette modeste publication, démontre la fierté que vous avez envers toutes ces institutions qui, aujourd'hui, donne aux Caisses populaires une dimension que personne de ma génération aurait pu rêver. Ceux qui voudraient se procurer cette brochure n'ont qu'à s'adresser au kiosque de la Fédération pour y placer leurs commandes ou encore adresser ces dernières au bureau de la Fédération, à Lévis.

Quels services les Caisses populaires, leurs membres et le public en général peuvent-ils attendre de ces institutions qui ont fait leurs preuves et qui possèdent une direction et un personnel de première valeur. C'est ce que nous allons voir brièvement ensemble.

I — ASSURANCE GÉNÉRALE

La Société d'Assurance des Caisses populaires a été fondée en 1963. Le Mouvement coopératif Desjardins a de plus fait l'acquisition de La Sécurité, compagnie d'assurances générales du Canada en 1963. Ces deux institutions ont le pouvoir de réaliser les opérations d'assurances et de réassurances relatives aux catégories suivantes :

Incendie

L'assurance incendie a pour but de dédommager de la perte de biens matériels par le feu, la foudre, la fumée, l'ouragan, etc. . . . et de protéger l'investissement des capitaux, en particulier dans l'industrie et le commerce. Elle préserve de la ruine les individus qui ont eu la prudence de protéger, par un contrat d'assurance, leurs biens meubles ou immeubles souvent amassés à coup d'économies et de sacrifices. Elle offre une garantie qui facilite le crédit.

Risques multiples

Cette forme d'assurance permet d'ajouter à ceux déjà couverts par l'assurance incendie, plusieurs risques additionnels dont le vol, le bris, etc. . . . Cette catégorie comprend les assurances : propriétaires-occupants, multiples de locataires, maître de maison, celles dites « assurances flottantes » sur biens, objets et effets personnels, mobilier de commerce et de bureau, équipement et marchandises. Elle accorde à l'assuré une protection plus complète.

Assurance chaudières

Ce contrat protège l'assuré contre les dommages aux biens meubles et immeubles ou les blessures à autrui causés par l'explosion de bouilloires et de certaines machines ou équipement en service ou prêt à mettre en service.

Responsabilité personnelle

Cette assurance protège la responsabilité d'un assuré et celle de tous les membres de sa famille, à la suite de dommages ou blessures à autrui ou aux domestiques, découlant des gestes personnels, ou des lieux et locaux résidentiels de l'assuré.

Vol

Cette assurance est disponible sous plusieurs formes pour couvrir la perte possible des biens personnels, d'argent, de valeurs, de bijoux, de fourrures, de marchandises ou de biens mobiliers. Cette protection peut s'intégrer à une police combinée résidentielle ou à une police combinée commerciale.

Responsabilité civile

Un accident survenant sur les lieux ou dans les locaux d'un commerce, ou encore découlant des opérations de ce commerce, peut entraîner des difficultés financières sérieuses, si l'on n'est pas adéquatement protégé par une assurance de responsabilité civile.

Automobile

Par leur contrat d'assurance responsabilité automobile, La Société d'Assurance des Caisses populaires et La Sécurité sont présentes sur les routes en contribuant à la sécurité du public et en augmentant le plaisir des voyages de près de 60 000 assurés.

Responsabilité patronale

Un employé peut toujours se blesser dans l'exercice de ses fonctions, quelle que soit la nature de son emploi.

L'employeur bien avisé protégera sa responsabilité par une assurance de responsabilité patronale et il assurera le paiement d'indemnités à son employé blessé.

Garantie globale

La Société d'Assurance des Caisses populaires offre, en plus, aux Caisses populaires un contrat spécial connu sous le nom de « police de garantie globale » pour les protéger contre tout acte malhonnête commis par un quelconque de ses employés, le cambriolage, le vol à main armée ou par effraction, le faux ou l'altération, l'envoi par messagerie, camions blindés ou courrier recommandé.

Il me fait plaisir de signaler ici la très grande utilité de cette police d'assurance qui protège efficacement les Caisses populaires. Pendant ma longue carrière au Service de l'inspection, les réclamations ont été réglées équitablement sans délais ennuyeux comme c'est le cas avec certains assureurs. Je félicite la Société d'Assurance des Caisses populaires d'avoir préparé ce contrat unique d'assurance pour les Caisses populaires.

La Sécurité fait tous les genres d'assurances générales mais elle se spécialise dans le domaine commercial et industriel.

II — ASSURANCE-VIE

La fondation de l'Assurance-Vie Desjardins remonte à 1948. C'est une compagnie mutuelle régie maintenant par une loi fédérale. En 1962, La Sauvegarde, compagnie d'assurance sur la vie, devenait une institution du Mouvement coopératif Desjardins. La Sauvegarde est aussi régie par une loi fédérale et elle opère dans le domaine de l'assurance-vie ordinaire comme l'Assurance-Vie Desjardins. Elle se spécialise cependant en assurance-vie individuelle et collective. J'ajouterai que La Sauvegarde, grâce aux dividendes qu'elle paie, assure un revenu intéressant à l'Association coopérative Desjardins.

Ces deux institutions vendent donc de l'assurance-vie individuelle. Toute personne peut assurer sa vie à l'une ou l'autre de ces institutions. L'assuré peut choisir parmi une grande variété de contrats d'assurance-vie, adaptés à ses besoins, avec ou sans participation aux bénéfices, contrats de vie entière ou temporaires, etc. Le taux des primes est concurrentiel. L'Assurance-Vie Desjardins a de plus été la première en 1953, à mettre sur le marché une police familiale couvrant la vie du père, de la mère, de chacun des enfants actuels et à naître.

Les deux institutions font aussi de l'assurance collective et vendent des régimes supplémentaires de rentes.

Cependant, l'Assurance-Vie Desjardins offre des services spéciaux aux Caisses populaires et à leurs membres.

Assurance groupe

L'assurance-vie prêt en montants de $10 000, $15 000 ou $20 000 avec garantie d'invalidité.

L'assurance-vie épargne en montants de $1 000 pour l'épargne seulement ou $1 000 pour l'épargne et $1 000 pour le capital jusqu'à un maximum de $2 000 ou $2 000 couvrant l'épargne et/ou le capital.

Au décès naturel, l'épargne de l'assuré est augmenté de 100%, au décès par suite d'accident, l'augmentation est de 200%. Et au décès par suite d'accident survenu dans un édifice ou moyen de transport public, l'augmentation est de 300%.

Les pourcentages d'assurance sur les épargnes déposées sont :

avant 55 ans	100%
de 55 à 59 ans	75%
de 60 à 64 ans	50%
de 65 à 69 ans	25%
après 70 ans	aucun

Assurances collectives

Administrateurs

Le but de cette assurance est d'assurer la vie des membres :

a) du Conseil d'administration ;
b) de la Commission de crédit ;
c) du Conseil de surveillance.

Deux options sont offertes :

« A » Moins de 65 ans	*$1 000.00*
de 65 à 74 ans	500.00
de 75 ans et plus	250.00
« B » Moins de 65 ans	*$2 000.00*
de 65 à 74 ans	1 000.00
75 ans et plus	500.00

Cette protection peut être maintenue pendant 3 ans après la fin du mandat de l'administrateur au même taux de prime.

De plus cette police est convertible, sans examen médical, en une police de vie entière au taux régulier de prime selon l'âge de l'assuré et le plan d'assurance choisi.

Sécurité sociale

Une police d'assurance-vie groupe est offerte aux employés des Caisses selon la cédule ordinaire ou selon une cédule optionnelle plus avantageuse, mais à un coût de prime plus élevé.

La police comporte la double indemnité. Elle couvre aussi la perte de l'épouse et des enfants de 21 ans et moins si l'employé a moins de 65 ans comme suit :

la vie de l'épouse	$2 000.00	
après 65 ans (assuré)	500.00	
et les enfants 6 mois à 21 ans	1 000.00	chacun
après 65 ans (assuré)	250.00,	etc.

L'employé a droit à une indemnité hebdomadaire en cas d'absence pour cause de maladie ou d'accident durant 26 semaines ou 13 semaines s'il dépasse 65 ans.

Régime supplémentaire de rentes du Mouvement coopératif Desjardins (Fonds de pension)

Ce régime est administré par la Fédération des Caisses populaires. Les modalités du plan vous sont connues.

Assurance accident maladie

Ce contrat d'assurance collective garantit pour l'employé et les personnes à charge (épouse et enfants âgés de 14 jours à 21 ans) le remboursement en totalité ou en partie des frais médicaux, chirurgicaux et hospitaliers encourus par suite de maladie ou d'accident.

Trois plans « A » « B » et « C » sont disponibles. Cette assurance sera sujette à revision lors de l'entrée en vigueur de l'assurance maladie du Québec.

Centre d'analyse et de planification

L'Assurance-Vie Desjardins et La Sauvegarde ont mis sur pied un Centre d'analyse et de planification pour l'usage de leurs représentants et, par conséquent, de leurs assurés. Ce Centre emploie un avocat et un comptable agréé encadrés d'un personnel qualifié pour assister les représentants à analyser les cas compliqués et trouver des solutions en utilisant l'assurance-vie. Les études porteront sur des successions, la planification d'une succession, la solution de problèmes fiscaux, l'organisation ou la constitution juridique d'entreprises, etc., bref sur des cas susceptibles de favoriser la vente de l'assurance-vie.

Fonds mutuels

Une nouvelle forme d'épargne, complémentaire à l'assurance-vie est maintenant disponible aux assurés de l'Assurance-Vie Desjardins et de La Sauvegarde. Il s'agit des fonds mutuels vendus par les Placements collectifs, nouvelle institution du Mouvement coopératif Desjardins.

III — LA FIDUCIE

Acquise en 1962, La Société de Fiducie du Québec s'est déjà créée une place remarquable dans le Mouvement coopératif Desjardins, Son rôle général est de protéger, de garder et de gérer les biens d'autrui. Elle offre depuis plusieurs mois, toute la gamme des services d'une grande institution.

(1) Les Services fiduciaires

A) Services aux individus

Planification testamentaire : votre femme a-t-elle le moyen de devenir veuve ?
Règlement de successions : Vos biens, vos affaires, qui va s'en occuper après votre décès ?
Gestions de portefeuilles.

B) Services aux corporations

Fiduciaire d'émissions d'obligations
Garde et gestion de portefeuilles
Régime de rentes et Fonds de pension

C) Les services immobiliers

Le courtage en immeuble
L'évaluation immobilière
La gestion d'immeubles
Les prêts hypothécaires

D) Les services financiers

Dépôts à terme ou garantis
Le financement à court terme (*money market*)

E) Fonds Desjardins

Le développement des Caisses populaires et le fait qu'un nombre toujours croissant de leurs membres ont maintenant accumulé suffisamment d'épargne pour songer à faire des placements, ce qui est légitime et normal, justifie pleinement la création d'un Fonds mutuel.

La Société de Fiducie du Québec a donc décidé d'organiser en 1965, le Fonds Desjardins. La caractéristique d'un Fonds fiduciaire consiste à ne pas payer de commissions au vendeur. La vente s'effectue au comptoir des Caisses populaires avec la possibilité d'investir aussi peu que $100.00 comme dépôt initial et des versements subséquents de $5.00 ou plus par mois, sans frais d'acquisition.

Le Fonds « A » offre une possibilité d'accroissement de capital et le Fonds « B » assure un revenu stable. L'objectif de la première section vise à protéger le participant contre la dévaluation du dollar par un programme de placement dans des titres susceptibles de connaître une appréciation de capital au cours d'une période de quelques années. Quant à la seconde section, son objectif est d'offrir au participant la possibilité d'un revenu intéressant grâce à un portefeuille de valeurs à revenu fixe. Ce fonds est maintenant constitué principalement de prêts hypothécaires dont le rendement est élevé.

Régime de rentes et caisse de retraite

L'expression « régime de rente » signifie les normes et règlements établis pour le paiement de rentes de retraite à des salariés. Par contre, l'expression « caisse de retraite » désigne le patrimoine d'un régime de rentes, c'est-à-dire l'ensemble des fonds constitués des contributions de l'employeur et des salariés ainsi que des gains et profits réalisés avec cet argent.

C'est un service fort utile, voire même nécessaire, à tout employeur qui veut s'attacher son personnel et lui assurer la sécurité au moment de la retraite.

Nécessité d'une Société de Fiducie

Je n'ai pas à insister auprès de vous de la nécessité d'une société de Fiducie intégrée au Mouvement Desjardins.

Déjà, la preuve en est faite par de nombreuses interventions financières, assez spectaculaires, qu'il eut été difficile et même impossible de faire sans une Société de Fiducie. Je n'entrerai pas dans les détails que vous connaissez bien.

Je me bornerai à vous inviter à utiliser et à recommander fortement les nombreux services offerts par la Société de Fiducie du Québec.

IV — L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE DESJARDINS

Les buts de l'Association coopérative Desjardins, fondée en 1963, sont les suivants :

1 — favoriser le développement du Mouvement coopératif dans la province de Québec ;

2 — faire, dans l'intérêt de ses membres, des investissements sans but spéculatif ;

3 — acquérir ou construire des biens mobiliers ou immobiliers destinés principalement à ses membres ;

4 — effectuer toutes transactions jugées nécessaires et utiles à la poursuite de ses fins.

Cette institution a été un instrument très important pour l'édification du Mouvement coopératif Desjardins. Notre appui lui est toujours nécessaire.

V — LES PLACEMENTS COLLECTIFS

Cette institution a été acquise en juin 1969 afin d'élargir la capacité de répondre aux besoins de placements des membres et du public et aussi pour compléter les programmes de placements des assurés actuels de nos deux institutions d'assurance-vie ou encore de leurs assurés futurs.

Un choix de quatre fonds collectifs est possible selon ses besoins :

Fonds « A »

Pour celui qui recherche l'accroissement de son capital en même temps qu'un certain revenu. Le portefeuille comprend surtout des valeurs canadiennes de choix.

Fonds « B »

Revenu et sécurité, buts premiers de ce fonds, dictent un portefeuille d'obligations comprenant tout de même une légère proportion d'actions.

Fonds « C »

Celui qui désire l'accroissement de son capital trouvera d'excellentes possibilités dans ce portefeuille orienté vers les valeurs américaines.

Fonds SPEC

Comme son nom l'indique, ce fonds est spéculatif, ce qui comporte des risques ; il est spécial car son portefeuille recherche des situations exceptionnelles.

Très sensible aux variations de la bourse, son comportement est spectaculaire.

Cette nouvelle institution du Mouvement coopératif Desjardins apporte une variété très intéressante de placements, ce qui augmente d'autant la capacité de satisfaire le besoin de ses membres. Il convient donc de recommander l'achat de ces fonds lorsque nécessaire.

VI — L'INSTITUT COOPÉRATIF DESJARDINS

Parmi les institutions du Mouvement coopératif Desjardins, on retrouve l'Institut coopératif Desjardins, centre résidentiel d'éducation des adultes, crée en 1963.

Ce centre de formation a été conçu pour l'usage des Caisses populaires, des institutions du Mouvement coopératif Desjardins, du Mouvement coopératif québécois, du public et des pays en voie de développement. Il compte 88 chambres, 8 salles de conférence – discussion, une salle à manger, des salons, un auditorium, etc.

Une équipe pédagogique composée de spécialistes assistent les groupes qui utilisent l'I.C.D. tant au niveau de la programmation et de la réalisation d'opérations de formation qu'à celui de leur évaluation.

En 1969, l'Institut coopératif Desjardins a accueilli 4 701 stagiaires au cours de 166 stages d'une durée de 34 jours. Le Mouvement coopératif Desjardins et le Mouvement coopératif du Québec ont utilisé les services de l'Institut pour un pourcentage de 31.3%. En ce qui concerne les stages des dirigeants et des employés des Caisses populaires, les ressources sont fournies par le Service de l'éducation de la Fédéfation des Caisses populaires.

Les associations professionnelles ont un pourcentage d'utilisation de 16.4%, les Ministères et organismes paragouvernementaux 9.2%, les associations et les groupes divers 34% et la section internationale 3.3%. De plus, des sessions ont été organisées et réalisées par l'I.C.D. représentant un pourcentage d'utilisation de 5.8%.

En 1969, l'Institut a développé les activités et proprogramme suivants :

— des stages d'initiation à l'animation des groupes de travail ;

— des stages d'information sur le Mouvement coopératif Desjardins ;

— des stages en communication pour les cadres du Mouvement Desjardins ;

— des stages en communication pour les cadres du Mouvement Desjardins ;

— un séminaire de recherches méthodologiques.

L'Institut coopératif Desjardins vous offre ses services en éducation des adultes. Continuons donc de lui donner notre encouragement.

CONCLUSION

Je vous ai fait une énumération rapide et nécessairement incomplète, en raison de mon temps assez limité, des services offerts aux Caisses populaires et à leurs membres par les Institutions du Mouvement coopératif Desjardins en vue d'alimenter la discussion en comité.

En guise de conclusion, nous pouvons réfléchir ensemble sur la variété et la qualité des services offerts par nos Institutions. Ainsi, je transposerai la question de la reine de France à monsieur Vincent pour vous demander : « Que faut-il faire pour réaliser une meilleure utilisation des nombreux services offerts par nos Institutions ? »

C'est à vous, maintenant, d'y apporter la réponse.

Conséquences sociales de la société d'abondance et de techno-structure.

par Paul-Émile Charron



Le programme de ce Congrès provincial des Caisses populaires Desjardins, qui a pour thème « La Caisse populaire dans une société dynamique », m'assigne comme tâche de vous entretenir des conséquences sociales de la société de techno-structure et d'abondance et de l'importance pour les Caisses populaires de s'occuper de ces questions et de contribuer à leur trouver des solutions.

Je ne surprendrai certes personne en indiquant qu'il n'est pas humainement possible d'exposer dans moins d'une heure les conséquences sociales de la société de techno-structure et de la société d'abondance ou de consommation de façon à rendre justice à un tel sujet qui peut faire l'objet d'un volume. Je me limiterai forcément à vous donner quelques indications attirant votre attention sur certaines conséquences de cette société post-industrielle qui a fait surgir de sérieux problèmes, et à poser certains jalons qui peuvent nous orienter vers des solutions possibles à des problèmes que nous pourrons identifier, et discuter dans les commissions d'étude.

Ces problèmes économiques et sociaux de notre société post-industrielle ne peuvent laisser indifférentes les Caisses populaires qui contribueront, dans la mesure de leurs moyens et dans le cadre de leurs fonctions, à y apporter des solutions. Car si personne ne peut raisonnablement penser que les Caisses populaires peuvent apporter une solution à tous nos problèmes de l'heure, tous peuvent raisonnablement penser que les Caisses populaires ont des responsabilités vis-à-vis certains problèmes économiques et sociaux, en ce sens qu'elles s'identifient aujourd'hui à notre peuple et qu'elles peuvent apporter une contribution nécessaire, voire même indispensable, à la solution de certains problèmes qui nous confrontent.

Les Caisses populaires Desjardins sont établies dans presque tous les milieux du Québec; nous en avons 1 310, et elles sont la propriété collective de trois millions de citoyens appartenant à toutes les classes de la société.

Elles sont un facteur précieux de cohésion sociale puisqu'elles recrutent leurs membres dans toutes les couches sociales de notre province.

Elles sont aussi une puissance économique considérable puisqu'elles administrent et emploient, pour répondre aux besoins personnels et communautaires de leurs membres, $2 milliards d'épargnes; elles ont prêté, en 1969, plus de $500 millions à leurs membres et elles ont aidé nos institutions en achetant $230 millions d'obligations de nos commissions scolaires, municipalités, hôpitaux, de nos coopératives et de nos Gouvernements provincial et fédéral.

Elles s'identifient donc à notre peuple et elles s'emploient, dans toute la mesure de leurs disponibilités, à promouvoir ses intérêts par l'éducation économique et sociale de leurs membres, par la formation professionnelle et technique de leurs dirigeants et de leur personnel, par la distribution d'un crédit visant à améliorer la situation économique et sociale de leurs membres tout en aidant nos institutions à opérer leurs services qui requièrent de la finance.

Elles opèrent dans une société qui change sans cesse, et rapidement et profondément. Il leur importe souverainement, pour bien remplir leur rôle, qu'elles connaissent bien cette société dans laquelle elles évoluent, qu'elles soient attentives aux changements économiques et sociaux du milieu où elles opèrent, et qu'elles connaissent bien les besoins qu'elles sont appelées à satisfaire. C'est d'autant plus nécessaire à l'efficacité de leur action, qu'aujourd'hui, dans notre société de consommation, les besoins se multiplient à l'infini, et les disponibilités des Caisses étant limitées aux épargnes qui leur sont confiées, les Caisses populaires doivent faire des options dans la distribution de leur drédit et s'en tenir à des politiques qui contribuent vraiment à l'amélioration de la situation économique et sociale de leurs membres et du milieu où elles opèrent.

Car prêter de l'argent n'est pas nécessairement synonyme de rendre service. La satisfaction des besoins matériels n'assure pas nécessairement le bonheur de ceux qui les éprouvent. « Une fois satisfaits les besoins matériels, a écrit le philosophe Alain, le bonheur reste à faire ». D'autres besoins naissent, plus raffinés que les besoins essentiels de la vie, et ces besoins se multiplient sans cesse, et sont la cause d'une frustration chez ceux qui n'ont pas acquis cette sagesse qui enseigne qu'ils ne peuvent combler leur soif d'infini par des biens d'une nature qui n'a rien de commun avec leur essence distinctive.

Je voudrais, au cours de cet exposé, attirer votre attention sur deux points particuliers; d'abord un rappel des différentes caractéristiques de notre société:

— La société de techno-structure ;
— La société de consommation ou d'abondance ;
— L'évolution démographique de la population ;
— L'urbanisation ;
— Le phénomène de la pauvreté.

En second lieu, je voudrais vous proposer quelques solutions que les Caisses populaires pourraient apporter afin de résoudre certains de nos problèmes :

— Les investissements, créateurs de nouveaux emplois ;
— L'aménagement urbain et l'habitat ;
— L'élimination de la pauvreté ;
— L'éducation à la consommation ;
— L'intégration des citoyens et leur participation active à la Caisse populaire.

La société de techno-structure

L'économie nord-américaine s'est considérablement transformée depuis la dernière guerre. À côté de milliers d'entreprises petites et moyennes appartenant aux secteurs les plus divers, ont surgi et se sont développées des entreprises géantes qui combinent à une technique de plus en plus poussée des capitaux massifs et qui font appel à des compétences extrêmement diverses pour l'étude et la mise au point de nouveaux produits, la planification de leur production massive et de leur distribution aux consommateurs. Ce nouveau système industriel qui s'instaure, en raison de sa complexité, est dirigé par des groupes de techniciens divers et complémentaires, chacun apportent sa part dans les informations nécessaires à la prise des décisions. Ce système industriel formé d'entreprises géantes et de groupements d'entreprises et dirigé par des groupes de collaborateurs possédant des connaissances techniques spécialisées est désigné sous l'appellation de « société industrielle de techno-structure » parce que le cerveau qui exerce le pouvoir réel de ce nouveau système industriel est constitué par des groupes de techniciens hautement spécialisés, et non plus par les propriétaires du capital. En effet, avec l'avènement de la société industrielle de techno-structure, l'exercice du pouvoir économique réel tend à passer des mains des propriétaires de capitaux entre les mains de groupes de techniciens, et les entreprises économiques tendent à adopter comme premier objectif l'expansion et l'efficacité maximales par la concentration des capitaux et par des groupes de techniciens divers et complémentaires.

La société de consommation ou d'abondance

Ce système de production industrielle qui tend à dominer l'économie nord-américaine a engendré la société de consommation ou d'abondance qui doit lui assurer un débouché suffisant à sa production massive de nouveaux produits. L'intérêt d'un tel système industriel est de convaincre toute la population que les fins de notre société moderne n'excèdent pas les besoins d'expansion de la production et de la consommation. C'est ainsi que s'est développée la science de la publicité commerciale qui doit vendre ce système industriel nouveau de production massive aux consommateurs et les convaincre qu'il n'est rien d'aussi important dans la vie que les biens et les revenus qu'assurent à notre société d'abondance des moyens technologiques de plus en plus puissants, si bien que les valeurs de l'intelligence et de la culture doivent s'y assujettir pour les assurer à tous.

Cette société de consommation est contestée par un nombre grandissant de citoyens parce qu'elle engendre une certaine frustration chez ceux qui mettent dans une telle société toute leur espérance de vie heureuse dans la satisfaction de leurs besoins matériels ; ils se rendent compte que les exigences réelles de l'homme ne se limitent pas à la satisfaction des appétits qu'une telle société de consommation cherche à développer à l'infini pour étendre son marché et pour assurer ainsi un débouché suffisant à la production massive de la techno-structure. Les aspirations spirituelles qui sont au cœur des hommes n'y trouvent pas leur compte.

La prospérité matérielle, tous la désirent, et à juste titre. Tous souhaitent l'avènement d'un système économique qui procure à tous ce dont ils ont besoin pour vivre une vie digne et honorable. Mais c'est se ménager des déboires que de songer à l'instauration d'une société qui va assurer à tous le bonheur en leur permettant la satisfaction de tous leurs appétits.

Notre système économique, s'il doit sans doute s'employer à une production plus grande, doit aussi travailler à une production plus grande, doit aussi travailler à une meilleure distribution des biens et services entre tous les citoyens. Or, dans notre société dite d'abondance il apparaît, pour diverses raisons qu'il n'est pas dans mon propos d'exposer aujourd'hui, que les riches s'enrichissent et que les pauvres s'appauvrissent, et que les inégalités économiques tendent plutôt à s'accentuer qu'à se niveler.

L'inflation des prix ruine la valeur des épargnes et engendré le chômage et la pauvreté dans lesquels sont jetés un nombre sans cesse croissant de citoyens. La prospérité continue, d'une part, pour une portion de la population qui dispose de moyens pour se protéger ; la pauvreté, d'autre part, affecte une portion de la population qui ne dispose pas de moyens de se protéger et d'en sortir, et va s'aggrandissant avec l'inflation et le chômage. Notre société post-industrielle qui se donne comme objectif premier de poursuivre la production maximale et qui a engendré avec la publicité commerciale et le crédit à la consommation, la société de consommation ou d'abondance, que fait-elle, et que peut-elle faire pour corriger une telle anomalie, faire face à un tel phénomène social qui la défie ?

Une nouvelle situation démographique

Un autre phénomène qu'il importe de souligner ici, en raison des conséquences sociales qu'il comporte, c'est l'accroissement de la main-d'œuvre active entre 20 à 35 ans. Le *Financial Post* du 4 avril dernier indiquait que :

a) dans la période 1965-70 la main-d'œuvre active dont l'âge se situait entre 20 et 24 ans, avait augmenté de 40% ; dont, des milliers de jeunes qui terminaient leurs études et qui entraient sur le marché du travail ;

b) dans la période 1970-75, la main-d'œuvre active dont l'âge serait de 25 à 34 ans augmenterait de 31% ;

c) dans la période de 1975-80 la main-d'œuvre active dont l'âge serait de 25 à 34 ans augmenterait de 25%.

Une forte proportion de l'augmentation de la population est chez les jeunes travailleurs et chez les jeunes qui com-

plètent ou compléteront bientôt leurs études. Donc, des milliers de jeunes désirent présentement ou voudront avoir demain des emplois stables et assez rémunérateurs correspondant à leur formation ou à leur entraînement professionnel ou technique, et veulent ou voudront se marier et se loger convenablement. Les problèmes de l'emploi et de l'habitation se posent déjà chez nous avec une grande acuité et iront s'aggravant si des mesures efficaces ne sont pas prises pour les régler.

Une société urbanisée

Un autre phénomène qui se rattache à celui de l'industrialisation c'est celui de l'urbanisation de notre société. Environ 80% de la population au Québec est aujourd'hui urbaine. La région de Montréal compte environ 40% de la population du Québec. Cette population urbanisée qui est en bonne moitié jeune vit dans une société qui évolue rapidement et se transforme profondément, qui a perdu certaines traditions et vit en grande partie dans l'anonymat, qui connaît une certaine frustration l'incitant à chercher des compensations dans un train de vie plus élevé, devient plus âpre au gain, plus égoïste, plus avide de biens matériels et est plus encline à se laisser influencer davantage par les moyens de communications de masse l'incitant à vouloir tout acheter pour s'assurer les compensations recherchées à son isolement et à ses frustrations. Elle vit dans un monde complètement transformé qu'elle ne comprend pas suffisamment et qui change rapidement et profondément. Cette transplantation de la campagne à la ville et des changements constants sans un tel monde industrialisé et urbanisé qu'il lui est difficile d'analyser et de comprendre ont engendré chez elle une insécurité psychologique qui a des effets néfastes pour notre société et lui crée certains problèmes. « Ce phénomène d'urbanisation, a écrit Paul VI, est à la fois signe, cause et effet d'une transformation radicale de la société, et d'une mutation profonde de la psychologie humaine. L'homme qui, hier encore, était fixé sur sa terre ou dans sa ville est devenu mobile. D'enraciné, il est devenu migrant, à titre temporaire ou définitif. Alors qu'il était jusque-là solidement encadré dans son milieu social d'origine le voici désormais écartelé entre une pluralité d'appartenances diverses et hétérogènes, au sein desquelles il ressent sa solitude. La croissance souvent anarchique et gigantesque des villes, conjuguée avec l'extension des moyens audio-visuels de diffusion, entraîne pour beaucoup un déracinement du milieu de vie originel et une banalisation de la pensée qui tendent à dépersonnaliser l'homme et à le rendre vulnérable à de multiples influences dissolvantes. La révolution urbaine donne naissance à de nouveaux processus culturels, économiques et politiques. L'homme est exposé à s'y perdre dans l'anonymat. On perçoit donc l'importance des transformations à opérer pour permettre aux citadins de se constituer un cadre familial où les personnes puissent s'épanouir, s'ouvrir en même temps à l'extérieur et établir à l'intérieur du tissu urbain de solides liens communautaires (. . .). Sans craindre de bousculer certaines habitudes mentales profondément enracinées, il faut donc mettre en place les mécanismes institutionnels et financiers qui permettront de renouveler le visage des grandes cités pour les rendre plus aptes à répondre à leur vocation première : assurer à tous les meilleures conditions d'existence, conjuguer harmonieusement les exigences de l'habitat et du travail, et offrir les services d'équipement collectif dont la rentabilité appelle une certaine concentration. »

Dans notre société post-industrielle ou de technostructure qui s'emploie à former des ensembles de production massive, de grandes villes se développent de façon illimitée, et ces régions urbaines perdent les caractéristiques fondamentales de la cité de jadis qui assurait une certaine unité organique autour du cœur de la ville où se trouvaient des monuments et des édifices qui témoignaient de la vie de la cité, et qui maintenait un milieu de socialité et de culture et une certaine sécurité en raison de sa stabilité et de sa vie normale. La dispersion de la population citadine dans des grandes zones inorganiques a engendré l'isolement qui, joint à l'étouffement par le nombre, a donné un aspect assez contradictoire à ces grandes agglomérations urbaines que le sociologue réputé David Riesman a exposé dans son livre ayant pour titre « *La Foule Solitaire* » *: Des sociologues craignent que le développement de ce phénomène social devienne le problème social, moral et matériel le plus difficile et dangereux de notre monde moderne*. La technique a isolé l'homme de la nature. Elle lui a permis de se construire des appareillages qui lui permettent d'échapper aux servitudes de la nature et de se promener à toute allure sur terre, sur mer, dans les airs, jusqu'aux astres. Les hommes en sont sans doute heureux car ils en bénéficient et ils en sont fiers. Il demeure cependant que les hommes ont besoin de rester en contact avec la nature pour garder leur équilibre et acquérir une certaine sagesse que ni la science, ni la technique ne peuvent leur procurer. Ils sentent bien que la nature authentique leur échappe, et ils en sont frustrés. Ils veulent y retourner en s'entourant de plantes vetres et de gazon, en s'acquérant une résidence secondaire à la campagne, en prenant des vacances dans des endroits paisibles éloignés de la ville.

La technique leur permet de plus en plus de commander à la nature et d'obtenir une foule de commodités : éclairage, climatisation, moyens de transport facile et rapide, moyens de communication, radio, télévision et laser, qui les mettent en contact avec le monde, ils ne se résignent plus aux contraintes extérieures et veulent tout plier à leur raison et à leur volonté et éliminer au possible les contraintes extérieures. Ils croient en la puissance de la science et de la technique et veulent tout rationaliser. Ils sont enclins à conférer à l'État toutes responsabilités de planification et de rationalisation de l'économie. Ils lui demandent de planifier l'urbanisation des cités et de voir à ce qu'elles soient aménagées de façon à ce qu'ils puissent renouer des liens avec la nature et bénéficier d'un habitat qui réponde aux exigences normales de la vie.

Le phénomène de la pauvreté

Un autre phénomène qui se développe dans notre société dite d'abondance et qui est, dans une certaine mesure, une conséquence sociale de notre développement technologique, c'est le phénomène de la pauvreté. Nombre de travailleurs sont en chômage, les uns à cause de la fermeture de leur usine qui n'est plus en mesure de faire face à la concurrence par suite d'une plus grande productivité due à de nouvelles méthodes techniques plus efficaces de production utilisée par des usines concurrentes, les autres parce que d'autres produits nouveaux ont supplanté

œux qu'ils produisaient, d'autres à cause de nouveaux procédés techniques de production qui les obligent à faire des périodes de recyclage ou à apprendre un autre métier.

Nombre de travailleurs manuels n'ont pas l'instruction requise pour se recycler ou apprendre de nouveaux métiers créés par le développement technologique.

Il y a aussi ceux qui ne peuvent pas travailler parce qu'ils sont des handicapés physiques ou mentaux.

Il y a enfin ceux qui sont prêts à remplir certains emplois qui sont inexistants faute d'investissements suffisants pour les créer.

Ce phénomène de la pauvreté n'est pas limité à une région particulière ; il existe, à des degrés divers, dans toute notre province. Il est très aigu dans certaines régions dont un quart de la population vit d'allocations d'assistance sociale. En témoigne notre budget provincial du Bien-Être social qui excède le demi milliard de dollars.

Deux personnes sur cinq au Canada n'ont pas les conditions de vie matérielles qui conviennent à la dignité humaine dans notre société moderne où la pauvreté cohabite avec l'abondance. C'est un paradoxe qui pourrait être éliminé dans notre pays richement doté par la nature si tous les citoyens et toutes les entreprises et institutions, à tous les niveaux, le voulaient vraiment et coordonnaient efficacement leur action.

Les remèdes

1 — *Développement industriel pour créer des emplois nouveau afin de mettre à contribution les milliers de jeunes qui entrent chaque année sur le marché du travail pour le développement de notre société ;*

2 — *Rénovation urbaine et habitat qui assurent des conditions de vie normales à nos familles ;*

3 — *Élimination de la pauvreté qui tient dans des conditions de vie inacceptables les 2/5 de notre population ;*

4 — *Éducation et participation active de la population.*

Voilà quatre grands objectifs qui nous concernent tous en tant que citoyens et en tant que membres des Caisses populaires, qui ont une triple fonction dans notre société :

a) fonction d'éducation économique et sociale de notre peuple ;

b) fonction d'organisation et de promotion de l'épargne populaire comme source de capitaux nécessaires au progrès économique ;

c) fonction de distribution d'un crédit judicieux qui assure le progrès économique et social des individus et qui contribue au financement économique des entreprises et des institutions favorisant le progrès social de notre communauté québécoise.

Des investissements pour créer de nouveaux emplois

Des mesures efficaces doivent être prises pour stimuler les investissements au Québec. Tout d'abord, les Gouvernements provincial et fédéral devraient s'entendre pour définir une politique des épargnes et prévoir des mesures qui stimulent les épargnes chez les individus et qui les incitent à investir davantage dans les industries, en particulier les industries secondaires qui sont insuffisantes chez nous et qui peuvent créer beaucoup d'emplois. Des efforts inouïs doivent être faits en ce domaine du développement des épargnes et des investissements, d'autant plus que des milliers de jeunes, avons-nous signalé, entrent chaque année sur le marché du travail. Des économistes soutiennent qu'il faudra presque doubler les investissements dans le Québec au cours de la prochaine décennie en vue de créer les emplois nécessaires pour retenir chez nous les jeunes qui entrent sur le marché du travail. *Où trouverons-nous tous les milliards nécessaires pour créer les emplois requis chez nous ? Il importe d'avoir une politique efficace des épargnes et il est nécessaire que des mesures soient prises qui encouragent l'épargne, le crédit à la production et les investissements industriels.* Il faut nous rendre compte que nous avons vécu, à tous les niveaux, au-delà de nos moyens et que la part que nous faisons au crédit à la production ne m'apparaît pas suffisante si nous la comparons à celle que nous accordons au crédit à la consommation et si nous prenons en considération les capitaux dont nous avons besoin pour nos investissements industriels, et dont nous ne disposons pas en très grande partie puisque nous devons les emprunter dans une très ou trop large mesure des pays étrangers.

Un certain équilibre doit exister entre les secteurs primaires, secondaires et tertiaires de notre économie. Il faut prévoir qu'avec le progrès rapide de la technologie, les secteurs primaires et secondaires de notre économie vont se réduire par rapport au secteur des services qui vont prendre beaucoup plus d'importance ; les emplois vont changer rapidement, beaucoup de travailleurs devront se préparer à changer d'emploi et à se recycler. Au début du siècle la population active était en grande partie agricole, et on peut déjà prévoir que dans quelques années elle deviendra à moins de dix pour cent agricole, et majoritairement formée dans un avenir plus ou moins lointain de techniciens, d'administrateurs, de scientistes et de professionnels de tous genres. L'économie des biens fera une place de plus en plus large à ce qu'on appelle déjà l'économie de la connaissance, qui sera l'économie des travailleurs de l'esprit, des scientistes, des ingénieurs, des enseignants, des techniciens de tous genres qui exercent des tâches où l'habileté intellectuelle se substitue à l'habileté manuelle. Les ouvriers manuels diminueront en nombre et auront beaucoup de loisirs. Les ouvriers qui gagneront leur vie avec leur connaissance appliquée, se multiplieront à l'infini avec le progrès de la technologie, et ils travailleront beaucoup parce que la connaissance appliquée à la production exige de l'efficacité, de l'habileté, et une adaptation continuelle, toutes choses qui sont très exigeantes.

Il importe que des études poussées soient faites et tenue à date pour prévoir l'évolution industrielle de notre politique des investissements autant que faire se peut aux changements qui se produiront dans les divers secteurs de notre économie et afin que nous ayons un système de production qui corresponde à notre population et favorise la plus grande stabilité possible de l'emploi.

La société post-industrielle dans laquelle nous entrons et qui formera bientôt un monde qui, à bien des égards, sera assez différent de celui que nous avons connu jusqu'ici, aura des exigences nouvelles quant à la formation des citoyens et quant à leur motivation dans leur travail et dans leur comportement. Il importe donc que nous nous entraînions à analyser notre société en évolution rapide, à identifier et apprécier les facteurs qui influencent ou conditionnent nos compor-

tements, à nous situer dans cette société et à adopter les attitudes qui conviennent, à prendre les décisions rationnelles et efficaces qui nous protègent et font progresser notre société.

Nous espérons bien que l'Assemblée Nationale accordera, en 1970, un régime juridique de placements qui permettra aux Caisses populaires de participer davantage au progrès industriel et à la création d'emplois nouveaux pour les jeunes. Les Caisses populaires participent au financement de la Société Générale de Financement du Québec qui s'emploie à renforcer et à élargir la base industrielle de notre province et à créer de nouveaux emplois. Les Caisse populaires ont beaucoup aidé par des prêts à des industries et à l'habitation, comme l'attestent les chiffres qui vous ont déjà été donnés par notre président dans son allocution d'ouverture. Elles sont disposées à examiner des formules d'épargnes et d'investissements qui permettraient de participer davantage au progrès industriel, dans la mesure de leurs disponibilités, si l'Assemblée Nationale leur accorde un régime juridique élargie et approprié de placements.

Vous pourrez en discuter dans vos commissions d'étude et faire vos suggestions qui seront certes bien accueillies et étudiées avec le plus grand soin.

Aménagement urbain et habitat

Comme contribution à la solution du problème de l'aménagement urbain et de l'habitat, les Caisses populaires analysent les besoins de certains milieux et travaillent, de concert avec la Société d'Habitation du Québec, au financement de logements à coût modique, en particulier dans les régions urbaines. Les Caisses régionales participent au financement de Co-Op Habitat qui, avec la coopération et l'appui financier de la Société d'Habitation du Québec, réalisent des projets de rénovation urbaine et des habitations familiales ainsi que les logements à prix raisonnable. Les Caisses populaires doivent établir des priorités et planifier leur action en ce domaine, de façon à répondre aux besoins les plus pressants parce qu'elles ne disposent pas de toutes les ressources requises pour satisfaire à toutes les demandes.

C'est une question qu'il faudra discuter dans les commissions d'étude.

Dans notre société où les loisirs jouent un rôle important, les Caisses populaires doivent examiner comment elles peuvent aider à mettre sur pied des centres de vacances pour les familles.

Élimination de la pauvreté

Les Caisses populaires, qui représentent l'effort individuel et collectif de 3 millions de citoyens qui ont assumé la responsabilité d'organiser et d'administrer eux-mêmes leurs épargnes et leur crédit, ne peuvent pas être indifférentes devant ce phénomène de la pauvreté. Elles doivent contribuer, avec les autres organismes privés et avec l'État, à la mise en œuvre de moyens efficaces pour éliminer la pauvreté.

C'est une tâche très difficile qui va demander beaucoup d'initiative et de coopération de tous les citoyens, des institutions et des entreprises, et des gouvernements à tous les niveaux. Une mobilisation générale des forces économiques et sociales doit être entreprise selon un plan défini, avec une campagne bien orchestrée d'éducation de la population. Une nouvelle mentalité doit être créée qui suscitera un effort collectif dans ce sens-là.

Tous les citoyens doivent en être conscients, et être amenés à faire leur participation nécessaire pour éliminer cette plaie hideuse de notre société *en les convaincant du caractère de nécessité de leur participation active dans cette lutte contre la pauvreté. Les plans d'action par rapport à la pauvreté peuvent être multiples* :

a) Il y a d'abord cette intégration des marginaux à la société économique et sociale. Les Caisses populaires sont un instrument dont les classes défavorisées ont besoin pour s'insérer dans la société ; en participant à des comités d'éducation, à des rencontres d'information, les défavorisés pourraient contribuer à une revalorisation personnelle et à leur intégration dans la société. Les Caisses populaires peuvent les aider à s'intégrer dans la société avec la collaboration d'organismes intéressés à l'éducation populaire et avec l'assistance de l'État. C'est un problème difficile qu'il faut examiner de près. Il faut poursuivre nos recherches de formules qui peuvent être utilisées, avec l'aide d'organismes, privés et de l'État, pour aider les défavorisés à s'intégrer dans notre société, à sortir de l'état de pauvreté, à devenir des citoyens qui soient un actif pour notre société.

b) Une étude suivie des besoins du milieu desservi par la Caisse populaire m'apparaît essentielle afin que les Caisses populaires, par leurs prêts personnels et par leurs prêts hypothécaires, ne contribuent pas seulement à développer une classe moyenne et aisée. La connaissance des besoins de leur milieu peut aider les Caisses populaires à établir des priorités dans leurs prêts selon l'urgence des besoins et les nécessités du milieu sans négliger en rien pour autant la sécurité administrative des épargnes et la rentabilité de la Caisse.

Les défavorisés ont besoin de crédit à la consommation, mais il est difficile pour eux d'en obtenir parce qu'ils n'ont pas de pouvoir de remboursement à cause de leur manque de revenus. La collaboration de l'État avec les Caisses populaires, et ceci s'est déjà fait dans des cas particuliers, leur permettrait d'emprunter s'il garantissait le remboursement des prêts faits pour leur réhabilitation économique. Cette solution peut éviter qu'un certain nombre de famille demeurent constamment au crochet de l'État et peut contribuer à économiser des sommes considérables d'assistance sociale.

À tout événement, c'est une question qu'il faut approfondir avec le Ministère du Bien-Être social pour mettre à point des formules de crédit à la consommation pour les défavorisés qui veulent s'intégrer dans la société.

Les Caisses populaires devraient pouvoir utiliser certaine formes de collaboration, en particulier à l'intérieur des dispositions relatives au Bill 26 conf. article 21).

Les Caisses populaires, tous le reconnaissent, ont fait énormément pour le progrès économique et social de notre société, pour le développement de petites et moyennes industries, pour la rénovation urbaine et l'habitat en contribuant au financement de projets de rénovation urbaine et d'habitations familiales ou se logements à loyer modique. Elles ont aidé un grand nombre de citoyens à faible revenu en consolidant leurs dettes, elles ont prêté à des défavorisés, parfois avec l'aide de l'État,

pour les aider à se réhabiliter et à sortir des difficultés qu'ils ont rencontrées.

Éducation à la consommation

La publicité commerciale s'emploie à conditionner la masse et tend à faire croire aux consommateurs qu'ils doivent tout acquérir, et tout de suite, s'ils veulent jouir des biens de ce monde et être heureux. Les Canadiens, à la fin de la guerre 1940-45, avaient plusieurs milliards d'épargne disponible ; ils les avaient accumulés durant la guerre qui a obligé les consommateurs à épargner par suite des restrictions sur les biens de consommation dont la production devait céder le pas à la production de guerre ; et les dettes à la consommation des Canadiens n'excédaient pas un demi milliard de dollars en 1945. Depuis lors, les salaires ont beaucoup augmenté, la production nationale des biens de consommation s'est multipliée plusieurs fois, et les dettes à la consommation au Canada ont atteint $11 milliards dont $3 milliards au Québec ; environ 20% du revenu personnel disponible des Canadiens est présentement engagé à l'avance pour rembourser des emprunts ou payer des achats de biens de consommation.

Dans notre société d'abondance, les Caisses populaires doivent intensifier leurs efforts pour faire l'éducation de leurs membres à la consommation. Une telle éducation ne se limite pas à leur apprendre à boucler leur budget. C'est facile d'apprendre à boucler son budget, c'est plus difficile de se comporter de façon à le boucler. Pour y arriver, il importe que nos gens apprennent à connaître la société dans laquelle ils vivent, à identifier les facteurs qui les conditionnent, à juger et à réagir de la bonne manière, comme des adultes qui savent prendre leurs responsabilités personnelles et sociales, contrôler leurs réflexes et leurs réactions, et qui peuvent décider eux-mêmes sagement de leur comportement et faire les options qui s'imposent dans l'emploi de leurs revenu. L'éducation à la consommation doit leur apprendre à bien réagir, à bien juger et à faire des options qui soient rationnelles dans l'usage des biens. Ce n'est pas en leur donnant des recettes qu'ils seront amenés à adopter les comportements rationnels qui doivent être les leurs. Notre société est en perpétuel changement. Nos gens, à l'aide de valeurs de base qu'ils doivent connaître, peuvent apprendre à juger sainement du comportement qu'ils doivent adopter face à ces changements s'ils ont appris à les identifier et à apprécier les facteurs qui exercent une influence sur eux. C'est de cette manière qu'ils retrouveront la sécurité et garderont l'équilibre nécessaire face à l'abondance, à la publicité commerciale, et aux changements qui créent l'insécurité. Et c'est ainsi qu'ils acquerront des réflexes rationnels face à l'épargne et au crédit à la consommation, comme envers d'autres impératifs, et qu'ils accepteront tant dans leur intérêt que dans celui de la société, de participer financièrement au financement industriel de leur province pour créer des emplois, éliminer le chômage, et réduire la pauvreté.

Le principal remède à nos problèmes qui s'aggravent c'est l'éducation économique et sociale de toute notre population, tout autant que l'enseignement adéquat et généralisé de notre jeunesse. Les Caisses populaires ont fait beaucoup et peuvent faire beaucoup pour l'éducation économique et sociale de notre population, *puisqu'elles sont des organismes communautaires axés sur une entreprise économique collective dont l'efficacité découle de la participation active de leurs membres qui posent des gestes économiques concrets. Ils font, en participant aux opérations de leur Caisse populaire, leur éducation économique et sociale et ils contribuent à leur avancement personnel tout en participant au progrès de la communauté où ils s'insèrent. Ils s'édifient eux-mêmes tout en participant au progrès de leur milieu.* C'est la philosophie qui inspire la Fédération et les Unions régionales qui font des efforts considérables auprès de notre population pour faire son éducation à la consommation par des séries de cours, de conférences, de discussions de groupes, etc.

Participation active des citoyens

C'est la participation active des membres qui engage leur solidarité et leur rationalité et qui les prolonge en quelque sorte dans une institution communautaire qui multiple l'efficacité de leur action. C'est la formule de participation personnelle et communautaire qu'exige notre monde actuel qui se sent impuissant et isolé devant les merveilles de la technologie et qui voudrait sortir de son impuissance et se réhabiliter en participant activement à construire des entreprises ou des œuvres humaines qui le valorisent et le tiennent en équilibre dans ce monde. Sinon, il tombe dans la passivité qui lui fait croire à l'insignifiance et qui engendre dans la société la frustration et la contestation. Tous éprouvent le besoin de s'exprimer et de créer. La création c'est l'expression de l'homme. Tous veulent participer à faire quelque chose qui les valorise. Le cultivateur s'exprime dans sa ferme qu'il améliore. L'artisan s'exprime dans les choses qu'il fait. Leur action créatrice fait appel à tous leurs talents et les aide à s'épanouir et à se réaliser eux-mêmes. Les citoyens doivent avoir la possibilité de s'exprimer et de participer à des institutions qui les valorisent, et ils doivent être conscients qu'ils participent activement au développement économique et au progrès social de notre société. Il faut qu'ils aient les facilités de le faire, qu'ils y participent effectivement, qu'ils en soient bien conscients. Le travail social de groupe est aujourd'hui exigé par l'évolution rapide de notre société. Il y a, d'une part, interdépendance accrue des individus par suite de la socialisation de notre monde moderne, et, d'autre part, il y a complexité accrue des structures sociales. L'industrialisation et la mobilité de la population qui se déplace contribuent à la désorganisation ou l'affaiblissement des structures établies. Les fonctions de la famille tendent à se réduire, et certains besoins auxquels répondait la famille chez les jeunes sont aujourd'hui satisfaits par des activités extérieures à la famille. Il est devenu urgent, pour empêcher nos gens de sombrer dans la masse, de multiplier les occasions de rencontres où les individus et les groupes peuvent s'exprimer et affirmer leurs aptitudes à prendre des initiatives et à assumer des responsabilités qui les amènent à participer activement à la solution des problèmes qui les concernent, à se valoriser eux-mêmes, à prendre goût à échanger et à vivre dans notre société, s'évitant ainsi de sombrer dans l'isolement, l'ennui, la frustration et la contestation négative qui empoisonnent la vie sociale.

La formule coopérative, notamment les Caisses populaires, offre à notre population, aux jeunes en particulier qui contestent la société de consommation, la possibilité d'une participation active au progrès économique et

social de notre société. N'y aurait-il pas avantage à développer dans nos Caisses populaires des comités d'éducation qui intégreraient les différentes couches de notre société, les différents groupes d'âge et les diverses préoccupations économiques et sociales? Ne serait-il pas possible de faire des groupes de travail où nos gens apprendraient à se connaître, à s'exprimer, à discuter leurs problèmes, à s'enrichir mutuellement en échangeant leurs opinions et leurs expériences? Ne serait-ce pas pour eux aussi une excellente façon d'apprendre à analyser ensemble et à mieux comprendre la société où ils vivent, à se situer dans cette société en constante et profonde évolution, et à bien réagir devant les facteurs tels les moyens de communication de masse qui tendent à les influencer ou à les conditionner, et à adopter des meilleurs comportements dans leur milieu.

Aux jeunes et aux moins jeunes qui veulent une participation active au progrès de notre société, la coopération économique, notamment la Caisse populaire, leur offre des formules de participation active qui correspondent aux objectifs qu'ils recherchent. Il n'existe pas de formule plus universelle et plus directement reliée aux préoccupations de tous ceux qui ont vraiment à cœur le développement économique et le progrès social de notre milieu. Tous, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent, peuvent en devenir membres et y participer.

Les Caisses populaires, qui sont des centres communautaires de formation économique et sociale des membres, doivent les entraîner à participer à la vie de leur Caisse populaire et de leur milieu; elles doivent contribuer à instaurer la démocratie de participation en les amenant à agir dans un esprit de solidarité dans l'organisation de la vie économique et sociale de leur milieul

Une telle éducation est essentielle à une véritable démocratie de participation si nécessaire à l'équilibre de notre monde actuel, et elle est plus impérieuse dans notre société industrialisée et urbanisée où le milieu technique et les moyens de communication façonnent et conditionnent les citoyens. « L'homme des sociétés affluentes, a écrit le sociologue réputé Georges Friedmann dans ses études sur l'homme et la technique, c'est l'homme façonné par le milieu technique, conditionné par les cultures de masse où il recueille souvent la pire, faute de savoir y choisir le meilleur, l'homme replié sur sa petite poursuite du bien-être, indifférent aux grands problèmes collectifs. Si, d'une part, notre civilisation technicienne offre des conditions favorisant un épanouissement de la culture et de la vie spirituelle, elle livre, d'autre part, les citoyens au ‹ conditionnement › par le milieu technique, et aux pires dangers de la dégradation. »

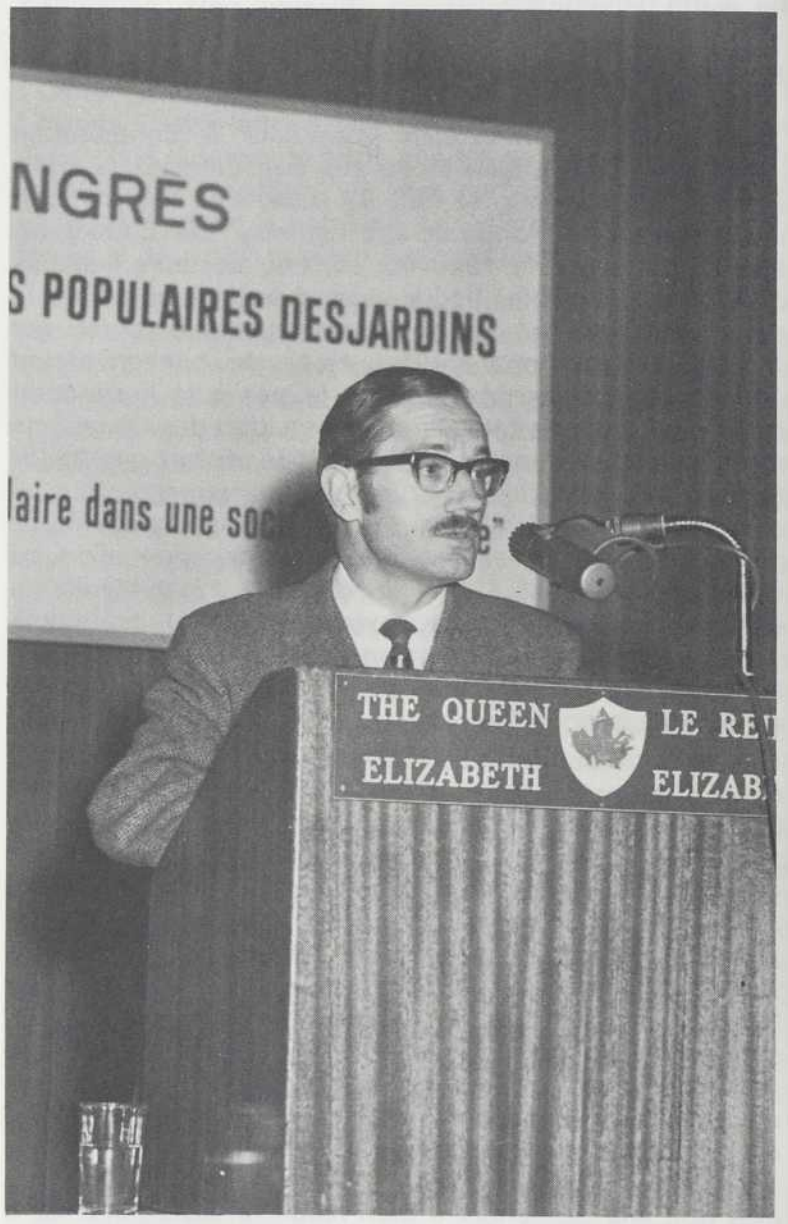
Friedmann conclut en ces termes: « Pour former des dirigeants conscients, responsables, modérateurs, la mission de l'éducation, là encore, sera longue et difficile. De quelque côté que l'on se tourne, le malaise dans la civilisation technicienne ne peut être dépassé, sans un dirigisme tempéré par la décentralisation et, à la base, par une progressive participation des citoyens. »

Les Caisses populaires, qui sont des centres d'entraînement à la démocratie de participation économique et sociale, peuvent faire beaucoup pour la santé économique, social de leur milieu et elles contribuent à instaurer la démocratie de participation si nécessaire à l'équilibre de notre monde en constante évolution sous la pression de la technique qui tend à dominer et à façonner les citoyens et qui, à cause de cela, doivent être mieux préparés pour pouvoir la dominer et s'en mieux servir.

S'unir pour servir

La participation, l'efficacité et la théorie économique de la coopérative

par Jean-Luc Migué



Pour définir mon sujet, j'emprunterai à un coopérateur dont les titres ne sauraient être mis en doute, cette phrase, qui se veut un résumé de toute la signification et du rôle qu'assume la coopérative aux yeux de ses promoteurs: « Les coopératives sont des associations de personnes qui poursuivent leur but au moyen d'une activité économique organisée, c'est-à-dire au moyen d'une entreprise. Cette entreprise, les personnes associées en détiennent la propriété, elles en assument la direction et le contrôle selon les règles de la démocratie, elles en supportent les charges et les risques, puis elles s'en répartissent les avantages en prenant comme mesure la participation de chacun aux opérations effectuées ou aux services rendus ». Cet énoncé d'objectifs du président du Conseil de la Coopération du Québec dit beaucoup de choses. Je veux essayer de situer les différents éléments de cette vaste proposition dans un cadre analytique, qui permette à la théorie économique d'intervenir et par la même occasion de préciser la contribution propre de la coopérative à l'activité économique, ainsi que les difficultés qu'elle est susceptible de rencontrer. Un certain nombre de préceptes politiques se dégageront par la suite de notre démarche.

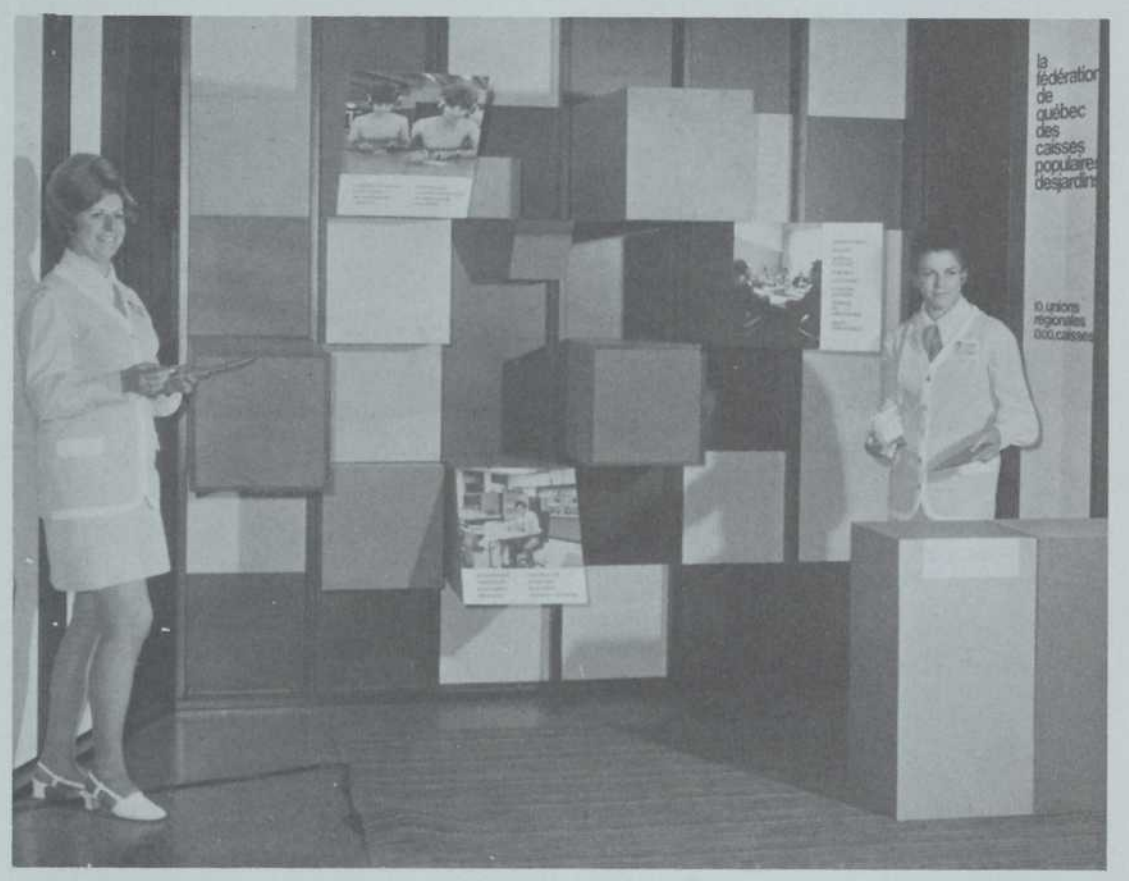
LA LIGNE DE COMMUNICATION

LE PRÉSIDENT DU 11e CONGRÈS DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS LANCE LA PREMIÈRE BALLE



Dans le cadre du 11e congrès des Caisses populaires Desjardins M. Marcel Hogue, président, a lancé la première balle à la partie qui mettait en présence les *Mets* de New-York contre les les *Expos* de Montréal. Plusieurs centaines de congressistes ont aussi assisté à cette rencontre. Cinq autobus avaient été mis à la disposition des congressistes par l'organisation du 11e congrès, afin de faciliter un tel déplacement aux congressistes amateurs de baseball.

LE KIOSQUE DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES AU 11e CONGRÈS DES CAISSES À MONTRÉAL



Le nouveau kiosque de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, qui circule dans les polyvalentes depuis le début du mois d'avril, a été installé à l'étage des congrès de l'hôtel Reine-Élisabeth pendant le 11e congrès des Caisses populaires Desjardins. Les moyens audio-visuels y occupent une place importante. Sous trois photographies on a regroupé à peu près toutes les carrières accessibles aux finissants des universités dans les institutions du Mouvement coopératif Desjardins. La projection d'un film sonore « Pop-sac-a-vie-sau-sec-fi-co-pin » et une « Force » de même que quelque quatre-vingts diapositives représentant les institutions du Mouvement coopératif Desjardins et des immeubles des Caisses populaires construites à travers la province de Québec font partie intégrante de cette présentation. De plus, ce stand est retenu durant toute la période de l'été. Dès le mois de septembre, il sera disponible aux Unions régionales qui en feront la demande au service de l'information et de la publicité de la Fédération, 150, avenue des Commandeurs, Lévis.

LA LIGNE DE COMMUNICATION

MARIE-JOSÉE À LA PLACE DES ARTS



Marie-Josée Taillefer, unique personnage du commercial « Pop-sac-a-vie-sau-sec-fi-co-pin », est ici en compagnie de M. André Kaltenback, directeur du Service de l'information et de la publicité à la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins. Elle venait de piger le billet chanceux du gagnant « Voyage en Australie offert par la compagnie aérienne Qantas ». On sait que ce voyage a été gagné par M. Amédée Samson, délégué de la Caisse populaire de Saint-Isidore (Dorchester). Ce tirage a eu lieu, au cours de l'intermède du concert de la Place des Arts, le mardi soir, à l'intention des quelque trois mille délégués participant au 11e congrès des Caisses populaires. Cette apparition de Marie-Josée a été saluée par un tonnerre d'applaudissements.

À LA SALLE DE PRESSE AU 11e CONGRÈS DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS



Le 11e congrès des Caisses populaires Desjardins qui s'est tenu, du 17 au 22 mai dernier, à l'hôtel Reine-Élisabeth, a été l'occasion d'un centre d'intérêt pour les représentants de la presse écrite, parlée et télévisée. L'on peut dire que tous les média d'information de la Métropole et même de l'extérieur venaient recueillir, chaque jour du congrès, un information abondante sur les activités proprement dites et aussi sur le mouvement des Caisses populaires Desjardins et les institutions s'y rattachant. Les responsables de la salle de presse étaient les membres du service de l'information et de la publicité à la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins : MM. André Kaltenback, directeur, Claude Moquin et Camille Fleury, tous deux agents d'information et rédacteurs à la Fédération. On aperçoit également sur cette photographie : MM. Armand Cadotte, président du comité local d'organisation du 11e congrès, Roger De Bellefeuille, Service de l'éducation à la Fédération, Jean-Paul Descôteaux, Service de l'éducation, Union régionale de Montréal, Ernest Chénier, conseiller de l'exécutif, comité local d'organisation, Jean Levesque, C.K.V.L., Camille Feury, André Kaltenback, Claude Moquin, René Mailhot, Radio-Canada, Réal Bercier, *La Presse*, Maurice Huot, *Montréal-Matin*, Gilles Tittley, directeur, Service de l'éducation, Union régionale de Montréal, Jean-Paul Légaré, directeur-rédacteur, journal *Ensemble* et Jean-Paul Gagné, *Le Soleil*.

MEMBRES DE COMITÉS FÉMININS DES CAISSES POPULAIRES DE MONTRÉAL EN VISITE AUX INSTITUTIONS DU MOUVEMENT COOPÉRATIF DESJARDINS À LÉVIS

Récemment un groupe de dames, formé de représentantes de différents comités féminins des Caisses populaires Desjardins de Montréal, ont visité les sièges sociaux des institutions du Mouvement coopératif Desjardins établis à Lévis. Le groupe était piloté par MM. Jean Longpré et Yvan Larocque, gérants. À la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins le groupe a été accueilli par M. Rosario Tremblay, agent des Relations extérieures. Les visiteurs ont pris le dîner à l'Institut coopératif Desjardins où cette photographie a été prise. Ces dames font partie des comités féminins des Caisses populaires Saint-Esprit, Sainte-Gemma, Marie-Reine-des-Cœurs, Notre-Dame du Rosaire et Saint-Vincent-Ferrier. On remarque dans le groupe les présidentes: Gisèle Cinq-Mars, Jeannine Tardif et Cécile Desrochers.



LA CAISSE POPULAIRE DE QUÉBEC-EST SOULIGNE SES 60 ANS

Plusieurs manifestations soulignent, cette année, le soixantième anniversaire de la Caisse populaire de Québec-est. Il y a d'abord un concours intitulé « Gagnez-gros » qui se poursuivra jusqu'en novembre prochain et au cours duquel les membres de la caisse qui ont déposé au cours du mois peuvent se mériter une somme pouvant aller jusqu'à $600. Le premier gagnant à ce concours a été M. Joseph Pouliot. Nous reconnaissons sur cette photographie M. André Gignac, gérant à la Caisse populaire de Québec-Est, qui remet le chèque de $300. à l'heureux gagnant. On remarque également M. Yvan Caron, gérant-adjoint, et M. Roger Bilodeau, agent de la sécurité. D'autres manifestations sont aussi prévues telles des rencontres à la salle des réunions de la caisse à l'intention des représentants officiels de la Fédération de Québec et de l'Union régionale de Québec des Caisses populaires Desjardins et des membres de la caisse jubilaire.



LA LIGNE DE COMMUNICATION

25 ANS DE FONDATION DE LA CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR DE LA SALLE



Au cours du mois de mai, les administrateurs de la Caisse populaire de Notre-Dame du Sacré-Cœur de La Salle ont célébré le 25e anniversaire de fondation de cette institution coopérative d'épargne et de crédit. Une foule de plus de 1 200 personnes ont assisté au banquet populaire offert au Centre civique de La Salle.

Parmi les invités d'honneur on remarquait: M. Émile Girardin, président de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins et également président de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins, Mme Claire Kirland-Casgrain, ministre provincial du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, M. A. Lessard, M. P., le Dr Lionel Boyer, maire de La Salle, M. François Adam, président et directeur général de La Sécurité, le Dr M. Nantel, administrateur de La Sauvegarde, M. Jean-Paul Morin, président de la caisse et administrateur de La Sécurité et de la Corporation immobilière Place Desjardins, M. Lionel Bannon, gérant-fondateur de la caisse Notre-Dame du Sacré-Cœur de La Salle. Cette caisse compte, en ce moment, plus de 7 000 membres et son objectif est de l'ordre de $6 250 000. Ce banquet fut vraiment une fête de la coopération dans l'ouest de la ville de Montréal.

M. UBALD CHALIFOUX, GAGNANT DU GROS LOT DE LOTO-QUÉBEC, DÉPOSE SES $125 000. À LA CAISSE POPULAIRE DEUX-RIVIÈRES



M. Ubald Chalifoux, recevant des mains du président de la Caisse, M. Rémi Goulet, une plaque-souvenir offerte à ce dernier par les dirigeants de la Caisse, en hommage à ce membre émérite. M. Goulet est entouré des dirigeants de cette jeune Caisse pop.

C'est à la Caisse populaire Desjardins Deux-Rivières, de Pointe-aux-Trembles, que M. Ubald Chalifoux, gagnant du gros lot de Loto-Québec, le 15 mai dernier, a déposé un chèque au montant de $125 000. Il avait reçu ce chèque quelques heures auparavant de M. Maurice Custeau, président de Loto-Québec.

L'heureux gagnant de Loto-Québec, qui est membre de la Caisse populaires Desjardins Deux-Rivières, de Pointe-aux-Trembles, avait l'habitude de se procurer ses billets de participation à Loto-Québec à cette même Caisse populaire.

M. Chalifoux est âgé de 46 ans et exerce le métier de mécanicien. Cet homme était connu dans son milieu de travail, mais aussi dans différents domaines communautaires comme les loisirs et certains groupements paroissiaux.

Aux personnes qui lui demandaient ce qu'il avait l'intention de faire avec cette somme Monsieur Chalifoux a répondu qu'il effectuera sûrement un voyage en compagnie de son épouse à l'Expo internationale d'Osaka.

Ce dépôt à la Caisse populaire de Deux-Rivières a aussi contribué à augmenter l'actif de cette caisse fondée seulement en janvier 1969. On y compte 1 850 membres avec un actif d'environ $775 000.

I — LA COOPÉRATIVE, ENTREPRISE PRODUCTRICE DE BIENS COLLECTIFS

Ce que monsieur Rouleau a en somme voulu condenser dans une seule proposition, porte essentiellement sur deux aspects de l'entreprise coopérative. Il y a d'abord la nature du produit engendré par la coopérative et, en deuxième lieu, le mode d'organisation de l'entreprise coopérative.

Les coopératives sont d'abord des entreprises, c'est-à-dire la combinaison de facteurs de production, hommes, bâtiments et outillage, servant à la production d'un bien ou d'un service marchand. Le produit de la coopérative se vend et s'achète sur un marché, comme les autres biens et services privés. La Caisse populaire, pour citer un exemple, transmet l'épargne des épargnants aux emprunteurs, et pour ce service rendu aux sociétaires individuels, elle obtient un revenu, comme les autres institutions financières à cet égard. La coopérative agricole, de son côté, facilite aux cultivateurs l'approvisionnement en matières premières et l'écoulement de leurs produits, et pour cette raison les cultivateurs jugent utile de faire appel à ses services, plutôt qu'à un autre grossiste. La coopérative d'alimentation procure aux consommateurs qui la fréquentent des produits à des prix avantageux, c'est-à-dire concurrentiels, qui justifient les membres de lui accorder leur clientèle. De ce premier point de vue, la coopérative ne se distingue pas essentiellement des autres entreprises du secteur privé.

Les coopératives, formule de participation

Mais il y a la façon de produire ces biens et services qui fait apparaître des différences certaines entre les coopératives et les autres sociétés. La « doctrine » coopérative nous enseigne, en effet, que dans sa structure légale et son organisation même, la coopérative se propose d'atteindre à ce que les clichés à la mode appellent la participation. Ce que la coopérative possède formellement en propre, c'est le type d'association qu'elle établit entre l'entreprise et ses promoteurs. En effet, par sa constitution, la coopérative veut en premier lieu faire de chacun de ses membres-usagers, les copropriétaires de l'entreprise ; plutôt que par l'achat d'actions comme dans les autres entreprises, c'est par l'apport de capital social ou le sacrifice, du moins provisoire, de sa ristourne, que chaque membre participe à la propriété de l'entreprise. En deuxième lieu, par la règle sacrée qui confère à « un homme, un vote », la coopérative entend également démocratiser la gestion et le contrôle de la firme par une participation égale de chacun des membres. Enfin, l'organisation coopérative recherche ce qu'on pourrait appeler la démocratisation du risque et de l'innovation, en ce que le risque inhérent à toute entreprise est diffusé en quelque sorte à travers tous les membres, qui y participent ainsi automatiquement du fait même de leur *membership*.

L'objectif et la contribution formels de la formule coopérative consistent donc à élargir le cercle de ceux pour qui le succès de l'entreprise est aussi leur propre succès. Là où l'entreprise, appelons-la privée, limite la propriété et la participation au risque aux seuls actionnaires, là où l'entreprise privée réduit la responsabilité du *management* à quelques gros actionnaires ou à un nombre minime de directeurs et d'administrateurs, la coopérative veut socialiser, démocratiser l'œuvre, pour en faire l'objet d'un engagement actif de tous les usagers-membres, noble objectif qu'elle entend réaliser en fondant en quelque sorte l'intérêt de tous et l'intérêt de chacun. C'est ainsi qu'à côté des biens et services privés qu'engendre toute coopérative, comme toute entreprise, apparaît un deuxième type de bien ou de service, que les économistes appellent un bien collectif.

Notion de service collectif

La science économique recourt, en effet, à deux notions de biens et services, qui se sont avérés utiles à l'analyse d'un grand nombre de problèmes et dont l'application à la coopérative est susceptible de nous éclairer sur le rôle de celle-ci et ses difficultés. La notion de bien collectif nous fera voir, en particulier, qu'il ne suffit pas de changer la formule juridique d'une organisation pour obtenir automatiquement la démocratisation et la participation. L'économiste range l'ensemble des biens et services produits dans une économie en biens, dits collectifs, et en biens et services, dits privés, Comme son nom l'indique, la première catégorie englobe les biens et services dont la consommation est d'une certaine façon communautaire. En raison de facteurs tantôt technologiques, c'est-à-dire inhérents à la nature du produit, tantôt institutionnels, le bien collectif ne peut pas être consommé par un seul individu à la fois. Une fois qu'il est produit, l'accès aux bienfaits ou aux inconvénients de la consommation du bien en question ne peut être interdit à aucun membre de la collectivité. Les manuels illustrent généralement ce processus en citant le cas de la défense nationale, ou encore le maintien de l'ordre à l'intérieur des frontières d'une communauté. Qu'ils le veillent ou non, le pacifiste, comme le militariste, consomment de façon indivise la totalité du service qui s'appelle la protection. La tradition politique et scientifique des pays occidentaux réserve généralement la tâche d'assumer la production de ces biens à l'initiative de l'État. C'est là, en particulier, le fondement principal de l'intervention du secteur public dans les économies dites libérales. Le bien collectif dans cette perspective s'oppose donc aux biens et services dits privés, et dont la divisibilité, le fractionnement en petites unités permet à chaque consommateur individuel d'obtenir la quantité du bien qui lui convient, ou mieux que son budget et ses goûts lui permettent de s'approprier. Je peux refuser de porter la veste de cuir, si j'ai une personnalité sévère ou que j'apparienne à l'*establishment* mais pacifiste ou militariste, je ne peux pas me soustraire à la protection qu'offre la défense nationale.

La tradition a donc partagé toute l'activité économique en deux grandes catégories, soit la production de bien collectifs, réservés à l'État, et en deuxième lieu la production de biens privés, réservés aux entreprises du secteur privé, dont les coopératives. Ce partage peut être inscrit dans la technologie même des biens et services concernés. La production du bien collectif appelle alors une certaine forme de coercition, c'est-à-dire la taxation, qu'en règle générale seuls les pouvoirs publics peuvent exercer, puisqu'en vertu même de l'indivisibilité du bien produit, l'incitation à contribuer au financement d'une activité serait faible si la consommation n'était pas liée à la part du financement qu'on en assume.

Les Coopératives, entreprises productrices de services collectifs.

Un certain nombre de contributions (1) récentes à l'analyse économique nous révèlent, cependant, qu'à côté des biens collectifs purs, relevant de l'État, et des biens strictement privés, il existe aussi une sous-catégorie de biens et services, qui, eux, sont aussi collectifs au sens où on l'a entendu, mais dont le rayonnement s'étend à des groupes, plutôt qu'à l'ensemble de la société. On découvre alors que la plupart des institutions sociales, sinon la totalité d'entre elles, donnent lieu à des biens et services dont jouissent également l'ensemble des personnes qui composent les associations. C'est le cas, entre autres exemples, des syndicats, des partis politiques, des associations professionnelles et, bien entendu, des coopératives. Les services rendus par ces institutions sont dits collectifs, en ce que tous les membres de l'organisme ou de l'institution qui les produit profitent collectivement du service en question. Il s'avère, en effet, que les sociétés humaines ne sont pas que la juxtaposition d'individus isolés, et que ces derniers éprouvent le besoin, voire la nécessité de s'allier les uns aux autres dans des organisations de toute nature pour satisfaire à leurs besoins et promouvoir leurs intérêts. Les économistes associent cette dynamique à la présence d'économies d'échelle, qui font que plusieurs individus associés peuvent produire plus que la somme des productions qu'aurait engendrées chacun des individus travaillant isolément. On pourrait donc montrer que toutes ces associations ou ces modes de mises en commun de ressources donnent naissance, chacune à leur façon, à toute une gamme de biens collectifs qui profitent à l'ensemble de leurs membres. L'objet de notre entretien, aujourd'hui, n'est pas de faire l'économique de toutes ces institutions, mais plutôt d'appliquer à une institution particulière, la coopérative, la notion de bien collectif que nous avons définie ci-dessus.

Nous partons donc de l'hypothèse que les coopératives constituent l'une de ces institutions qui produisent à la fois des biens et services privés ou individuels, dans la mesure où le produit de la coopérative se vend et s'achète sur le marché, en même temps qu'un service collectif, c'est-à-dire qui profite à l'ensemble des membres indépendamment de sa participation. J'ai expliqué ci-haut comment par son organisation juridique la coopérative cherchait à fondre l'intérêt de l'entreprise et l'intérêt des membres, en associant ceux-ci à la direction, à la propriété et au risque. Il s'ensuit dès lors une concordance étroite entre le succès de l'entreprise et l'avantage des membres. Plutôt que de limiter la participation aux actionnaires, la coopérative répartira les avantages et les bénéfices de l'entreprise en fonction de la participation aux opérations et des services rendus, pour reprendre l'expression de monsieur Rouleau. La participation inhérente à la formule coopérative fait donc de l'entreprise coopérative le bien collectif et indivisible de tous ses membres. La caractéristique propre de la coopérative est donc d'étendre à tous les fournisseurs ou usagers les avantages que l'entreprise ordinaire réserve aux actionnaires.

---

(1) Je veux surtout faire état des contributions de Marcur Olson, *The Logic of Collective Action* (Cambridge: Harvard University Press, 1965) et Anthony Downs, *An Economic Theory of Democracy* (New York: Harper and Row, 1957).

Difficultés inhérentes à la formule coopérative: les exigences de la participation

Je soutiendrai maintenant la proposition que ce rôle collectif que l'on assigne universellement à la coopérative est à la fois ce qui en fait sa force, mais aussi sa faiblesse. Le nombre de ceux qui se sont appliqués à en démontrer les vertus, et surtout l'ardeur avec laquelle ils ont mené leur tâche, me justifieront peut-être de me faire l'avocat du diable et d'en montrer ce qu'honnêtement je juge en être les limites. On pourrait à première vue s'attendre que la formule qui associe si étroitement les membres au succès ou au malheur de l'entreprise ainsi qu'aux décisions, on s'attendrait, dis-je, que cette formule suscite la participation active et enthousiaste de tous. La véritable démocratie économique deviendrait ainsi réalité. Les faits révèlent pourtant qu'il n'en est pas toujours ainsi, qu'il en est même rarement ainsi. Pourquoi? La théorie économique du bien collectif peut, à mon avis, nous éclairer sur ce point. Elle nous enseigne, en effet, que si la coopérative ne se recommandait que par ses vertus sociales de participation et de démocratisation, alors (on me permettra ce blasphème) elle n'aurait jamais connu de succès.

Je m'empresse de m'expliquer. Il faut accepter au départ, pour comprendre ce jugement radical, que les individus, les gens adoptent des comportements rationnels. Cela veut dire qu'ils n'entreprennent d'initiatives, qu'ils n'agissent que dans la mesure où les gestes qu'ils posent ou les engagements qu'ils prennent sont présumés engendrer des bénéfices assez grands pour compenser l'effort qu'ils ont à fournir, c'est-à-dire les coûts qu'ils ont à encourir. Car, aussi paradoxal que cela puisse sembler, la participation aux décisions et aux risques coûte cher en ressources rares. Le prix qu'il faut payer pour participer activement aux décisions résulte, en gros, de deux éléments: il y a d'abord le coût de l'information qu'on doit acquérir sur l'entreprise avant de pouvoir porter un jugement. Ce qui signifie principalement l'affectation de son temps à l'étude du problème. Il y a en deuxième lieu la présence physique aux réunions et aux assemblées où se prennent les décisions. Encore là, il faut prévoir du temps et de l'énergie de la part des intéressés. De même si l'entreprise échoue, la perte constitue un coût évident pour les membres.

L'individu rationnel devra donc décider s'il vaut la peine pour lui d'encourir ces coûts. Or la tragédie de la participation aux décisions de la coopérative réside dans le fait qu'en raison du grand nombre de membres, personne n'a le sentiment de pouvoir apporter une contribution sensible à la prise de décisions judicieuses. Il devient donc irrationnel pour les individus, même les plus généreux, de fournir des efforts un tant soit peu considérables pour promouvoir l'intérêt de la communauté concernée. Je voudrais qu'on me comprenne bien. La rationalité économique à laquelle je me réfère ici ne signifie pas que les gens sont de mesquins calculateurs individualistes, qui ne rechercheraient que leur étroit intérêt personnel, un intérêt strictement matérialiste et pécuniaire. Au contraire, même l'individu le plus désintéressé, même le coopérateur modèle n'agira, s'il est rationnel, que s'il juge que son action en vaut la peine, que ses efforts sont susceptibles d'apporter une contribution proportionnelle au sacrifice de temps et d'énergie qu'il consent. Et cette dynamique est inhérente à la nature du bien collectif. Elle n'intervient aucunement lorsque l'individu gère sa propre entreprise ou qu'il achète

et vend un produit individualisé. Il sait alors que ses gestes portent.

En résumé donc, dans la mesure où le groupe, c'est-à-dire en l'occurrence, la coopérative produit un bien collectif, c'est-à-dire un service destiné à promouvoir les intérêts des membres de façon indivise, dans la même mesure la contribution qu'une personne individuelle peut apporter au bien-être général devient imperceptible. Et plus le groupe est nombreux, moins le rôle de chaque individu est important du point de vue de l'activité de l'ensemble. Conséquemment, plus la taille nécessaire au bon fonctionnement d'une association est grande, plus la probabilité est faible que le groupe ne se forme, plus le nombre de membres sera faible et moins la participation de chacun sera grande.

C'est là la difficulté essentielle qu'éprouvent toute coopérative, et en général toute institution qui se donne la participation comme objectif. Si l'on se rappelle que la structure coopérative même est conçue en fonction de la participation égale ou du moins le plus uniforme possible de tous les membres à la propriété, à la direction et au contrôle, ainsi qu'au risque et à l'*entrepreneurship*, on comprend alors le désespoir et le découragement qui s'emparent des promoteurs les plus fervents de cette forme d'entreprise lorsqu'ils constatent quotidiennement le peu d'intérêt et d'engagement que manifestent les membres à l'endroit de l'organisation. Et le paradoxe le plus frappant, c'est que cette indifférence effective ne vient pas de ce que les membres sont trop étrois pour concevoir leurs véritables intérêts communs, elle ne vient pas non plus de ce qu'ils méprisent ou sous-évaluent le rôle ou la contribution de la coopérative dans la promotion de leurs intérêts, elle ne vient pas davantage du manque de sens des responsabilités, ou du manque d'esprit d'entraide ; elle repose plutôt sur la prise de conscience qu'a chaque membre du fait que l'appui qu'il peut apporter à l'activité de la coopérative n'est pas essentiel à sa bonne marche, et qu'en conséquence il doit logiquement s'abstenir de participer, sans pour autant réduire les bénéfices que lui et les autres membres retirent de l'organisation coopérative.

Rappelons qu'à cet égard la coopérative ne présente de caractéristiques uniques. Toutes les organisations dont l'activité consiste en tout ou en partie à promouvoir les intérêts des membres par une action de groupe, par une action collective, soufffent du même handicap, c'est-à-dire du refus des membres de partidiper activement. Chacun d'entre nous a pu régulièrement s'en rendre compte par expérience, à l'observation des différents groupes de pression ou corps intermédiaires. À cet égard, le processus par lequel s'élaborent les politiques de protection tarifaire est très révélateur : il s'agit là d'un exemple fait sur mesure du petit groupe auquel chacun des membres n'hésite pas à participer pour défendre ses intérêts « individuels », sans opposition de la part de la grande communauté indifférente des consommateurs. La difficulté est peut-être un peu plus tragique pour les coopératives dont c'est la nature même, l'objectif essentiel de promouvoir la participation, de démocratiser l'activité économique.

La participation à la propriété et aux risques

La formule de participation coopérative comporte aussi un deuxième type de difficulté. Celle-ci provient de ce que la formule introduit ce que les économistes appellent une indivisibilité plus grande des facteurs de production. Je m'explique. En diffusant le risque de l'entreprise entre tous les associés que sont les membres, la coopérative, bien sûr, réalise l'un de ses objectifs qui est la participation à l'*entrepreneurship* ; mais, malheureusement, par la même occasion elle fait fi des goûts ou des préférences de ses membres-fournisseurs ou usagers, en ce qu'elle leur impose une participation au risque et à la propriété proportionnelle à l'importance des achats ou des ventes qu'ils font à la coopérative. Or il n'y a pas de raison pour que la propension ou la disposition des membres à assumer des risques d'entreprise soit liée à la quantité de biens et service qu'ils produisent ou qu'ils acquièrent dans leur activité personnelle.

L'entreprise « privée » ne comporte pas cette forme d'indivisibilité. Elle établit nettement la dissociation entre, d'une part, les individus qui participent au risque, au contrôle et à la propriété, et, d'autre part, les fournisseurs ou acheteurs du produit. La formule coopérative limite donc en quelque sorte intentionnellement le choix qu'ont les individus d'assumer ou non des risques, de prendre des initiatives ou de n'en point prendre. Le danger existe donc pour la coopérative de ne contenter ni les uns ni les autres, et ainsi de les rendre indifférents, sinon de les éloigner (2). Cette résistance institutionnelle est susceptible de gêner continuellement la mise sur pied et l'expansion d'organisations coopératives, en raison des difficultés qu'elle impose aux coopératives dans le prélèvement du capital de risque.

La Coopérative et le profit

À ce sujet, je me permettrai d'ouvrir ici une parenthèse pour apprécier un jugement fréquent que l'on fait dans les milieux proches des coopératives et qui veut que la coopérative ait supprimé le profit. Si la coopérative est une entreprise, comme c'est évidemment le cas, et dont la fonction est de produire des biens ou des services à ses membres, elle doit de toute nédessité grouper des facteurs de production. Or l'un des facteurs très importants et dont on néglige souvent l'appréciation dans les analyses populaires, réside précisément dans ce que j'ai appelé l'*entrepreneurship*, c'est-à-dire l'esprit d'initiative, qui permet à des individus d'assumer les risques inhérents à l'activité en question. Toute entreprise comporte des risques. Ce risque doit être assumé par quelqu'un dans une entreprise coopérative, comme dans toute autre forme d'organisation économique. Dans l'entreprise « privée » c'est principalement, comme on le sait, l'actionnaire et dans une certaine mesure l'administrateur qui assument le risque et l'*entrepreneurship*. La coopérative impute donc d'une façon ou de l'autre à quelqu'un le risque de son activité. Or de par sa nature même, la coopérative se propose précisément de diffuser ce risque parmi tous ses membres, en proportion des achats ou des ventes que ceux-ci font à la coopérative,

---

(2) Le même raisonnement explique également le peu d'empressement que manifestent les travailleurs ou leurs porte-parole à l'endroit des nombreuses formules de participation aux profits de l'entreprise. On demande en somme aux travailleurs de choisir entre, d'une part, un salaire ; sûr », mais un peu faible, et, d'autre part, un revenu peut-être supérieur, mais plus aléatoire. En règle générale, ils choisissent la sécurité.

et aussi partiellement par la vente de parts sociales aux membres. La coopérative ne supprime donc pas le risque, ni l'*entrepreneurship* ; elle les fait plutôt porter par un groupe différent de l'entreprise ordinaire.

Or sans vouloir vider ici la notion de profit, il convient cependant de rappeler que le profit normal, tel qu'on le définit généralement, constitue précisément la rémunération du risque et de l'*entrepreneurship*, inhérents à toute forme d'entreprise économique. Ce qu'on veut dire, par conséquent, lorsqu'on soutient que la coopérative ne poursuit pas de buts lucratifs, c'est probablement que cette forme d'organisation déplace le profit ou, si l'on veut, la rémunération du risque du petit groupe d'actionnaires à l'ensemble des usagers de la coopérative. C'est en ce sens qu'on a pu affirmer ci-dessus que la coopérative introduit des indivisibilités dans son organisation, en ce qu'elle interdit la dissociation ou la rupture entre, d'une part, client ou usager, et, d'autre part, propriétaire et entrepreneur.

Corollaires

Un certain nombre de corollaires se dégagent dès maintenant de la démarche que nous avons poursuivie jusqu'à maintenant. La première conclusion est qu'en tant que producteur de biens ou services collectifs, en tant que moyen de représentation et de pression d'un groupe, en tant qu'instrument de participation démocratique à la vie économique, la coopérative tient davantage du corps intermédiaire que de l'entreprise économique proprement dite. Ses vertus et ses faiblesses, ses difficultés, sa dynamique en quelque sorte, l'assimilent autant à des institutions comme par exemple les pouvoirs publics, les associations professionnelles, les syndicats, et, n'en déplaise à ceux que la tradition de nos partis politiques traditionnels tendrait à décevoir, aux partis politiques eux-mêmes, qu'aux entreprises économiques proprement dites.

Deuxième corollaire : s'il est vrai que les difficultés de recrutement et d'organisation, et les résistances à la participation, inhérentes à l'action collective, augmentent avec la taille du groupe ou de l'association, on explique peut-être de cette façon la vigueur avec laquelle une longue tradition coopérative s'est employée à maintenir et à pertuer une fonction authentique et réelle au niveau de la cellule locale. Nonobstant les pressions contraires qui peuvent s'exercer de nos jours sur l'organisation coopérative, les plus sages coopérateurs, les plus perspicaces, les plus réalistes en somme, sont peut-être ceux qui, fidèles à la tradition, s'opposent avec le plus d'acharnement au déplacement des centres de décision en faveur du palier central ou fédératif. L'intuition ou peut-être l'expérience, sinon l'analyse méthodique et rigoureuse, ont enseigné aux tenants de cette école, que l'association authentique des individus au mouvement ou à l'organisation coopérative ne peut se concevoir qu'à l'intérieur de petites unités, là où chacun peut réellement participer aux décisions et à la marche de l'entreprise. Reste à déterminer si ces exigences de la participation et de la démocratisation sont conciliables avec d'autres forces non moins apparentes de l'économie moderne et qui s'appellent indifféremment : économies de masse, économies d'échelle, pression de la technologie en faveur des grands ensembles, rationalisation des entreprises et de l'économie en général, ce qui nous amène à la deuxième étape de notre analyse.

II — LA COOPÉRATIVE, ENTREPRISE PRODUCTRICE DE BIENS ET SERVICES PRIVÉS

Nécessité de produire des biens et services marchands

L'une des principales conclusions qui se dégagent de notre démarche jusqu'à maintenant est que la coopérative ne peut se contenter de produire des biens collectifs. Si elle le faisait, l'incitation à participer à la fois au financement, au risque et à la gestion de la part des individus rationnels ne serait pas assez forte. Il faut que l'entreprise coopérative, comme toutes les autres à cet égard, ait aussi pour fonction de produire un bien ou un service de nature individuelle, c'est-à-dire dont la jouissance soit limitée à des individus et donc la consommation, divisible. Puisque l'aspect social et collectif n'est pas déterminant, il faut donc conclure que ce qui amène principalement les membres à accorder leur clientèle à la coopérative, c'est d'abord l'avantage individuel que chacun en retire.

Il s'avère, en effet, qu'à côté de leur fonction « collective », toutes les coopératives produisent aussi ce qui s'appelle des biens privés. Les Caisses populaires, par exemple, s'adonnent à cette activité qui s'appelle la transmission de l'épargne des épargnants aux emprunteurs. Son produit est individualisé à ce moment. L'individu qui dépose à la caisse le fait pour des raisons qui sont essentiellement les mêmes que celles de l'individu qui dépose à la banque. C'est parce qu'il trouve avantageux de confier à la Caisse ses disponibilités à court terme que l'individu choisit la Caisse, plutôt qu'une autre institution financière. C'est aussi parce que la Caisse populaire lui offre de meilleures conditions que sa concurrente, que l'emprunteur recourt à la Caisse plutôt qu'à d'autres créanciers pour financer ses dépenses de consommation ou ses investissements. Le produit que l'individu achète à la Caisse est donc un produit privé. Il en va de même de la coopérative agricole, dont la fonction principale est manifestement de faciliter aux cultivateurs l'approvisionnement en matières premières et en équipement, de même que la mise en marché de leurs produits. La coopérative d'alimentation ne fait pas non plus exception ; elle obtient sa clientèle de ce qu'elle vend ses produits à des prix concurrentiels et donc avantageux pour les individus et les ménagères qui la fréquentent. À côté donc des biens collectifs dont nous avons fait état jusqu'à maintenant, toutes les entreprises coopératives s'adonnent aussi à des activités, dont le produit est de nature strictement individuelle, divisible, et profitable à chacun des individus qui en constituent la clientèle. Et c'est dans la mesure où l'entreprise coopérative s'avère ou s'est avérée efficace dans la production de biens et services individuels, qu'elle a pu se tailler une place plus ou moins grande dans l'activité économique générale.

Notre tâche consiste donc à identifier les facteurs qui font que la coopérative a pu obtenir quelque succès dans certains secteurs, alors qu'elle n'a jamais pénétré dans certains autres secteurs. On doit présumer que ces orientations différentielles ne sont pas attribuables au hasard. Pour être plus concret, constatons que les coopératives ont réussi de véritables percées dans le monde en général, comme au Québec en particulier, dans trois principaux secteurs, l'agriculture, la pêche, et enfin comme institution financière servant à canaliser l'épargne. Pourquoi donc la

formule s'est-elle imposée de façon si marquée dans ces secteurs, alors qu'elle est à peu près inexistante dans une foule d'autres industries. L'explication qu'on en donnera, si elle est valide, nous permettra en même temps de dégager peut-être un certain nombre de préceptes relatifs à l'orientation que doivent ou du moins que peuvent raisonnablement s'assigner les mouvements coopératifs.

Principes d'organisation industrielle

Il faut d'abord reconnaître que le processus de production se compose de multiples phases qui comportent chacune ce que la littérature a nommé une échelle optimale. Cela veut dire que chaque type d'activité, chaque fonction de production économique peut se fractionner en un nombre plus ou moins grand d'opérations distinctes qui s'exercent sur une taille plus ou moins grande. C'est la contrainte technologique, c'est-à-dire la plus ou moins grande divisibilité des facteurs de production qui impose une taille donnée aux différentes opérations. (1) Ainsi l'activité des Caisses populaires, par exemple, consiste entre autres opérations, à recevoir des dépôts et à consentir des retraits au guichet, à comptabiliser l'ensemble de ces dépôts et de ces retraits à chaque période, généralement à chaque jour ; cela consiste aussi, bien entendu, à trouver les débouchés vers lesquels orienter les ressources à elles confiées par les déposants, et donc à définir une politique de placement et de crédit ; cela consiste aussi à coordonner l'activité des différentes personnes et de l'équipement rassemblés dans un même lieu et qui ont pour fonction d'exécuter les tâches dont nous avons parlé précédemment.

Il n'y a pas de raison à priori pour que ces différentes opérations ou ces différentes phases puissent s'exercer efficacement dans une organisation aux dimensions uniques. Ainsi la perception des dépôts et l'acceptation de retraits peut se faire dans des établissements de petite taille avec quelques employés seulement. Une partie de la comptabilité peut s'effectuer aussi dans le même établissement et avec les mêmes ressources qui ont servi à la première opération. L'identification des emprunteurs locaux et l'appréciation de leur solvabilité, peuvent aussi s'exercer dans une certaine mesure au niveau du même établissement.

D'autre part, il n'est pas moins évident que l'accès aux grands marchés financiers, c'est-à-dire aux marchés des obligations, des actions et des gros blocs d'hypothèques, exige une taille qui dépasse largement la dimension d'un simple établissement de Caisse populaire locale. De même les risques de retraits subits sont de beaucoup réduits lorsque deux ou plusieurs établissements s'allient ou fusionnent leur comptabilité. En d'autres termes, les exigences de la liquidité diminuent beaucoup à mesure que la taille de l'organisation augmente. On dit alors que l'opération comporte des économies d'échelle ou de grande dimension.

On pourrait ainsi pousuivre indéfiniment l'analyse des différentes opérations de la Caisse et constater que les contraintes techniques, financières, administratives et autres ne convergent pas nécessairement vers une unique dimension. Cela revient à dire que dans toute organisation économique les conflits possibles sont illimités entre les exigences des différentes opérations relativement à la taille de l'entreprise. Il y a des opérations qui se prêtent à la production de masse, tandis que d'autres activités exigent plutôt le fractionnement en petites unités. Le problème se pose donc partout, dans toutes les industries et dans tous les modes d'organisation, d'harmoniser les exigences contradictoires des différentes phases de l'organisation économique.

L'agriculture peut aussi nous fournir une autre illustration du même phénomène. Généralement et traditionnellement, la culture proprement dite se fait dans notre système et dans notre milieu sur une petite échelle. L'entreprise agricole typique ne comporte guère plus de deux ou trois employés. Par contre, l'approvisionnement du cultivateur en matières premières et en équipement, de même que la mise en marché de ses produits, se font généralement de façon beaucoup plus efficace sur une plus grande échelle. C'est là précisément une des fonctions principales de la coopérative agricole de réaliser les économies d'échelle que chaque cultivateur pris individuellement ne pourrait atteindre, mais que l'alliance ou l'union qu'ils forment entre eux permet précisément de toucher.

Mode d'organisation industrielle propre à la coopérative

Et c'est ici qu'on peut de façon significative insérer la contribution particulière de la formule coopérative à l'harmonisation des multiples exigences inhérentes aux différentes phases de la production. La coopérative revêt alors une signification particulière que la propagande a l'habitude de minimiser. En effet, on réalise maintenant que la coopérative ne doit pas être perçue principalement comme une fédération d'entreprises qui permet de dissocier les différentes phases de la production, c'est-à-dire qui permet de confier à une organisation de petite taille locale les fonctions qui se prêtent à la décentralisation et, d'autre part, à centraliser dans une centrale ou une fédération les autres phases de la production qui, elles, s'exercent de façon plus efficace sur une plus grande échelle. Ainsi les Caisses populaires, pour reprendre notre même exemple, confient au niveau local le soin de recevoir des dépôts. d'opérer les retraits, d'identifier et d'apprécier les emprunteurs individuels, tandis qu'elles réservent à la centrale ou à la fédération le soin d'identifier les débourchés obligataires, d'administrer l'encaisse ou la liquidité, de façon à amortir les chocs subits venant des établissements locaux, de même que le soin de surveiller et de diffuser des méthodes comptables uniformes et reconnues, ainsi que d'exercer la surveillance jugée nécessaire au succès de l'ensemble du mouvement. Dans l'agriculture, on peut considérer chaque ferme comme constituant une entreprise distincte et de petite taille, chargée d'exercer les opérations ou les activités proprement agricoles, tandis que la coopérative doit être perçue comme une association de toutes les entreprises agricoles ayant pour tâche d'assurer de façon plus efficace et plus économique l'approvisionnement en matières premières et en équipement, de même que la mise en marché des produits. Le lien qui relie alors les cultivavateurs à la coopérative permet de décentraliser l'activité économique là où les exigences techniques l'imposent, en même temps qu'il rend possible la centralisation à un

(1) Le lecteur s'en rapportera à ce sujet aux classiques tel que: E. A. G. Robinson, *The Structure of Competitive Industry*, Cambridge Economic Handbooks, The University of Chicago Press.

niveau supérieur d'autres opérations, qui, elles, exigent une taille plus grande.

Précisons que la formule coopérative ne constitue pas l'unique mode de décentralisation et de fractionnement du processus de production. Les secteurs industriels sont en somme assez rares où les exigences du fractionnement et de l'intégration des processus ont entraîné l'implantation du modèle coopératif. Pour expliquer les succès de la formule « fédérative » des coopératives, il faut, semble-t-il, réintroduire les objectifs « coopératifs » fondamentaux de participation et de démocratisation de l'entreprise. On comprend dès lors que la coopérative ait cherché à s'implanter là où une part importante du processus de décision s'exerce à une échelle réduite. En d'autres termes, la participation active n'étant possible que dans des organisations de faible taille, la condition nécessaire et favorable à l'avènement du modèle coopératif est que l'optimum de gestion et de contrôle apparaisse avant que l'entreprise-membre n'ait atteint la grande taille.

Essayons d'identifier les secteurs susceptibles de favoriser dans le monde réel l'avènement du modèle coopératif. Pour les fins présentes, il me paraît instructif de diviser les industries en deux groupes, selon les modes d'organisation industrielle qui les caractérisent. Il y a d'une part les secteurs où la technologie (principalement) permet de réaliser des économies d'échelle considérables, aussi bien au niveau de l'usine ou de l'établissement que de l'entreprise elle-même. On dira alors que l'optimum technique de production n'est possible que lorsque l'établissement atteint une grande taille. Si, de plus, la grande dimension comporte aussi des avantages de mise en marché, d'approvisionnement et de financement, et que les méthodes modernes de gestion permettent, comme c'est souvent le cas, de chapeauter l'ensemble de ces processus par une administration centrale, on obtient alors la grande firme moderne qui coordonne un nombre limité de services, de filiales ou de succursales. Ce modèle correspond entre autres à l'industrie automobile, l'industrie de l'acier, du raffinage du pétrole, de la distillerie, aux utilités publiques, au transport autre que routier, à la plupart des industries extractives, et à de nombreux autres secteurs. La formule coopérative ne présente manifestement aucun avantage dans ces conditions, car ni les étapes de la production proprement dite, ni la gestion ne se prêtent à la décentralisation que commande le mode fédératif de décentralisation partielle. En d'autres mots, dans tout ce grand secteur de production industrielle caractérisé par la grande taille des entreprises et des établissements, la formule coopérative n'a pas d'avenir.

Non pas qu'une entreprise de l'envergure, disons, des Caisses populaires ou de certaines autres grandes coopératives de notre milieu soit incapable de pénétrer ces secteurs. L'histoire récente tendrait d'ailleurs à infirmer cette hypothèse. La pénétration de ces secteurs par les coopératives ne pourrait cependant se faire que par délégation de pouvoirs de la part des cellules locales. La question se pose dès lors de savoir jusqu'où la délégation de pouvoirs peut être poussée sans que soit compromis le rôle premier des coopératives qui est de favoriser la participation du plus grand nombre à l'activité économique. La coopérative n'a donc pas de contribution propre à apporter dans ce domaine. Elle ne jouit pas d'avantages particuliers, ni du point de vue de l'efficacité économique au sens strict, ni du point de vue de ses fins propres de participation à l'activité économique. Encore une fois, ce jugement s'appuie sur le fait que la formule coopérative n'offre d'avantages particuliers que là où au moins une part importante des décisions et des activités se prête à la décentralisation.

Ce qui ne veut pas nécessairement dire que l'accès à certains avantages de la grande firme et de la technologie de masse soit interdit aux coopératives. On peut, en effet, identifier un deuxième type d'organisation industrielle en vertu duquel un degré plus ou moins poussé de « désintégration » des processus va de pair avec la concentration d'autres étapes. On obtient alors encore la grande firme qui assume au niveau central un certain nombre de tâches de gestion, de contrôle, de financement, de *marketing* et d'approvisionnement, mais qui n'en réserve pas moins des fonctions importantes de gestion et de production à des unités composantes, à des établissements ou des services qui peuvent être aussi très nombreux. On reconnaît dans ce modèle, l'organisation des banques, souvent aussi des boulangeries, des laiteries, des commerces de détail de toutes espèces et principalement des magasins d'alimentation, des producteurs de ciment et d'autres encore. Dans tous ces cas, on observe que certaines étapes du processus technique sont avantageusement divisées entre de nombreux établissements de taille relativement petite et qu'alors l'autorité elle-même et le contrôle sont également fractionnables. Les Caisses populaires, les coopératives agricoles, les magasins Co-op, et leur contre-partie à l'étranger, ont fait la preuve que la formule coopérative pouvait dans ces conditions exploiter les avantages de ce type de « désintégration » partielle de la grande firme.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt de noter que c'est la dynamique analysée ci-haut qui a donné naissance, d'une part, à ce qu'on est convenu d'appeler la société de gestion et, d'autre part, à une institution de tradition plus courte, le conglomérat. Dans les deux cas, une organisation centrale réalise au sommet de la hiérarchie la fusion d'entreprises les plus hétéroclites. Des avantages probables (1) de grande dimension en résultent au plan principalement du financement, de la publicité et peut-être aussi de la gestion. Les entreprises composantes n'en gardent pas moins une large part d'autonomie et n'en continuent pas moins de distribuer à des paliers inférieurs de leur propre structure se nombreuses responsabilités techniques et administratives. À telle enseigne que bon nombre d'entreprises qui ont fait l'objet de transferts de propriété entre ces différentes sociétés ne se sont souvent pas rendu compte du changement.

Je dégage donc de l'ensemble de ces observations, les conclusions suivantes. S'il est vrai que plus de la moitié de la valeur de la production manufacturière en Amérique du Nord sort d'entreprises oligopolistiques (2) ou monopolistiques, et s'il est vrai que la concentration est aussi très poussée dans de nombreux autres secteurs, il n'en est pas moins vrai que : *a*) le degré de concentration de la production, par opposition à la concentration des actifs, n'a pas sensiblement augmenté depuis le début du siècle ; *b*) en même temps que se produisent les fusions d'entreprises, en même temps que se développent à un rythme rapide les grandes entreprises internationales et en même temps

(1) La preuve n'en est cependant pas encore faite de façon certaine.

(2) Carl Kaysen et D.F. Turner, *Antitrust Policy : An Economic and Legal Analysis* (Cambridge : Harvard University Press, 1959), pp. 21-36.

que se répandent les conglomérats, il n'est pas interdit de penser que la hiérarchisation des papiers de décisions et d'opérations à l'intérieur de la firme se maintienne et s'accentue même, s'accompagnant dès lors d'une sorte de décentralisation de certaines décisions. La formule s'apparente à certains égards à la fédération coopérative. Et alors si le principe de la décentralisation peut à certains égards être sauvegardé dans le cas des entreprises traditionnelles, l'espoir subsiste peut-être pour les coopératives d'exploiter encore davantage cette possibilité et ainsi de concilier les avantages de l'efficacité et les objectifs de la participation que nous avons attribués à la coopérative.

Voilà une conclusion que d'aucuns jugeront à bon droit d'une généralité qui ne facilite guère l'orientation du mouvement coopératif et des Caisses en particulier. Cette critique, en partie fondée, reflète pour une bonne part l'insuffisance de nos connaissances en matière d'organisation industrielle. Elle n'amène aussi à proposer quelques préceptes en guise de conclusion.

Conclusion

Le premier s'inspire du caracère dynanique et constamment changeant de l'organisation économique. Il devrait convaincre les intéressés de la nécessité pour les coopératives d'une adaptation des structures et du mode de partage des fonctions entre les différents paliers. Le maintien de l'autonomie locale des Caisses populaires, par exemple, ne doit pas signifier rigidité. Je ne sache pas pourtant qu'il existe d'analyse systématique et permanente de cette question à l'intérieur du mouvement. Et pourtant, je ne doute pas qu'un réaménagement des tâches soit désirable dans de nombreux cas. Par exemple, il me paraît se produire une standardisation de plus en plus marquée des opérations dans les opérations financières, qui fait que des activités et des décisions peuvent se faire au niveau de l'Union régionale ou de la Fédération qui, historiquement, étaient réservées à l'établissement local. Considérons, par exemple, le poste du prêt personnel et du prêt sur hypothèque. Là où, historiquement, la connaissance personnelle et intime du client servait de principal fondement à l'appréciation du crédit et de la solvabilité de l'emprunteur, on introduit de plus en plus de techniques d'évaluation, qui, dans bon nombre de cas, permettent de porter un jugement sur sa solvabilité, sans qu'il y ait contact personnel entre les deux parties. Si l'on ajoute à cette standardisation des normes de crédit, l'apport de l'équipement physique en machinerie et en outillage de toutes espèces dont font usage désormais les institutions financières, en même temps que les facilités de plus en plus grandes de communications, il n'est pas inconcevable que le rôle de l'établissement local et sinon son importance relative ne se modifie au profit du niveau ou des niveaux supérieurs d'organisation de la Fédération.

Enfin, si l'on a pu montrer que seuls les secteurs caractérisés par des établissements de grande taille à l'intérieur de firmes elles-mêmes de grande dimension, n'étaient pas recommandables, sinon accessibles aux coopératives, cela ne signifie pas que tous les autres secteurs industriels soient facilement pénétrables, ni même souhaitables pour pour les coopératives. À mon humble avis, ce sont les secteurs les plus rapprochés du consommateur qui paraissent offrir le plus de possibilités. C'est d'ailleurs à ce niveau que les coopératives ont connu leur plus grand succès. Je veux recouvrir par cette désignation, non pas le seul domaine touché par les coopératives dites de consommation, mais l'ensemble des étapes situées à proximité de l'utilisateur ultime, qu'il s'agisse de la vente de produits d'alimentation, ou d'autres biens de consommation, de la la construction de logements, ou des services financiers aux consommateurs-épargnants, comme c'est le cas des Caisses. Et à ce sujet je propose l'hypothèse que la coopérative est en mesure de jouer un rôle particulier à ce niveau, celui de l'information des consommateurs. Les coopératives de crédit en ont dans une certaine mesure déjà fait la preuve par l'aide indéniable qu'elles ont apportée aux emprunteurs-consommateurs les plus démunis, les moins en mesure de prendre des décisions éclairées en matière de budget et d'emprunt. Par sa constitution même et sa tradition, la coopérative revêt le produit individualisé qu'elle vend à ses membres de caractéristiques particulières, qu'on pourrait appeler précisément de l'information. Par la confiance, le *goodwill* qu'elle inspire à ses membres, elle réduit sensiblement les coûts d'information qu'aurait à encourir le consommateur, ou enfin l'utilisateur d'un service qui obtiendrait ce bien ou ce service d'une entreprise autre que coopérative. Sauf cas aberrants, l'emprunteur d'une Caisse populaire peut se permettre de ne pas analyser systématiquement et laborieusement les conditions du contrat qu'il établit avec le prêteur. Il a au départ le sentiment de ne pas se faire rouler, ni exploiter par l'autre partie. C'est là un atout qu'il ne faudrait pas minimiser dans l'interprétation de la croissance si rapide des Caisse populaires. Il ne fait pas de doute que les conditions de la technologie moderne font que le consommateur individuel se sent de plus en plus désemparé dans l'appréciation des biens et services qu'il acquiert. Il n'est pas interdit de présumer que le besoin intense d'information et de conseil qu'éprouve le consommateur, allié à la nécessité d'établir des contacts personnels avec les individus, ne constitue un vaste champ de croissance pour les coopératives.

Tout ceci nous amène donc à la présomption que l'entreprise coopérative, en tant qu'organisation fédérative et en même temps en tant qu'instrument de participation, doit chercher à se développer non pas dans les secteurs où la grande entreprise est de rigueur en raison des économies d'échelle que la technologie impose, mais plutôt dans les secteurs les plus rapprochés du consommateur, principalement du consommateur le moins bien informé, là où son double avantage comparatif de démocratisation et de décentralisation des décisions est plus facilement concevable. Présomption ne veut pas dire, bien sûr, certitude. Si, d'une part, nous avons réussi à circonscrire un certain nombre de conditions favorables à l'avènement de la formule coopérative, conditions nécessaires, nous n'avons pas pour autant défini les conditions suffisantes. Au fond, dans une économie dynamique comme nous le souhaitons, le progrès de la coopérative, semblable en cela au progrès de toute entreprise, dépendra en dernier ressort de l'esprit d'entreprise, d'imagination et d'initiative de ses promoteurs.

Les pouvoirs patrimoniaux de la femme dans la société conjugale nouvelle

Allocution de l'honorable Claire Kirkland-Casgrain



Le dix neuvième siècle avait consacré la soumission de la femme à son mari. Le vingtième va lui restituer sa place d'égale de l'homme dans une société conjugale où chacun doit avoir sa part de pouvoirs, de responsabilités et de bénéfices.

Les tentatives de libéralisation du droit du mariage, même si fort minimes, ne datent pas d'aujourd'hui. En 1931 le droit québécois ouvrit une brèche dans ce qui était une sorte de minorité de la femme. Il offrit à celle-ci une masse de biens sur lesquels elle exerçait des pouvoirs de propriétaire. L'évolution se poursuivit. Prenant acte du fait que, de plus en plus, des couples adoptaient le régime de séparation de biens, et que l'aspiration féminine à l'indépendance constituait la raison essentielle de ce choix, le législateur de 1964 entreprit une réforme fondamentale de statut juridique de la femme mariée.

Au concept de servitude de la femme à l'endroit de son mari, le bill 16 allait substituer celui d'égalité de deux êtres humains qui doivent agir dans l'intérêt de la famille. Cette mutation juridique était d'autant plus nécessaire que le social, le politique, le moral et le religieux avait sorti la femme de l'ombre dans laquelle elle vivait : l'homme et la femme doivent former un foyer où l'époux et l'épouse interviennent à égalité de droits et de devoirs.

Le bill 16, en 1964, a été la première étape de cette transformation du statut de la femme. Le bill 10, qui entrera en application en juillet prochain, en constitue la seconde. Le premier a libéré la femme ; le second lui a donné le droit de participer à la vie juridique de la famille

À ces deux volets très importants du droit familial, va bientôt venir se joindre une série de dispositions qui, en assurant une protection de la demeure familiale, rendront compte d'un intérêt de la famille auquel les époux devront l'un et l'autre sacrifier une certaine part de leur autonomie. Limitées cependant, ces restrictions conserveront toute sa valeur à l'affirmation selon laquelle l'indépendance patrimoniale de la femme dans le mariage est désormais le principe, et la dépendance l'exception.

Et à l'occasion de ma présence parmi vous, je me propose de vous montrer dans un premier temps comment la législatteur a concrétisé cet accroissement nécessaire des pouvoirs patrimoniaux de la femme mariée.

Je m'attacherai, dans un second temps, à vous expliquer comment, dans certains cas, le mariage peut encore, pour des raisons d'intérêt commun ou de protection de la famille, être une source de dépendance patrimoniale pour la femme, tout en vous faisant remarquer, dès maintenant, que cette dépendance ne l'atteint pas tant en qualité de femme mariée qu'en qualité de conjoint, sans égard à son sexe.

I — L'ACCROISSEMENT DES POUVOIRS PATRIMONIAUX DE LA FEMME MARIÉE

Indépendamment du régime matrimonial adopté, le législateur avait, dans le passé, organisé un certain nombre de prohibitions frappant les époux du seul fait de leur mariage. Certaines répondaient à un certain sentiment de défiance à l'égard de personnes qui ont des relations interpersonnelles si étroites qu'on peut aisément supposer que l'une essayerait fort bien d'user de son influence sur l'autre, pour en tirer quelque bénéfice patrimonial. D'autres se fondaient sur la possibilité pour les époux, du fait de leur communauté d'intérêts, de jouer un jeu juridique qui eût empêché les créanciers personnels de l'un d'eux de faire sanctionner leurs droits à son égard.

La nouvelle approche du droit du mariage, a fait disparaître ces prohibitions. Désormais les époux pourront se faire des donations entre vifs en cours de mariage, se vendre ou s'échanger certains biens, se garantir réciproquement des dettes personnelles, et même, et ce afin d'actualiser à tout moment leurs intérêts pécuniaires personnels, modifier en tout ou en partie leur régime matrimonial. Est-il besoin de dire que, de ces nouvelles faveurs de loi, la femme sera la première à profiter ?

Le droit familial, issu des réformes de 1964 et 1969, rend compte d'une nouvelle philosophie. À l'idéal du passé qui proposait aux conjoints une association hiérarchisée faite de dépendance et de soumission de la femme à l'égard de son mari a fait place un nouvel idéal d'association dans l'égalité et l'indépendance.

Égale, la femme l'est en ce sens qu'elle partage désormais avec son mari le pouvoir de prendre les décisions qui ont des répercussions importantes sur le patrimoine de la famille. Indépendante, elle l'est aussi en ce sens qu'elle acquiert, avec le bill 10, la gestion de son patrimoine propre. Une des préoccupations des auteurs du projet de réforme des régimes matrimoniaux a été de rechercher un système matrimonial qui, tout en assurant aux époux une certaine communauté d'intérêt, leur conservait une certaine autonomie, autrement dit un système qui alliait les avantages des régimes de séparation de biens et de communauté, sans en comporter les inconvénients majeurs. Il leur a semblé que le régime de société d'acquêts, offrait ces particularités, et ils ont offert au législateur d'en faire le régime légal de l'avenir.

Sur le plan des pouvoirs, ce régime comporte les avantages de la séparation de biens, en ce sens que, d'une part, les patrimoines des époux demeurent distincts l'un de l'autre, en ce sens que, d'autre part, chaque époux conserve l'entière administration de son patrimoine, la pleine responsabilité de ses dettes et la libre disposition de ses biens. Mariée sous un tel régime, la femme de 1970 aura l'indépendance que sa sœur mariée en séparation de biens a depuis 1964, par le bill 16.

Séparation des patrimoines et séparation des dettes constituent donc, tant que dure le régime, les deux volets de la société d'acquêts. Ce système assure aux époux l'autonomie de gestion que désirent conserver en général les Québécois une fois mariés.

Dans un tel régime, les tiers ne sont pas moins satisfaits de cette solution que les conjoints eux-mêmes. Ils jouissent, en effet, dans leurs rapports juridiques avec une personne mariée sous ce régime, des garanties dont ils bénéficient face à un célibataire ou à un époux séparé de biens. Tout au plus peuvent-ils se demander si tel bien appartient bien à tel époux. Mais même dans ce cas, la loi vient à leur secours par la création d'une présomption de pouvoir sur un bien en faveur de l'époux qui le détient individuellement (art. 184 C.c.).

Le souffle libertaire, qui vient de balayer les régimes matrimoniaux, profitera non seulement à la femme mariée en société d'acquêts, mais aussi à la femme mariée en communauté de biens. Dès juillet prochain, en effet, les femmes communes en biens seront soumises au droit nouveau de la communauté de meubles et acquêts et conserveront l'administration et la libre disposition de tous leurs biens propres meubles et immeubles, à charge seulement de verser à la communauté, sur demande du mari, les revenus perçus et non consommés et les biens qui les auraient remplacés. Elles pourront donc faire sur leurs biens personnels tous les actes permis au majeur capable : les vendre, les hypothéquer, les donner à titre gratuit, les louer, les échanger, les prêter, les remettre en garantie, etc. . . . Le mari ne pourra même plus, comme auparavant, demander que ses pouvoirs de gestion soient retirés à la femme pour incurie, inaptitude à administrer ou fraude. Tout au plus pourra-t-il demander la séparation judiciaire de biens qui ne fera qu'accroître les pouvoirs de la femme sur son patrimoine.

On peut même se demander si la nécessité, pour le mari, de demander à la femme de verser à la communauté les revenus de ses propres, ne contribuera pas à accroître, dans les faits, les pouvoirs de la femme sur ses biens. On fort bien supposer qu'en pratique, le mari fera très rarement une telle demande. L'admettre, c'est constater qu'en fait la femme disposera, à sa guise, de ses revenus, mais c'est aussi lui reconnaître un pouvoir réel d'administration de ses biens puisqu'une administration suppose dépenses.

Lorsqu'elle contractera, la femme commune en biens engagera désormais tous ses biens propres et non plus seulement certains meubles propres et son patrimoine réservé. Son crédit face aux tiers se trouvera d'autant plus accru qu'ils auront, ainsi pour garantir ses dettes éventuelles, deux patrimoines complémentaires.

Libre de gérer seule son patrimoine, la femme se verra en régime communautaire confier le contrôle de l'administration du mari. On est bien loin du temps où le mari, seigneur et maître de la communaité, pouvait en aliéner tous les biens sans que la femme puisse lui demander de rendre compte de sa gestion : il y a longtemps d'ailleurs que cette omnipotence, avouons-le, ne cadrait plus avec les données de la vie sociale.

Dans ses nouvelles fonctions d'administrateur communautaire décrite en 1964, le mari ne pourra sans le concours de sa femme, vendre, aliéner ou hypothéquer les immeubles de la communauté : représentant souvent l'essentiel du patrimoine commun, ces immeubles ont, pour l'un et l'autre des époux, une valeur telle qu'il est préférable d'exiger de chacun d'eux son consentement à tout acte de disposition les concernant. À ces immeubles, on pourra d'ailleurs assimiler les fonds de commerce communs, de même que les meubles meublants affectés à l'usage du ménage qui, nécessaires au maintien d'une assise matérielle de la famille, seront, à ce titre, soumis à une administration conjointe.

Contrôleur de l'administration communautaire du mari, la femme le sera aussi en ce sens que le mari ne pourra, sans son concours, disposer entre vifs à titre gratuit des biens de la communauté, excepté de sommes modiques et de présents d'usage.

Ces pouvoirs de contrôle ne seront plus comme par le passé d'une efficacité douteuse. Elle pourra contester tout manquement à la règle du concours de volontés pendant deux ans à compter de la date où elle aura eu connaissance de l'opération juridique à laquelle elle devait consentir et demander la nullité de l'acte litigieux : rares seront, dans ces conditions, les co-contractants du mari qui accepteront de se passer du consentement de la femme lorsque celui-ci sera requis.

Ainsi, même en régime communautaire, et tout en conservant le principe d'unité de gestion du patrimoine commun, le législateur de 1969 a considérablement accru les pouvoirs de la femme de façon à lui conférer un statut d'égalité qui concrétise la réforme que la loi de 1964 avait déjà entreprise.

Certes la loi nouvelle ne va pas toujours jusqu'à lui conférer une indépendance absolue, mais lorsqu'elle limite ses pouvoirs, elle le fait, soit pour rendre compte d'un intérêt commun, soit pour confirmer l'existence d'un intérêt de la famille auquelle elle conditionne l'autonomie des époux.

Le mariage source de dépendance patrimoniale pour la femme

Il n'est assurément pas faux de prétendre que le mariage limite l'indépendance patrimoniale de la femme, mais il convient de remarquer que les restrictions apportées aux pouvoirs de l'épouse ne l'atteignent plus en qualité de femme mariée, mais en qualité de conjoint, sans considération de sexe. Elles n'ont plus le caractère discriminatoire qu'elles avaient dans le passé. Elles répondent, aujourd'hui, à une certaine volonté de garantir à chaque époux une participation effective à l'accumulation d'un patrimoine familial. Elles rendront compte aussi demain d'un souci de protéger certains biens indispensables au maintien d'une vie commune.

Si la société d'acquêts tient de la séparation de biens en ce qui concerne la gestion des patrimoines, elle tient surtout de la communauté de biens réduits aux acquêts, en ce qui concerne la composition des masses patrimoniales et la liquidation du régime. Associés, les conjoints auront, par le seul fait de l'adoption de ce régime, un droit

de participer à l'enrichissement l'un de l'autre. Et, pour consacrer l'effectivité de ce droit, le législateur a jugé opportun de limiter le pouvoir du conjoint de disposer de ses biens à titre gratuit, si ce n'est de sommes modiques et de présents d'usage. Cette limitation ne saurait cependant pas lui interdire de désigner une personne à sa convenance bénéficiaire d'une rente, d'une pension de retraite ou d'une assurance sur la vie, même si les sommes ou les primes payées en contre partie de ce droit à rente, pension ou capital-décès l'auraient été avec des fonds provenant des biens communs

L'attraction communautaire du futur régime légal a conduit aussi à conférer la nature d'acquêts indivis à tout bien sur lequel la femme ne pourra justifier d'une propriété exclusive. Indivis, un tel bien sera soumis aux règles de gestion de l'indivision : tout acte le concernant devra être accompli du consentement de la femme et de son mari.

En communauté de biens, la femme perdra la complète indépendance sur les produits de son travail personnel, sur les économies qui en proviennent et sur les biens obtenus avec celles-ci, indépendance que la loi de 1931 lui avait assurée, et que le bill 16 lui avait conservée. La loi nouvelle n'a pas voulu perpétuer un déséquilibre entre les pouvoirs du mari sur les biens communs et les pouvoirs de la femme sur ses biens réservés. S'agissant de biens communs dans les deux cas, le régime de faveur fait à la femme pouvait paraître discutable.

En interdisant à la femme d'aliéner ou d'hypothèquer ses immeubles réservés et d'aliéner ou nantir les fonds des commerce qu'elle aura acquis avec les fruits et produit de son travail, on fait d'elle, au même titre que son mari, un administrateur de biens communautaires soumis au contrôle de son conjoint auquel elle devra demander le concours à certains actes.

Mais comme lui, lorsqu'il s'agissait de biens communs ordinaires, elle continuera de pouvoir désigner une personne à sa convenance bénéficiaire d'une rente, d'une pension de retraite ou d'une assurance sur la vie, même si les sommes ou les primes payés en contrepartie de ce droit à rente, pension ou capital-décès l'auront été avec des fonds provenant des biens réservés.

Enfin une certaine forme d'intérêt commun apparaîtra désormais dans le régime de séparation de biens, puisque les biens sur lesquels aucun des époux ne pourra justifier d'une propriété exclusive seront réputés appartenir aux deux indivisement, à chacun pour moitié (art. 1439 C.c.). Sur de tels biens, la femme n'aura que les pouvoirs d'un propriétaire en indivision : pour chaque acte d'administration ou de disposition, il lui faudra le concours de son mari.

C'est dire que désormais, être séparée de biens ne constituera pas forcément une garantie d'accès facilité au commerce juridique avec les tiers. Ceux-ci auront donc intérêt, dans certains cas, à ce qu'on leur fasse la preuve de la propriété exclusive du bien objet d'un contrat, ou garantie d'un engagement. Est-ce bon, est-ce mauvais ? La pratique le dira.

Quoi qu'il en soit, l'apparition de biens indivis dans la séparation de biens rendra compte d'une certaine réalité sociologique et d'une volonté de solidariser les époux : quand un ménage dure 10, 20, 30, ou même 40 ans, quand on vit dans l'harmonie pendant longtemps, ne s'opère-t-il pas, quel que soit le régime matrimonial adopté au départ, une certaine confusion des patrimoines ? Ne va-t-on pas jusqu'à négliger, volontairement parfois, des preuves de la propriété de certains biens ?

La notion d'intérêt de la famille n'était, n'est et ne sera sans doute pas absente du droit matrimonial. Certains articles du code y font expréssement allusion mais elle n'avait jusqu'ici qu'une incidence relative sur le plan des pouvoirs patrimoniaux.

Certes, une jurisprudence déjà ancienne interdisait à l'un des époux de soustraire à l'usage des membres de la famille les meubles meublants dont il était propriétaire.

Certes, le bill 16 avait interdit au mari administrateur communautaire, et à la femme administratrice de ses biens personnels de vendre, aliéner ou nantir les meubles meublants affectés à l'usage du ménage et de vendre ou hypothéquer les immeubles, dont ils assuraient la gestion, sans le concours de leur conjoint.

Mais, les rédacteurs du bill 10, pensant que la protection de la résidence familiale était une mesure à organiser dans le cadre d'un statut fondamental de la famille, avaient limité cette protection aux seuls immeubles et meubles meublants soumis à la gestion communautaire du mari. Ils entendaient que les membres du Comité des personnes et de la famille à l'Office de révision du Code civil prennent parti sur la nécessité d'assurer une telle protection.

Au moment de l'adoption du bill 10, un certain nombre d'organisations, œuvrant dans des domaines les plus divers, avaient demandé qu'une protection soit accordée à la famille comme telle en obligeant, quant à certains actes d'administration ou de disposition, les époux à concourir à la prise de décisions se révélant d'importance capitale pour le ménage.

Le président de l'Office de révision du Code civil du Québec s'était alors engagé à soumettre le problème de la protection de la résidence familiale à l'examen, des membres du Comité qui, au sein de l'organisme qu'il dirige, s'occupait de la réforme du droit des personnes et de la famille. Le comité a étudié à fond les incidences patrimoniales d'une telle protection, et on a tout lieu de croire qu'il présentera, sous peu, un rapport préliminaire sur les conclusions auxquelles il est arrivé.

La protection de la résidence familiale soulève un certain nombre de problèmes qui peuvent se résumer ainsi : en voulant trop protéger, on risque de tuer le crédit ménager à une époque où les ménages ont besoin, pour vivre, de plus en plus de biens d'équipement domestique. En voulant conserver aux époux la possibilité de donner leurs biens en garantie de leurs dettes, on ruine toute idée de protection de biens familiaux.

Il semblerait que l'on s'oriente actuellement, à l'Office de révision du Code civil du Québec, vers un moyen terme assez satisfaisant. Les actes relatifs aux meubles meublants et au droit au bail seraient soumis à certaines limitations de pouvoirs ; ceux, portant sur l'immeuble qui sert de résidence principale à la famille, seraient soumis au visa du conjoint non propriétaire, dans la mesure où celui-ci aurait demandée, antérieurement à ces actes, la protection de la loi.

Tout ceci n'est encore, évidemment, qu'à l'état de projet. Mais je crois personnellement, qu'ainsi présentée, la protection de la famille méritera les suffrages de ceux qui acceptent de sacrifer une autonomie patrimoniale du mari et de la femme à la nécessité d'assurer à la cellule sociale qu'ils forment, la sécurité et la stabilité. Cette autonomie ne serait d'ailleurs pas complètement disparue. Dans la

mesure où l'accord régnerait entre les époux, il serait possible à la femme, propriétaire de l'immeuble servant de résidence familiale de l'aliéner, du consentement du mari. Et même en cas de refus du mari de consentir à cette aliénation, elle pourrait réaliser cette aliénation, après autorisation judiciaire (art. 182 C.c.).

Ainsi que je le faisais remarquer à l'Assemblée Nationale, le 5 décembre dernier, par l'adoption du bill 10, on a accordé à la femme mariée du Québec, une presque parfaite égalité, et, par cela, sacrifié l'essentiel des prérogatives de l'ancien chef de famille, le coup de barre ayant d'ailleurs été donné en 1964 avec le bill 16.

La société conjugale moderne qui veut traduire un idéal nouveau d'association dans l'égalité et l'indépendance, confère désormais à la femme un nombre croissant de pouvoirs patrimoniaux. Sa participation à la vie juridique va devenir d'autant plus importante qu'elle bénéficiera, dans l'avenir, d'une part, d'une présomption de pouvoirs à l'égard des tiers de bonne foi qui n'auront plus à s'interroger sur ses pouvoirs, d'autre part, de la possibilité d'être autorisée judiciairement à passer un acte soumis au visa de son mari.

Parachevant l'œuvre du législateur de 1964, celui de 1969 a aussi relégué au passé les quelques autorisations maritales qui attestaient de la situation tutellaire de la femme par rapport à son mari. Elle pourra désormais, de sa seule initiative et quel que soit son régime matrimonial, être tutrice, accepter une succession, provoquer un partage, consentir ou accepter une donation, et accepter une charge d'exécutrice testamentaire.

Sans doute ne bénéficiera-t-elle plus des protections et quasi-immunités dont elle jouissait auparavant. Sans doute va-t-elle perdre la garantie que son hypothèque de femme mariée lui assurait quand ses biens étaient encore gérés sous contrôle du mari. Mais c'était là le prix que la femme avait à payer pour l'acquisition d'une indépendance patrimoniale.

Ce prix, la femme l'accepte parce qu'elle veut que l'on prenne conscience qu'elle forme, avec son mari, une société où chacun à sa part de prérogatives et de responsabilités, une société où les intérêts de l'un ne sont pas sacrifiés aux intérêts de l'autre, une société enfin, qu'elle veut voir devenir un cadre idéal pour la vie d'adultes qui ont pris l'engagement de se comporter en époux.

Les Caisses populaires Desjardins

et les régions économiques du Québec

Le onzième congrès des Caisses populaires Desjardins, tenu à Montréal les 17, 18, 19, 20 et 21 mai dernier, a permis à plus de 2 500 délégués de se sensibiliser encore plus aux différents problèmes qu'ils ont à affronter tant dans leur localité ou dans leur région qu'aux différents niveaux du mouvement des Caisses populaires Desjardins.

Cette vaste rencontre s'est soldé par un succès résultant du contact humain rendu si nécessaire dans l'élaboration des éléments de solution aux différents problèmes que pose les structures et les pouvoirs de décisions multiples de l'ensemble du mouvement des Caisses populaires.

En plus des différentes causeries qui ont alimenté les débats, le travail en commission a permis aux délégués de travailler sur une base régionale, même si ce n'était pas à l'intérieur des limites des dix régionales de notre Mouvement. Les divisions administratives du gouvernement du Québec ont servi de cadres aux discussions. Avec le document qui a été publié par le Service de la recherche de la Fédération sur les « statistiques régionales », on est en mesure d'évaluer l'importance de l'apport des Caisses populaires Desjardins. De même des comparaisons avec les caractéristiques de la population permettent de constater la pénétration des Caisses populaires.

Une population qui s'accroît

En 1901, la population du Québec s'établissait à 1 648 898 habitants. Quarante ans plus tard, on dénombrait 3 331 882 personnes, soit le double et on s'attend à ce que ce nombre soit doublé en 1981 pour atteindre le chiffre de 7 661 318.

D'une Caisse pouplaire en 1900, le mouvement devait s'accroître durant les quarante premières années à vive allure puisqu'on en comptait plus de 595 à la fin de 1941. On sait maintenant que le rythme s'est accru puisqu'on en comptait au 31 décembre dernier plus de 1 311. Un autre exemple démontre bien le dynamisme du mouvement des Caisses populaires. Parti d'un actif nul, les Caisses populaires atteignaient la somme de $26 630 566 à la fin de 1941. Nous savons également que cet actif a été augmenté de plus de 50 fois, à plus de $1 850,000,000 au début de 1970.

Les statistiques et un travail sur les perspectives démographiques de Gérard Allain, qu'on retrouve dans la plus récente publication de la Fédération

des Caisses populaires, *statistiques régionales*, nous montrent que la population active du Québec — entre 20 et 64 ans — augmentera sensiblement au cours des prochains dix ans. Par exemple, disons que le nombre d'hommes, entre 20 et 39 ans, passera de 724 061 en 1961, à plus de 1 273 664 en 1981. En ce qui a rapport aux femmes, on prévoit un moins grand écart. En effet, de 739 038 qu'on a dénombrées en 1961, on s'attend à ce qu'elles atteignent le nombre de 1 214 643 entre 20 et 39 ans, en 1981.

Le revenu personnel total des Québécois s'établissait à plus de $7.06 milliards en 1961. À ce moment, on établissait le revenu par tête de population à $1 341 par année. Depuis ce temps, on évolue rapidement et le revenu per capita s'établissait à $1 883 selon les estimés du ministère de l'industrie et du commerce en 1966. Il faut s'attendre à une évolution encore plus rapide lors du prochain recensement fédéral en 1971. Quand les premiers chiffres sortiront vers 1973, nous aurons une image beaucoup plus claire sur la situation économique et démographique de la population que nous desservons.

VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS (000)

Province de Québec

	1951	1956	1961	1966
PRIMAIRE:				
Agriculture	5.9%	3.1%	2.3%	1.9%
Forestage	3.5	2.3	1.2	1.0
Pêche et piégeage	0.1	—	—	—
Mines, carrières puits de pétrole	3.6	3.4	2.5	2.5
TOTAL	% 13.1	8.8	6.0	5.4
	N $ 614 733	$ 587 388	$ 505 697	$ 573 935
SECONDAIRE:				
Fabrication				
TOTAL	% 35.9%	34.3%	30.1%	28.9%
	N. $1 692 335	$2 273 988	$2 499 135	$3 736 418
TERTIAIRE:				
Construction	4.8%	6.0%	5.2%	5.8%
Transport-ent.	7.4	7.6	6.6	1.5
Communications	1.8	2.3	2.8	2.8
Électricité, gaz, eau	2.8	3.0	3.7	3.5
Commerce gros	4.0	5.5	5.6	6.0
Commerce détail	7.1	8.2	9.4	8.8
Finances, assurances, immeubles	8.3	9.2	11.1	10.0
Administration défense publique	4.0	4.9	5.8	5.3
Services	10.8	10.4	13.7	17.0
TOTAL	% 51.0	57.1	63.9	65.7
	N. $2 408 647	$3 774 934	$5 313 922	$8 485 292
GRAND TOTAL	$4 715 720	$6 636 310	$8 318 754	$12 923 426

Source: Comptes régionaux québécois, Cahier 1/7. Produit et revenu 1951-1966, page 49. Office de Planification du Québec, 1969.

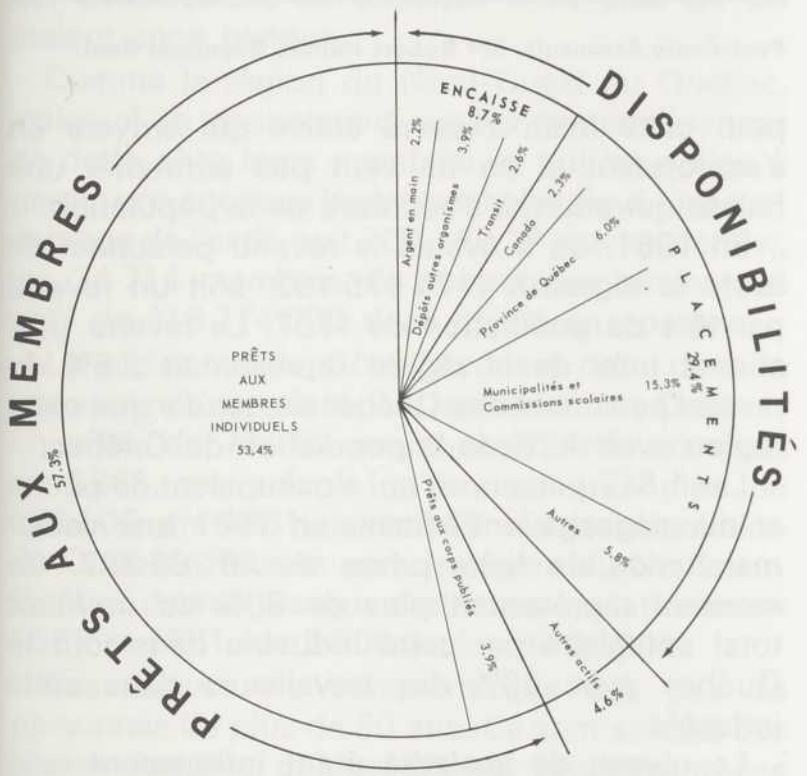
CAISSES POPULAIRES

Vue d'ensemble au 31 décembre 1969 :

a) Bilan consolidé : $1 854 528 000 ;

b) Réparation estimative des placements : $550 143 420 ;

c) Répartition des prêts en cours : $1 075-044 059.



DISTRIBUTION DES ACTIFS DES CAISSES POPULAIRES

Source : Bilan consolidé au 31 décembre 1969. La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins.

Présence des Caisses populaires

Les Caisses populaires sont omniprésentes au Québec, du Grand Nord québécois à la frontière américaine et de la lointaine Côte-Nord à la frontière de l'Ontario. Elles sont très actives dans les dix régions administratives du Québec.

Les Caisses populaires desservent 980 localités du Québec. Elles sont actuellement au nombre de 1 344 On peut ajouter que les Caisses populaires sont présentes dans 515 localités qui n'ont pas de banque. Les 1 344 Caisses populaires comptent, en plus de celles qui sont affiliées à la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins au nombre de 1 311, les 33 Caisses affiliées à la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins.

Les 1 344 Caisses populaires comptent plus de 2 527 000 membres et un actif de plus de $2 milliards.

La scolarité

La brochure du Service de la recherche de la Fédération des Caisses populaires sur les « statistiques régionales » consacre un chapitre sur la scolarité de la population. Au Québec, on peut aisément observer un rapport direct entre le degré de développement économique d'une région et son degré de scolarisation.

Pour la population non-scolaire, c'est-à-dire celle qui a 15 ans et plus, on observe que Montréal est en avance sur toutes les autres régions. Dans un autre tableau, on remarque que l'évolution de la population scolaire pour l'ensemble de la province, tout en augmentant légèrement, le taux provincial de scolarisation est plus bas que celui de l'Ontario et des provinces de l'Ouest.

Dans les pages suivantes, nous observerons dans chacune des régions économiques du Québec l'évolution des différents facteurs que nous venons de décrire. Même si se comparer n'apporte aucune solution immédiate à nos problèmes, il est tout de même important de voir ce qui nous différencie et savoir en apprécier les conséquences.

Bas Saint-Laurent / Gaspésie

Dans cette première région administrative, on estimait la population en juin 1968 à 243 182. De ce nombre quelque 39% étaient membres des Caisses populaires Desjardins. 99 localités étaient desservies par les Caisses populaires et 68 de ces localités n'avaient pas de banque.

À la fin de 1969, on comptait 103 Caisses populaires qui regroupaient 104 975 membres et des actifs de $69 169 000. Dans cette région, les statistiques nous disent que ces Caisses sont plus orientées vers le membre que dans l'ensemble du Québec.

L'étude de Gérald Alain, du bureau de la statistique du Québec montre que la population de cette région est en régression constante. De cette affirmation, on peut avancer qu'en 1961, 246 995 personnes habitaient cette région, soit 4.7% de la population du Québec. En 1971, on prévoit que la population sera de 239 945 personnes, pour 3.8% du Québec, et en 1981, on s'attend à une baisse qui atteindra le chiffre de 237 557 personnes ce qui donnera un rapport de 3.1% du Québec.

L'avenir démographique n'est pas des plus optimiste si on se fie aux perspectives entre 1961 et 1981 selon le sexe et l'âge puisque les principales baisses de la population viendront chez les plus jeunes, de 0 à 19 ans. En effet, on prévoit que les hommes entre 0 et 19 ans passeront du chiffre de 68 071 en 1961 à 51 400 en 1981. Chez les filles, la baisse sera aussi importante soit de 65 277 à 50 069 en 1981. Cette baisse prononcée chez les jeunes est à retenir au niveau des politiques d'expansion du mouvement des Caisses populaires.

Contrairement aux autres régions du Québec, la main-d'œuvre active augmentera plus rapidement que les jeunes et les non-actifs. Une première conclusion nous porte à conseiller à orienter les efforts, dès aujourd'hui, sur l'éducation et la formation de la main-d'œuvre. Dès aujourd'hui également, il faudrait prévoir la création d'emplois



Paul-Émile Arsenault, Me Robert Hamel, Raymond Reid.

pour cette main-d'œuvre active qui arrivera en s'accroissant si on ne veut pas connaître une baisse qui pourrait s'accroître de la population.

En 1961, on a évalué le revenu personnel de toute la région à $174 675 192. soit un revenu par tête de population de $707. Le revenu personnel total de la région représentait 2.5% du revenu personnel des Québécois, tandis que cette région avait 4.7% de la population du Québec.

Les 1 817 personnes qui s'occupaient de pêche et du piégeage ont obtenu en 1961 une valeur marchande de leurs prises de $6 262 297. Ce montant représentait plus de 80% du montant total enregistré par cette industrie dans tout le Québec avec 60% des travailleurs dans cette industrie.

Le niveau de scolarité étant intimement relié à l'ensemble de l'activité économique des différentes régions, un tableau sommaire montre les différences de scolarité de la population qui ne va plus à l'école dans la région comparé avec tout le Québec en 1961.

NIVEAU DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION NON-SCOLAIRE (1961)
(en pour cent)

Région	Primaire			Secondaire						
	Aucune	1–4	5–7	1–2	3	4	5	Univ.	Diplôme	TOTAL
Le Québec	0.8	9.9	42.6	20.1	6.5	6.9	7.4	2.8	3.0	100
Bas Saint-Laurent/Gaspésie	0.8	18.5	51.1	14.4	3.9	3.9	5.1	1.2	1.1	100

La Côte-Nord et le Nouveau-Québec

Nous continuons ces pages avec les deux régions administratives les moins peuplées, mais les plus vastes sur le plan géographiques et également sur le plan des ressources naturelles. Il s'agit de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec.

Dans l'ensemble, ces deux régions ne comptait, en juin 1968, que 111 129 personnes dont 25.7% étaient sensibilisées au mouvement des Caisses populaires en tant que membre. Ces régions avaient 36 Caisses populaires en 1968 qui desservaient 35 localités dont plus de 25 étaient sans banque.

Comme la région du Nord-Ouest du Québec, celles-ci se concentrent sur les reconnaissances de dette chez leurs membres ce qui les oblige à garder une encaisse légèrement plus élevé en pourcentage de l'actif, soit 20%. Au 1er janvier dernier, les 34 714 membres de ces régions avaient un actif de $18 774 000 dont 86.7% en épargne.

La région de la Côte-Nord est celle dont la population s'accroît le plus rapidement au Québec. En effet, de 73 709 personnes qu'elle comptait en 1961, on prévoit qu'il y en aura plus de 196 609 en 1981, soit 2.6% de la population du Québec. Pour sa part, la région du Nouveau-Québec devrait presque tripler sa population entre 1961 et 1981, de 8 000 à plus de 22 000.

Ces régions ne comptent que très peu de personnes de plus de 50 ans. Ce sont surtout des jeunes familles qui peupleront rapidement ces régions encore éloignées. Les perspectives démographiques de Gérald Alain nous montrent un accroissement de jeunes dépassant en pourcentage toutes les autres régions du Québec, y compris celle de Montréal.

Sur le plan de l'activité économique, la région du Nouveau-Québec est surtout active dans les mines et les pêches puisque plus de 60% de la main-d'œuvre y exerce ses activités. Sur le plan du revenu per capita cette région est une des plus élevés au Québec parce qu'il atteint $1 547. Toute la valeur des expéditions se traduit surtout dans les mines.

Les activités économiques de la Côte-Nord sont beaucoup diversifiées même si la population ne pèche pas par son importance, sur le plan numérique. Les revenus sont bons, c'est-à-dire supérieurs à la moyenne québécoise. Les activités de la main-d'œuvre se répartissent dans les secteurs suivants: forêts, mines et carrières, industries manufacturières, construction, transports et communication, commerce de détail et les services hôteliers. De fait, les 22 000 travailleurs vont se chercher un revenu de $113 millions pour une production dont la valeur atteignait $160 millions en 1961.

Entre 1956 et 1966, ces deux régions administratives ont connu une expansion du tonnerre. En effet, la valeur ajoutée de la production économique de ces deux régions ont produit des revenus qui sont passés de $93 990 000 à $288 058 000. Cette expansion a été surtout causée par l'ouverture de nouveaux chantiers miniers dans le domaine du minerai de fer. Cette expansion s'est reflétée sur le secteur des services.

Il demeure un aspect intéressant à noter et c'est celui de la scolarité pour les deux régions précitées. En effet, après la région de Montréal, ce sont celles, où, proportionnellement à la population, où il y a le plus grand nombre de personnes qui ont atteint le niveau universitaire, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous.

NIVEAU DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION NON-SCOLAIRE (1961)
(en pour cent)

		Primaire			Secondaire					
Région	Aucune	1–4	5–7	1–2	3	4	5	Univ.	Diplôme	TOTAL
Le Québec	0.8	9.9	42.6	20.1	6.5	6.9	7.4	2.8	3.0	100
Côte-Nord/Nouveau-Québec	0.7	13.1	43.2	19.4	5.6	5.9	7.4	2.8	1.9	100

Source: Gouvernement du Québec, Statistiques démographiques des régions administratives. Service de la recherche, ministère de l'Éducation, Opération départ, 1967.

Saguenay / Lac-Saint-Jean

La région administrative n° 2 comptait une population de 289 921 en juin 1968. Sur ce nombre 98 252 personnes étaient sociétaires des Caisses populaires Desjardins, soit un pourcentage de 33.9%. À la fin de 1969, 79 Caisses populaires desservaient 66 localités dont 48 étaient sans banque.

Comparativement à la moyenne des Caisses du Québec, celles de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean possédaient une forte liquidité puisque l'encaisse formait 31.3% de l'actif de l'ensemble de ces Caisses populaires.

Suivant les perspectives de Gérard Alain, la population de cette région augmente lentement, soit à un rythme moins rapide que dans l'ensemble du Québec. Cette région comptait 5.1% de la population du Québec en 1961, soit 271 309. Pour 1971, on prévoit que sa population augmentera à 290 822, ce qui diminuera son importance démographique à 4.6% de l'ensemble du Québec et en 1981, il est à prévoir que le pourcentage diminuera à 4.2% pour une population de 318 894 personnes.

Même si la population active augmentera sensiblement au cours de la prochaine décennie, il n'en demeure pas moins que les jeunes de 0 à 19 ans connaîtront une diminution croissante. Plus précisément, en 1961, on dénombrait 146 336 jeunes dans cette catégorie. En vingt ans, il faut s'attendre à une baisse de plus de 46 000 jeunes dans cette même catégorie.

Par contre, un gérant de Caisse populaire notera tout particulièrement que la catégorie de personnes entre 20 et 39 ans s'accroîtra sensiblement. Entre 1961 et 1981, cette région devrait connaître un accroissement de cette catégorie de plus de 60 000 à 125 544 personnes. C'est un phénomène d'un accroissement de main-d'œuvre important. Les adolescents d'aujourd'hui pourraient quitter cette région pour tenter leur chance ailleurs, si les emplois recherchés ne sont pas disponibles.



Jean-Eudes Bergeron, Me Ernest Dauphinais, Charles Roberge.

Le problème d'une politique qui vise la création d'emplois à moyen terme, d'ici les prochains cinq ans, est à regarder de très près par les régionaux. Sinon, c'est le phénomène du dépeuplement qui commencera à faire effet, et beaucoup plus qu'actuellement.

En 1961, la main-d'œuvre était de 101 953 personnes, soit 27.49% de la population. Cette partie de la population devait avoir des revenus nécessaires pour voir à aider l'autre 62.5% de la population.

Dans cet optique, on s'aperçoit que le revenu personnel de la région s'établissait à $288 473 215, soit $1 070 per capita. Ce revenu personnel équivalait à 4.1% du revenu personnel de l'ensemble du Québec alors que sa population équivalait à 5.1% de la population du Québec.

Comparativement aux autres régions du Québec, la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean tranche sur les autres au niveau de la forêt et des mines. La valeur du bois coupé s'établissait à $42 660 000 en 1961. Cette somme représentait 17.8% de la valeur du bois coupé au Québec, et la main-d'œuvre de cette région pour cette industrie était composée da 6 693, soit 15.8% de toute la main-d'œuvre de cette industrie.

Sur le plan de la scolarité, le tableau ci-dessous montre les relations qui existent entre cette région et le restant du Québec.

NIVEAU DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION NON-SCOLAIRE (1961)
(en pour cent)

	Primaire			Secondaire						
Région	Aucune	1–4	5–7	1–2	3	4	5	Univ.	Diplôme	TOTAL
Le Québec	0.8	9.9	42.6	20.1	6.5	6.9	7.4	2.8	3.0	100
Saguenay/Lac-Saint-Jean	0.7	7.6	49.2	20.3	6.6	5.7	6.0	1.7	2.2	100

Le Nord-Ouest du Québec

La pénétration du mouvement des Caisses populaires est la moins forte dans la région administrative du Nord-Ouest du Québec. À la lumière des chiffres, on note qu'à la fin de 1969, 60 Caisses populaires desservaient 63 localités dont 49 étaient sans banque. En juin 1968, on estimait la population à 161 845, dont 37 166 étaient membres des Caisses populaires Desjardins, soit une proportion de 23%.

Au 1er janvier dernier, cette région comptait plus de 50 000 membres répartis dans 60 Caisses populaires. Celles-ci accusaient un actif de $25.6 millions dont 25% constituait l'encaisse. Contrairement à l'ensemble des autres Caisses au Québec, cette région dirige les Caisses vers la reconnaissance de dettes avec plus de 35% de l'actif, alors que la moyenne provinciale est de 20.7%. Par ailleurs, les Caisses de cette région mettent moins d'emphase sur les prêts hypothécaires, soit $5 millions ou 19.7% de l'actif, tandis que la moyenne provinciale est de 34.7%.

La croissance de la population est inférieure à l'ensemble du Québec. En 1961, cette région comptait 3% de la population du Québec et en 1981, elle devrait compter 2.4% du Québec, soit un total de 185 527 personnes. La structure de la population porte à notre attention un phénomène sexuel, dans le sens que les hommes qui étaient plus nombreux que les femmes en 1961 perdent peu à peu leur importance et cèdent la place aux femmes, au point de vue du nombre, d'ici 1981. C'est ce qui ressort des perspectives démographiques de Gérald Alain. Entre 1961 et 1981, les hommes augmenteront d'environ 7,700 alors que l'augmentation des femmes sera de l'ordre de plus de 18 000 personnes. C'est un autre aspect intéressant pour un administrateur de Caisse de bien connaître l'évolution de la population avec laquelle il évolue.

Alors qu'il y a plus de 45% de la population qui travaille dans la région de Montréal, le Nord-Ouest du Québec ne compte pas 34% de sa population au travail, y compris les femmes au travail. La proportion des jeunes de moins de 14 ans est également forte. L'arrivée de ces jeunes sur le marché du travail commence à se faire sentir sérieusement et plusieurs doivent aller trouver ailleurs un débouché.

Comme on le réalise fort bien, ce sont les mines et l'agriculture qui emploient plus de 30% de la main-d'œuvre. Un autre 8.9% de la population s'occupait en 1961 de la coupe du bois. La valeur des expéditions aux établissements miniers atteignait $70 594 789 en 1961, ce chiffre représentait 20.4% de la production minière du Québec.

Sur le plan du revenu personnel, cette région semble un peu défavorisée par rapport à d'autres régions. Le revenu personnel per capita représente $1 041 per capita.

La poussée du secteur des services, du commerce de gros et du commerce de détail empiète de beaucoup sur l'essor du secteur minier. Ce dernier secteur représentait 43.9% de l'activité économique de la région en 1951. En 1966, il ne représentait plus que 24.8%. Les produits de la forêt ont également subi une perte aussi importante en pourcentage. Durant les quinze dernières années, le secteur des services a vu triplé son accroissement et son importance.

Sur le plan de la scolarité, la situation est semblable à la région précédente comme nous le fait voir le tableau ci-dessous.

NIVEAU DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION NON-SCOLAIRE (1961)
(en pour cent)

	Primaire			Secondaire						
Région	Aucune	1–4	5–7	1–2	3	4	5	Univ.	Diplôme	TOTAL
Le Québec	0.8	9.9	42.6	20.1	6.5	6.9	7.4	2.8	3.0	100
Nord-Ouest du Québec	0.9	14.6	47.6	17.2	5.4	5.5	5.4	1.6	1.8	100

Québec et sa région

La région administrative de Québec comprend quelque 19 comtés, ce qui correspond à une population d'environ 935 000, en juin 1968. 54.8% de cette population était membre d'une Caisse populaire Desjardins, soit 512 949. Aujourd'hui, ces Caisses comptent plus de 550 000 sociétaires qui sont répartis en 350 Caisses populaires. Elles desservent 274 municipalités dont 126 sont sans banque.

Sur un actif de $454.2 millions à la fin de 1969, un montant de $249 797 000, soit 55% de l'actif était consacré aux reconnaissance de dettes et aux prêts hypothécaires aux sociétaires. Ces chiffres sont proportionnels à ce qui se passe dans l'ensemble du Québec.

Cette vaste région a également une population qui s'accroît moins rapidement que l'ensemble du Québec. C'est un phénomène semblable à la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean. D'un pourcentage de 16.3% de la population du Québec en 1961, la population de la région de Québec devrait ne représenter qu'une proportion de 15.5% de celle du Québec, en 1971, même avec une augmentation d'environ 28 000 personnes, à 938 003. Le pourcentage devrait continuer à baisser, si on se fie aux perspectives démographiques de Gérard Alain. En effet, en 1981, il devrait être rendu à 13.7% pour une population de 1 041 711.

La population des jeunes entre 0 et 19 ans devrait régresser entre 1961 et 1981, tandis que la population active des personnes comprisent entre 20 et 39 ans connaîtra une augmentation substantielle. On remarque que c'est le problème des familles moins nombreuses qu'on affronte. De plus, on s'aperçoit que plusieurs jeunes quittent la région depuis quelques années. C'est le problème de la majorité des régions autres que celle de Montréal.

Dans cette région, on remarque qu'une forte partie de la population active — y compris les femmes au travail — participe à nourrir le reste de la population. En effet, la main-d'œuvre active atteint plus de 40% de la population. Les revenus de la population sont également moins élevés que la moyenne du Québec avec une moyenne de $1 070 per capita. Sur le plan statistique, on s'aperçoit que les revenus de cette région forment 13.0% du revenu personnel des Québécois, pour une population qui forme un pourcentage de 16.3%.

Cette région fait sa marque dans plusieurs, secteurs de l'activité économique si on s'en tient aux occupations de sa population. Au niveau de la main-d'œuvre agricole, la région de Québec contient 32% de celle-ci, ce qui occupe près de 15% de sa propre population en 1961, soit 41 992 personnes. Le secteur forestier emploie 11 641 personnes, soit 27.4% de la main-d'œuvre québécoise occupé dans ce secteur industriel. On sait fort bien également que la ville de Québec est renommée pour ses fonctionnaires, plus de 24,552 personnes dans la région de Québec y exerçaient leur profession ou leur métier en 1961, c'est-à-dire 24.7% de la population qui travaille dans la fonction publique.

Les mines représentaient en 1961 une valeur de $77 086 063, soit 22.2% de la production québecoise. De son côté, l'agriculture, avec 32% de la main-d'œuvre agricole du Québec, ne représentait comme valeur des produits vendus que 23.4% de la production québécoise, soit une somme de $69 860 750. C'est dire que la productivité des entreprises de la région de Québec n'est pas florissante. Il existe des problèmes majeurs qui mériteraient qu'on s'y arrête un peu plus longtemps.

Sur le plan de la scolarité, la région de Québec est assez bien fournie malgré que 60% de la population non-scolaire n'ait pas dépassée le niveau primaire comme nous le montre le tableau ci-dessous.

NIVEAU DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION NON-SCOLAIRE (1961)
(en pour cent)

		Primaire			Secondaire					
Région	Aucune	1–4	5–7	1–2	3	4	5	Univ.	Diplôme	TOTAL
Le Québec	0.8	9.9	42.6	20.1	6.5	6.9	7.4	2.8	3.0	100
Québec (région)	0.7	12.2	47.2	17.4	5.7	5.4	6.8	2.2	2.4	100



Jean-Marie Ouellet, Harry French, Gaston Bilodeau.



Jean-J. Tremblay, Me Ronaldo Raboin, Jean-H. Bonneville.



Émile Jacob, Albert Boyer, Jean-Paul Langlois.

Trois-Rivières



Yvette Goulet-Rousseau, Roger Bibeau, Pierre Tremblay.



Pierre Lamy, Me Guy Lebrun, Louis-G. Gervais.

La région administrative des Trois-Rivières comprend un territoire d'une douzaine de comtés en tout ou en partie, de l'Abitibi-Est à Mégantic, sur les bords de la frontière américaine. Ce territoire est celui qui a été le plus pénétré par l'action des Caisses populaires Desjardins. En effet, sur une population globale de 430 881 en 1968, les Caisses populaires ont mobilisé plus de 249 817 personnes soit plus de 58% de la population. À la fin de la dernière année, une vingtaine de mille de sociétaires s'ajoutaient à l'actif des Caisses populaires de cette région. C'est également la région où il y a le moins de personnes qui n'ont jamais fréquenté l'école.

Cette région administrative a 150 Caisses populaires qui couvrent 115 localités. Cinquante-huit localités sont sans banque mais possède leur Casse populaire.

L'actif des Caisses populaires de la région des Trois-Rivières montre un montant de $229.4 millions à la fin de 1969, avec un encaisse de $33 millions. On remarque également que 55% de l'actif était prêté aux sociétaires sous forme de reconnaissance de dettes ou de prêts hypothécaires, soit la même proportion que la moyenne québécoise.

Entre 1961 et 1981, selon les « perspectives démographiques » de Gérard Alain, les hommes augmenteront d'environ 24 000 sujets et les femmes de 30 000 sujets. Il est à préciser que les femmes qui étaient moins nombreuses que les hommes sur ce territoire l'emporteront bientôt, si ce n'est déjà fait. Les jeunes entre 0 et 19 ans sont en régression. Ce phénomène est explicable entre autres par le fait que le nombre des personnes entre 35 et 49 ans est pratiquement stable sur cette période de vingt ans.

Malgré l'augmentation annuelle de la population de cette région, il n'en demeure pas moins que la proportion par rapport à l'ensemble du Québec tend à diminuer lentement mais sûrement. En 1961, on y comptait 411 275 personnes, soit 7.8% du Québec. En 1971, on s'attend à ce que le pourcentage s'abaisse à 6.8% du Québec pour atteindre 6.1% en 1981, pour une population de 464 755 personnes.

Plus de 40% de la population compose la main-d'œuvre qui peut faire vivre les 350 000 de moins de 14 ans et les plus de 300 000 qui ne sont plus actifs.

Avec une population qui équivalait à 7.8% de la population du Québec en 1961, le revenu personnel de cette région atteint $1 082 per capita, soit globalement 6.3% de celui de la population du Québec. La production agricole de cette région devrait actuellement dépasser les $50 millions, soit 16% de la production agricole du Québec, si on se rapporte en 1961. Pour travailler cette production, 14.7% de la main-d'œuvre de cette région était nécessaire, ce qui représente la même importance du pourcentage pour l'ensemble des ouvriers agricoles dans tout le Québec. C'est une situation de faits qui présente des éléments de productivité pour cette industrie de base. Le même phénomène se représente dans cette région avec une meilleure productivité au niveau de l'industrie forestière avec une production en 1961 de plus de $37 millions avec 3 274 employés.

Même si l'industrie manufacturière de cette région continue à s'accroître, c'est le secteur des services et le commerce de détail qui commencent à prendre une importance accrue.

La scolarité de cette région atteint la fin du stade primaire d'après le tableau ci-dessous.

NIVEAU DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION NON-SCOLAIRE (1961)
(en pour cent)

	Primaire			Secondaire						
Région	Aucune	1–4	5–7	1–2	3	4	5	Univ.	Diplôme	TOTAL
Le Québec	0.8	9.9	42.6	20.1	6.5	6.9	7.4	2.8	3.0	100
Trois-Rivières	0.3	9.3	48.5	20.4	6.0	5.3	6.6	1.8	1.8	100

Cantons de l'Est



Michel St-Cyr, Maurice Baillargeon, Léon Loranger.

La région administrative des Cantons de l'Est est la deuxième en importance si on veut parler en terme de pénétration du mouvement des Caisses populaires puisqu'on pouvait estimer, en juin 1968, que plus de 43.6% de la population de cette région adhérait au mouvement des Caisses populaires Desjardins, sur une population totale de 223 225. Cette masse de sociétaires étaient répartie dans 71 Caisses qui desservent 58 localités dont plus de 37 sont sans banque.

Depuis juin 1968, une vingtaine de mille sociétaires se sont ajouté pour former à la fin de 1969 une force de 107 479 sociétaires. Ces sociétaires avaient un actif de $81 4 millions dont plus de 55% de ce montant était réparti entre les membres en reconnaissance de dettes et en prêt sur hypothèques. Comme dans la majorité des Caisses le capital social des Caisses a diminué son rythme de croissance au cours de 1969, après avoir subi deux années de forte augmentation.

Les perspectives démographiques de Gérald Alain montrent une régression de l'augmentation de la population par rapport à l'ensemble du Québec. Celle-ci est cependant moins forte que dans la majorité des régions. Entre 1961 et 1981, on s'attend à ce que la population passe de 209 917 personnes à 248 525, soit d'une part de 4% de l'ensemble du Québec à une proportion de 3.2%.

Des chiffres précédents, on peut aller un peu de l'avant et dire, après avoir consulté la structure de la population selon le sexe et l'âge que la mini-augmentation de la population est due à une régression des adultes entre 35 et 49 ans sur un espace de vingt ans. Une assez forte augmentation des 20 à 34 ans amènera dans dix ans de nouveaux jeunes qui viendront peupler cette région, si cette couche des 20-34 peut trouver de l'emploi qui rencontre et ses besoins et ses désirs d'une population où la prospérité est latente et en voie de formation, du moins c'est ce qu'on espère. Contrairement aux autres régions du Québec, la population féminine s'accroît plus lentement que les mâles dans cette région.

En 1961, on comptait plus de jeunes de moins de 14 ans proportionnellement au restant de la population que dans plusieurs régions du Québec. Ce sont les non-actifs qui étaient moins nombreux et comme dans la majorité des régions, environ 40% de la population active travaillait pour faire vivre l'autre 60%.

Sur le plan de l'activité économique, la région des Cantons de l'Est représente un revenu personnel d'environ $230 millions en date de 1961. L'importance de ce revenu personnel est proportionnellement moins élevé que le revenu personnel de la population du Québec. Le revenu personnel per capita des personnes de cette région s'établissait en 1961 à $1,093 et celui de la population du Québec à $1 341.

Les mines et l'agriculture sont les deux secteurs industriels qui mettent en vedette les activités de cette région d'après les statistiques. Avec 6% de la main-d'œuvre agricole québécoise cette région économique sort 7% de la production agricole, soit plus de $20 millions en date de 1961. Au niveau des mines, 7.3% de la main-d'œuvre minière travaillait dans cette région et la valeur de la production minière atteignait $52 4 millions, soit plus de 15% de la production minière du Québec.

Dans l'ensemble de l'activité économique de cette région, la production minière, malgré son importance croissante sur le plan de la valeur de la production, est dépassé au niveau de l'accroissement par le secteur des services et le secteur de la fabrication, lequel représente 36.8% de l'importance économique du secteur.

On trouvera ci-dessous, l'importance de la scolarité de cette région.

NIVEAU DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION NON-SCOLAIRE (1961)
(en pour cent)

	Primaire			Secondaire						
Région	Aucune	1–4	5–7	1–2	3	4	5	Univ.	Diplôme	TOTAL
Le Québec	0.8	9.9	42.6	20.1	6.5	6.9	7.4	2.8	3.0	100
Cantons de l'Est	0.6	11.7	45.9	19.3	6.1	6.2	5.7	2.4	2.1	100

Montréal et sa région

L'importance de la région administrative de Montréal rejoindra d'ici 1981, plus de 60% de la population, soit 4.5 millions sur plus de 7.6 millions.

À la fin de 1969, on comptait la présence de 441 Caisses populaires dans cette vaste région. 227 localités étaient desservies par les Caisses et plus de 82 localités étaient sans banque. La pénétration du mouvement des Caisses Desjardins rejoignait quelque 30% de la population de ce territoire soit 1 105 780 sociétaires, en juin 1968.

Au terme de 1969, les sociétaires voyaient leur nombre augmenter de 110 000 à plus de 1 214 859 membres pour un actif global de $1 025 257 000. Comme dans la majorité des Caisses populaires, le nombre d'emprunteurs sur reconnaissance de dettes et sur prêts hypothécaires atteignait environ 20% du nombre des sociétaires.

Les perspectives démographiques de Gérald Alain montrent qu'il n'y a que la région de Montréal et les territoires du Grand Nord du Québec qui se développeront à un rythme croissant. En effet, la région administrative de Montréal accusait 53.5% de la population du Québec en 1961. Pour 1971, on s'attend à ce qu'elle atteigne 3 681 335, ce qui correspondrait à 57.9% de l'ensemble du Québec. L'accroissement continuera à se faire sentir jusqu'en 1981, tout au moins, pour atteindre le pourcentage de 59.5, soit 4 557 084.

Il y a deux sous-régions tout particulièrement qui contribuent à soutenir l'accroissement de la population de cette vaste région. Il s'agit des sous-régions du Montréal métropolitain et de celle de Terrebonne. Les autres sous-régions s'accroîtront à un rythme beaucoup plus lent.

Si on regarde de près la structure de la population, on s'aperçoit que des efforts énormes devraient être tentés actuellement pour voir à créer des centaines de milliers d'emplois d'ici 1981, parce que le groupe des 20 à 39 ans sera tout particulièrement nombreux, autant chez les hommes que chez les femmes. À part les sous-régions du Montréal métropolitain, Terrebonne et Beauharnois, les autres sous-régions n'auront pas de problèmes d'écoles puisque la population des 0 à 19 ans régressera ou tout au moins se stabilisera.

En 1961, plus de 45% de la population travaillait, soit le plus fort pourcentage de toutes les régions du Québec. C'est une autre caractéristique qui montre le dynamisme économique de cette région. Beaucoup moins de personnes vivent au crochet de ceux qui travaillent. Parmi ceux qui ne travaillent pas, il y a plus 1 058 455 jeunes de moins de 14 ans qui forment 35% de la population de cette région.

Cette région administrative est le *leader* dans à peu près tous les secteurs économiques exceptés dans les secteurs de base, au niveau de l'agriculture, de la forêt, des pêches et des mines. Cette région a un revenu personnel global de plus de $4.5 milliards, ce qui apportait plus de 63% du revenu personnel des Québécois, c'est-à-dire $1 586 per capita en 1961.

C'est l'industrie des services et l'industrie financière qui prennent un essor marqué depuis une vingtaine d'années. Dans l'ensemble, elles représentent 28.5% de l'activité économique de cette région. D'autre part, comme c'est le cas dans les autres parties de l'Amérique du Nord, l'industrie manufacturière voit diminuer son importance relative à l'accroissement des autres secteurs. Malgré que la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière s'est multipliée par 2.5 entre 1951 et 1965, son importance proportionnelle est passé de 39.3% à 30.3%.

La scolarité de cette région reflète son importance dans le tableau ci-dessous.

NIVEAU DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION NON-SCOLAIRE (1961)
(en pour cent)

		Primaire			Secondaire					
Région	Aucune	1–4	5–7	1–2	3	4	5	Univ.	Diplôme	TOTAL
Le Québec	0.8	9.9	42.6	20.1	6.5	6.9	7.4	2.8	3.0	100
La région de Montréal	0.6	8.0	38.8	21.6	7.2	8.1	8.4	3.5	3.8	100



Jules Robillard Raymond Blais, Paul Gauthier.



Claude Beausoleil, Henri-Paul Trudel, Pierre-A. Brisebois.



Renaud Lallier, Denis Martel, Roger Castonguay.



Gilles Laferrière, Yoland Laviolette, André Gariépy.

L'Outaouais

La région administrative de l'Outaouais se distingue par l'importance que ses Caisses populaires accordent à la situation financière de ses membres. Un effort spécial est tenté du côté des prêts hypothécaires alors que les 54 Caisses populaires Desjardins de cette région y ont consacré plus de 40.3% de leur actif en 1969.

On note que cet ensemble de Caisses populaires dessert 43 localités et que dans plus de la moitié d'entre elles, il n'y a pas de banque. Les Caisses populaires desservent une population qu'on estimait en juin 1968 à 234 778 et dont 34.4% était sociétaire.

Les Caisses ont maintenant franchi les 90 000 membres pour un actif de plus de $70 millions.

La population de ce territoire maintient son rythme d'accroissement par rapport à l'ensemble du Québec. D'une proportion de 3.9% en 1961, elle atteindra problablement 3.8% en 1971 et maintiendra ce pourcentage en 1981 pour atteindre une population de 288 588 personnes si on se fie aux perspectives démographiques de Gérald Alain.

Comme dans la majorité des régions du Québec, la courbe de la population suivant le sexe et l'âge varie beaucoup. La variation particulière de la région de l'Outaouais se rattache surtout aux différences d'augmentation entre les groupes d'âge de 5 à 19 ans et de 20 à 34 ans. Le premier groupe verra son nombre augmenter entre 1961 et 1981 de 6 645 et le second groupe verra son augmentation atteindre plus de 38 918 personnes. C'est un genre de facteurs qui peut influencer l'administrateur d'une Caisse populaire dans une politique à moyen et long terme.

Comme dans la région de Montréal, la population comprenant les moins de 14 ans, les chômeurs et les personnes non-actives forment plus de 60% de la population.

Comme il fallait s'y attendre, la main-d'œuvre de cette région de l'Outaouais est surtout occupée



Jules Desbiens,Welley Vézina, Adrien Vachon.

dans la fonction publique fédérale et dans le secteur de la foresterie. 11.4% de la valeur du bois coupé se trouvait dans cette région en 1961. Cette valeur de la production de cette industrie employait 7.7% des employés de ce secteur au Québec.

Le revenu personnel de cette région s'élevait en 1961 à $240 616 516, soit $1 166 per capita, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne québécoise. Les revenus de la région par rapport à l'importance de la main-d'œuvre se trouvent surtout dans le secteur primaire.

La production du secteur de la fabrication qui représentait 31.4% de l'ensemble de l'activité économique a vu doubler sa valeur de 1951 à 1956 tandis que son pourcentage diminuait à 24.1%. Comme dans la majorité des régions, c'est le secteur des services qui connaît le plus fort accroissement partant d'un 8.7% en 1951, pour atteindre 15.1% en 1966.

Sur le plan de la scolarité, on note qu'en 1961, c'était la région qui possédait la plus forte proportion de personnes qui n'avaient jamais fréquenté l'école, soit 1.7% de la région. Dans l'ensemble de cette région, on remarque que 61.8% de cette population n'avait pas dépassé le niveau du cours primaire comparé à 70% dans la région de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Le tableau ci-dessous nous montre la situation de cette région par rapport à l'ensemble du Québec.

NIVEAU DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION NON-SCOLAIRE (1961)
(en pour cent)

	Primaire			Secondaire						
Région	Aucune	1–4	5–7	1–2	3	4	5	Univ.	Diplôme	TOTAL
Le Québec	0.8	9.9	42.6	20.1	6.5	6.9	7.4	2.8	3.0	100
L'Outaouais	1.7	14.3	45.8	17.9	5.7	5.3	5.0	2.3	2.0	100

Rapport de synthèse des travaux et des commissions

Lors de la dernière journée du 11e congrès des Caisses populaires Desjardins, M. Irénée Bonnier, directeur du service de l'éducation de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, présente aux congressistes le rapport de synthèse des travaux et des commissions.



Au début, je voudrais remercier tous les secrétaires de commission dont vous avez les noms dans le programme, ainsi que les membres du Comité de pré-synthèse qui étaient les suivants :

Messieurs
Jean-Paul Descoteaux — U.R. de Montréal,
Gaston Dubé — U.R. de Québec,
Gaétan Lavoie — U.R. de Rimouski,
Claude Marchessault, — U.R. de Saint-Hyacinthe.

Comme vous le savez, (synthétiser) c'est essayer de répéter le plus fidèlement possible ce qui a été transmis par les secrétaires et le comité de pré-synthèse. Merci à tous ces gens qui m'ont fourni les renseignements.

Les objectifs du congrès étaient ceux-ci :

définir les principaux défis que posent aux Caisses populaires la société post-industrielle ; et,

définir également nos politiques d'orientation occasionnées par ces défis.

Si on essaie de voir à vol d'oiseau et très brièvement les communications qui nous ont été présentées lors des plénières, on peut dire ceci :

1 — Le Président du Congrès, monsieur Hogue, nous a souligné que la société dans laquelle nous entrons, est une nouvelle société qui exige de nous, d'une part, plus d'efficacité, une meilleure maîtrise de notre gestion, une meilleure coordination et, d'autre part, une plus grande sensibilité au problème du développement humain et de la pauvreté.

2 — Le Président de la Fédération, monsieur Émile Girardin a retracé les étapes de l'évolution de notre société et la correspondance des services offerts par les Caisses populaires aux différents types de besoins occasionnés par la société rurale, la société en voie d'urbanisation et la société industrielle.

Monsieur Girardin nous a démontré que les services des Caisses populaires ont correspondu aux besoins spécifiques de chaque époque et nous a laissé comme tâche à ce congrès, de définir de quelles façons les Caisses populaires correspondront aux besoins de la société post-industrielle.

3 — Monsieur le sénateur Lamontagne nous a plongés dans la réalité de la prochaine décennie et même de la société de l'an 2000. Comment l'homme maîtrisera-t-il les développements technologiques ? Saura-t-il se renouveler aussi rapidement que les découvertes qu'il occasionne ?

Saurons-nous, sans panique, pénétrer dans un monde inconnu et sans cesse nouveau où se côtoient l'abondance et la pauvreté ?

Pour nous, plus spécifiquement, dans les Caisses populaires, monsieur Lamontagne nous suggère trois défis :

1° Nécessité d'une contribution à la recherche prospective et à la planification ;

2° Collaborer à une stratégie industrielle axée sur l'innovation ;

3° Aider à la définition et au développement de valeurs spirituelles dans une société frustrée et anémique dominée par la technologie.

4 — Monsieur Jean Deschamps apporte des précisions importantes sur cette société technologique, précisions qui nous concernent soit : le phénomène de concentration d'entreprises en vue d'une utilisation plus efficace des cerveaux, des capitaux, de la recherche, de la production et des marchés.

Cette recherche d'efficacité étant un impératif de la société post-industrielle.

La Société générale de financement est un type de concentration dans le but de créer des ensembles cohérents dans les secteurs: métallurgie, produits du bois et alimentation.

Elle pourrait se développer davantage, dans l'avenir, en ne possédant que des entreprises normalement rentables et en confiant à une société de développement industriel la responsabilité des entreprises non rentables au début de leur activité.

5 — Cernant de plus près cette réalité de concentration d'entreprises, nous avons vu avec monsieur Rosario Tremblay, l'important réseau d'institutions complémentaires qui ont été développées par les Caisses populaires, au cours des années, afin de répondre aux nouveaux besoins des membres.

6 — Monsieur Paul-Émile Charron, après avoir rappelé les différentes caractéristiques de notre société, a suggéré des lignes d'action pour les Caisses populaires en vue de pallier aux conséquences de la société de techno-structure ce sont:

1° Collaborer financièrement au développement industriel par de nouvelles formules d'épargne et d'investissement;

2° Collaborer au financement de logements à coût modique;

3° Faire en sorte que les défavorisés bénéficient des services de la Caisse populaire;

4° Intensifier nos efforts pour l'éducation de nos membres à la consommation;

5° Offrir à toute la population et aux jeunes en particulier, la possibilité d'une participation active au progrès économique et social de notre société.

7 — Enfin, monsieur Migué nous a signalé un certain nombre d'impératifs si nous désirons l'efficacité de la coopérative.

1° Nécessité de la participation des membres pour assurer tant le contrôle de la coopérative que la mise sur pied de services correspondant aux besoins des membres;

2° En tant qu'entreprise recherchant l'efficacité, la coopérative locale doit partager avec des organismes de coordination certaines responsabilités en vue d'un rendement optimum; l'objectif poursuivi: la réalisation d'économies d'échelle.

Rapport de synthèse des travaux en commission — le 18 mai 1970

C'est à la lumière de ces exposés que les participants devaient discuter des différentes questions.

On pourrait grouper les différentes considérations des travaux de commission de la façon suivante:

1° Les principaux défis qui se présentent aux administrateurs;

2° L'utilisation de nos fonds sous forme de services offerts:

a) les services sont-ils adéquats;

b) quels services (épargne)
(prêts)
(placements);
pouvons-nous développer dans l'avenir?

3° Pour que ces services soient rendus, d'une façon efficace par les Caisses populaires, dans notre monde de grands ensembles, quelles devraient être les responsabilités
des Caisses populaires locales,
des Unions régionales,
de la Fédération.

1 — Les principaux défis posés aux administrateurs:

— Maintenir des préoccupations humaines face aux développements technologiques;

— Travailler davantage au développement économique et social des milieux défavorisés;

— Être présents, d'une façon efficace, dans les différents milieux étudiants;

— Développer l'éducation à la consommation et faire contre-poids à la mauvaise publicité;

— Participer au développement en collaborant davantage avec les autres organismes coopératifs;

— Concilier les principes de la coopération avec les exigences de la rentablité;

— Réaliser une planification efficace et des communications efficaces (on constate un manque de communication dans les deux sens: de bas en haut et de haut en bas);

— Nécessité d'une plus grande compétence et d'un esprit d'adaptation chez les administrateurs.

2 — Les services aux membres et à la population :

— Participation au développement industrie local par un organisme de recherche au niveau de la Fédération spécialisé dans secteur industriel.

La participation financière se ferait soit par les Caisses populaires locales, soit par la Fédération.

— Les services complémentaires offerts par les institutions ne peuvent se développer parce qu'il y a un manque d'information chez les membres.

— Une autre commission a suggéré un centre, avec cadres permanents, pour l'analyse et la recherche dans un but d'orientation, de développement et de planification pour l'ensemble des organismes ; ce centre pourrait être au niveau de la Fédération ou de l'Institut.

— La Fédération devrait affecter une fraction importante de son budget à la recherche sous toutes ses formes et particulièrement la recherche appliquée (exemple : techniques de gestion).

— Plusieurs commissions ont suggéré de créer un fonds pour développement industriel, lequel serait administré par un organisme supérieur.

— Ce fonds, selon certains, pourrait être financé par les membres, par des achats de certificats au prix unitaires assez minime ; on souhaite que les investissements tiennent compte des besoins régionaux.

— Des délégués voient la nécessité d'établir un réservoir central qui prêterait aux Caisses populaires locales, afin de satisfaire aux demandes de crédit de leurs membres.

— La politique des prêts aux commissions scolaires devrait être réévaluée. Certains croient qu'il faut les augmenter ; d'autres, les diminuer.

— On a constaté que l'augmentation de l'épargne dans les secteurs urbains serait conditionnée à court terme par les investissements tant du Fédéral que du Provincial et par le taux de pénétration de nos Caisses. Dans les milieux ruraux, il est possible que l'épargne diminue à cause de l'exode rural.

— En vue d'augmenter l'épargne, on a suggéré ;

1° Déduction à la source dans les usines, établissement de comptoirs d'épargne dans les lieux d'affaire ;

2° Souscription à des certificats d'épargne progressif et cumulatifs ;

3° Formes diverses d'épargne forcée mais volontaire ;

4° Une éducation à la consommation qui aidera les gens à mieux utiliser leurs épargne ;

5° Une commission s'est demandée si nous ne devions pas établir des Caisses populaires spéciales auprès de groupes de Néo-canadiens.

— *Dans le domaine des prêts :*

1° Former un bureau d'information sur le crédit au niveau de chaque Union régionale ;

2° Avoir une formule d'emprunt plus adéquate ;

3° Collaborer avec le gouvernement provincial dans ses prêts aux défavorisés ;

4° Consentir des prêts industriels et commerciaux par le truchement de la Fédération seulement ;

5° Créer un fonds pour les prêts hypothécaires importants ; ce fonds pourrait être administré soit par les Unions régionales, soit par la Fédération ;

6° Créer un fonds afin de combattre la pauvreté ;

7° Demander au législateur un élargissement de la loi pour nous permettre de prêter sur nantissement de biens meubles ;

8° Apporter les amendements à notre loi pour que les gérants aient plus de latitude dans le domaine du prêt personnel.

— *Dans le domaine des placements :*

1° Des délégués ont recommandé une meilleure diversification du portefeuille et une participation plus intense dans le développement régional.

— cette participation devrait impliquer une plus grande influence sur les Conseils économiques régionaux et une participation au développement industriel par les Caisses de la région administrative.

2° Des centres de placements (*pools*) devraient être créés dans les régions où il n'en existe pas.

3° Une commission a émis un vote de blâme, parce qu'on n'a pas réalisé, selon toutes ses exigences, le centre de gestion et d'analyse de portefeuille.

— Le service de placement et d'analyse de portefeuille existe cependant.

4° Par ailleurs, certaines commissions suggèrent que les politiques de placement soient définies et administrées par les Unions régionales.

5° Continuer de collaborer à la S.G.F.

3 — Afin d'être efficaces dans la mise sur pied des services nécessaires et favoriser la participation, quelles devraient être les responsabilités respectives ses Caisses populaires locales, des Unions régionales et de la Fédération ?

Remarques générales :

— Des délégués s'inquiètent d'une trop grande centralisation tout en reconnaissant la nécessité d'une certaine centralisation face à la compétition.

— On remarque qu'il pourrait y avoir un danger d'un cumul de postes importants chez un nombre restreint d'individus.

— Les administrateurs de Caisses populaires locales sentent le besoin d'être avantageusement intégrés à tout ce qui se développe ; il faudrait trouver des mécanismes pour qu'ils le soient davantage.

— Dans certaines commissions, on a recommandé que les unités locales soient plus efficaces ; pour ce faire, on recommande la consolidation de certaines unités et le développement de comptoirs.

— On a souligné l'importance, pour les Caisses populaires locales, d'avoir des gestionnaires dynamiques, compétents et capables d'assurer un système de communication efficace.

— Afin de favoriser la participation on recommande de :

1° Revaloriser l'assemblée générale.

2° Réserver un accueil particulier aux nouveaux membres.

3° D'améliorer la publicité au niveau régional tout en maintenant une publicité provinciale.

4° Limiter le mandat des administrateurs à deux termes.

5° Faire en sorte que les administrateurs des Caisses populaires locales soient informés et consultés même à l'avance, des projets de leur Unions ou de la Fédération.

— Il faudrait aussi que la Caisse populaire locale consulte aussi ses membres lorsqu'elle veut développer de nouvelles initiatives.

6° Former, au niveau de chaque Caisse, des Comités d'éducation.

7° Réunir les membres par groupes d'intérêt.

8° Une commission a recommandé la mise sur pied d'un secrétariat situé à des pôles d'attraction. Ce secrétariat ferait la promotion des Caisses populaires de la zone.

9° Faire en sorte qu'il y ait plus d'administrateurs bénévoles sur les Conseils d'administration, des Unions et de la Fédération.

En dernier lieu, en ce qui regarde la participation, un certain nombre de dames recommandent qu'au prochain congrès on mette sur pied des ateliers où se réuniraient les dames afin d'étudier, à l'intérieur de leurs préoccupations, des aspects du contenu proposé aux délégués.

Elles suggèrent aussi que le programme des activités féminines soit élaboré par un comité féminin dont les membres seraient choisis dans les Caisses populaires et dans les institutions.

Dans le domaine du partage des responsabilités à différents niveaux, les commentaires suivants furent faits :

1° Reconnaissances de dettes : local
Hypothèque : local et autres organismes
Prêt commercial : Union régionale
Placements industriels : Fédération
Comptabilité et gestion : Fédération
Marketing – publicité et éducation : Trois niveaux

2° La Fédération devrait planifier et coordonner l'Union régionale devrait voir à l'application et la Caisse populaire locale voir à l'exécution.

3° La Fédération devrait exercer un *leadership* plus senti.

4° La Fédération devrait avoir un président à plein temps.

5° On dit qu'on devrait centraliser les services quand il y a économie d'échelle.

6° Certaines commissions croient qu'il faudrait repenser les divisions territoriales des Unions régionales.

7° Une commission recommande que les grandes Unions régionales soient divisées.

Voilà, Monsieur le Président, les principaux commentaires sur les discussions qui se sont déroulées ces derniers jours en atelier.

Vœux

Membres du comité des vœux

Nous reconnaissons, de gauche à droite: MM. Irénée Bonnier, directeur du service de l'éducation à la Fédération des Caisses populaires Desjardins; Marcel Hogue, président du 11e congrès des Caisses populaires; Émile Girardin, président de la Fédération des Caisses populaires; Armand Cadotte, président du comité local d'organisation du 11e congrès; Paul-Émile Charron, directeur général de la Fédération des Caisses populaires; et André Kaltenback, directeur du service de l'information et de la publicité de la Fédération des Caisses populaires.



1. Dans une préoccupation de prospective, que la Fédération développe son service de recherche, afin d'exercer un meilleur *leadership* auprès des Unions régionales pour que celles-ci puissent fournir à leurs Caisses affiliées une orientation mieux définie et une action plus efficace.

2. Que la Fédération étudie l'opportunité et la possibilité d'explorer avec le Gouvernement provincial et la Société générale de Financement différentes formules destinées à promouvoir le développement industriel; quant au prêt commercial qu'une intervention soit faite auprès du Gouvernement provincial pour que les lois soient amendées de façon à pouvoir obtenir un gage valable sur des biens meubles sans en prendre possession.

3. Dans le but de combattre la pauvreté et d'aider des personnes défavorisées à se réhabiliter, de préférence les chefs de familles que les Caisses populaires confient en dépôt à leur Union régionale un montant correspondant à une partie de l'avoir propre, pour créer un fonds et consentir, à ces personnes défavorisées, des prêts à un taux d'intérêt minime, et à des conditions de remboursement faciles; que la Fédération et les Unions régionales étudient avec le ministère de la Famille et du Bien-Être social des formules de collaboration, en vue d'aider des familles éprouvant des difficultés financières.

4. Qu'à l'intérieur d'une politique de participation et d'intégration au milieu, les Caisses populaires établissent des comités d'éducation et notamment d'éducation à la consommation où seraient regroupés les organismes qui s'intéressent au développement économique et social de leur milieu.

Causerie prononcée par M. Robert Bourassa

Lors du dîner de clôture du 11e congrès des Caisses populaires Desjardins qui s'est tenu à Montréal, du 17 au 21 mai, M. Robert Bourassa, premier ministre de la province de Québec, a donné l'assurance aux congressistes que les Caisses populaires pourront diriger leurs investissements dans les domaines industriels et commerciaux. Cette possibilité leur sera accordée à la suite des amendements que le parlement de Québec apportera à la loi des coopératives dès cet été. La nouvelle loi des Caisses d'épargne et de crédit est entrée en vigueur le 15 juillet 1970.

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Je me félicite du fait qu'à l'occasion de mon premier engagement public à titre de Premier Ministre, je puisse m'adresser à un groupe aussi représentatif de la société québécoise.

Je veux voir là, un indice de la collaboration qui doit exister au Québec, entre le Gouvernement et le Mouvement des Caisses populaires, deux des plus importants facteurs d'évolution économique et sociale de notre communauté.

J'ai eu l'occasion de prendre connaissance d'un certain nombre de vos travaux et de me familiariser avec les objectifs de votre Congrès qui se termine. Vous avez voulu, au cours de ce Congrès, examiner les défis que pose notre société dite de techno-structure. Cette société promet à l'homme un développement fantastique dans tous les domaines. Ce développement provoqué par les nouvelles découvertes de la technologie nous forcera à relever des défis que nous avons peu connus jusqu'à présent.

Des congrès comme le vôtre ouvrent des horizons très vastes et vous permettront sans doute de vous situer d'une façon adéquate, comme instrument essentiel de développement économique et social au cours de la décennie 1970.

C'est à cause de préoccupations semblables aux vôtres que nous voulons, durant les prochaines années, mettre un accent tout particulier sur le développement économique du Québec. Non pas que nous considérions que l'homme québécois puisse trouver toutes ses satisfactions dans le seul développement économique de son milieu ; mais nous croyons fermement que seul un développement économique adéquat, qui procure le nombre d'emplois et les revenus nécessaires aux citoyens du Québec, peut garantir le soutien de nos aspirations sociales, culturelles et politiques.

Une société qui se respecte ne peut tolérer qu'un aussi grand nombre d'individus vivent en marge de l'évolution économique, sociale et même culturelle de leur milieu, parce qu'ils ne contribuent pas d'une façon active par leur travail, à l'évolution de ce milieu. Nous croyons que le chômage, par delà ce manque de revenus qu'il entraîne, contribue également à déshumaniser un certain nombre d'individus et à priver notre société d'un apport fructueux de talents et de ressources.

Il ne s'agit donc pas seulement de créer des emplois pour le bénéfice économique qui peut en résulter ; il nous faut également faire en sorte qu'un plus grand nombre d'individus s'associent d'une façon active au développement de la société et participent aussi comme citoyens à part entière au progrès de la collectivité. Voilà, à notre avis, une préoccupation majeure.

Dans la réalisation d'un Québec économiquement plus dynamique, nous avons besoin de l'apport de tous les groupes et de toutes les institutions. Il en est une en particulier qui s'est développée d'une façon vertigineuse et qui a su canaliser les énergies et les épargnes du tiers de la population totale. Cette institution c'est la vôtre.

Vous êtes actuellement un exemple frappant de la réussite collective du milieu canadien-français qui démontre à la face du monde que lorsque nous voulons coopérer, nous pouvons édifier les instruments de notre développement économique et social.

Bien sûr, les Caisses populaires ne possèdent pas à elles seules, la totalité des épargnes au Québec. Cependant, on peut dire qu'à l'heure actuelle près du tiers des épargnes des Québécois se trouve entre vos mains, soit directement dans les caisses populaires, ou dans les autres institutions du mouvement coopératif.

Il ne peut y avoir de développement économique au Québec sans faire appel à la participation des Caisses populaires.

Votre Président rappelait, dans son message d'ouverture, que les Caisses populaires, par leurs placements, avaient grandement aidé au développement des Commissions scolaires, des municipalités, de l'Hydro-Québec et du Gouvernement québécois lui-même. Les Caisses populaires ont vraiment aidé financièrement les Commissions scolaires, par l'importance des achats d'obligations, qu'elles ont faites dans ce domaine. Votre



Président soulignait avec raison qu'il s'agissait là d'un apport essentiel au développement de l'éducation qui, comme vous le savez, constitue toujours une priorité pour le Québec.

Mais il nous faut maintenant envisager d'autres priorités qui sont celles du développement économique. En effet, ces investissements considérables que nous avons fait dans le domaine de l'éducation doivent trouver leur prolongement dans une économie plus dynamique, afin de fournir à nos jeunes tout autant qu'à l'ensemble des travailleurs québécois des emplois en nombre et en qualité suffisante.

C'est pourquoi, pour rencontrer ces nouvelles exigences, le Gouvernement du Québec doit compter sur la participation de toutes les institutions qui canalisent l'épargne, afin que cette épargne soit davantage axée sur la réalisation de nos nouveaux objectifs économiques.

Nous sommes déterminés à obtenir la collaboration de tous ceux qui peuvent investir dans le développement économique du Québec.

Il est heureux, comme je le disais tantôt, que mon premier contact officiel dans ce domaine se fasse auprès de vous, Messieurs les Administrateurs des Caisses populaires. S'il est des gens dont les objectifs sont près de nos préoccupations et qui comprennent l'importance du développement économique et du progrès social, c'est bien vous Messieurs, puisque ce sont là les objectifs mêmes de votre mouvement.

Vous êtes les premiers depuis mon élection comme Premier Ministre du Québec, à qui je demande officiellement de collaborer à la réalisation des objectifs économiques du Québec.

Si je m'adresse à vous, c'est que je sais que je ne serai pas déçu. Comme vous le dites vous-mêmes, il est temps que votre mouvement participe directement à l'essor économique du Québec.

La loi actuelle qui vous régit vous permet déjà jusqu'à un certain point de jouer un rôle important sur le plan économique . . . Vous ne demandez pas mieux que de voir s'accroître votre participation à la vie économique de la collectivité.

Aussi, je suis particulièrement heureux de vous annoncer ce midi que dès la session de juin prochain, les amendements nécessaires à votre loi seront apportés, principalement en ce qui concerne les pouvoirs de placements de capitaux par vos caisses et vos fédérations.

Si le gouvernement québécois, avec votre collaboration a décidé de considérer les amendements dont je viens de parler comme prioritaires, c'est qu'il a voulu souligner l'importance qu'il attache à la contribution de votre mouvement dans le développement économique et industriel du Québec.

Ceci ne veut pas dire que les Caisses populaires ne devront pas continuer d'assumer leurs responsabilités sociales et éducationnelles auprès de leurs membres, non plus que leur rôle dans le domaine de la consommation et de l'habitation.

Comme le soulignait d'ailleurs M. Girardin, votre mouvement a joué un rôle capital dans ces domaines et il est essentiel au bon équilibre économique et social du Québec que vous puissiez continuer à le jouer.

Je suis, quant à moi, convaincu que même en affectant une partie plus importante de votre portefeuille à des objectifs de développement économique et industriel, vous pourrez tout de même continuer à vous décharger de vos responsabilités sociales et éducationnelles.

D'ailleurs, votre contribution au domaine proprement économique ne sera pas une activité entièrement nouvelle pour vous puisque nous connaissons tous la collaboration étroite que vous avez apportée à une société comme la Société générale de financement; cette collaboration pourra peut-être s'accentuer durant les prochaines années s'il arrivait que la capitalisation même de la société était augmentée.

Collectivement, tous nos efforts doivent tendre vers l'édification d'une société plus équilibrée, d'une société qui doit faire face aux défis du changement et qui doit procurer à tous les citoyens du Québec le maximum de sécurité et de prospérité, non pas simplement en visant la richesse et l'abondance pour elles-mêmes mais, bien plutôt en cherchant à créer, ici au Québec des conditions économiques et sociales qui puissent permettre aux individus comme à la collectivité de se développer et de s'épanouir.

C'est là, vous le savez, l'objectif que nous nous sommes fixé; cet objectif est largement appuyé par la population québécoise. Je viens, au nom du Gouvernement québécois, demander la collaboration de votre mouvement et je sais d'avance que cette collaboration nous est assurée, comme elle l'a été dans le passé.

La Fondation Émile Girardin



Lancement officiel de la Fondation Émile-Girardin

Nous apercevons dans l'ordre habituel : MM. J.-Gaudiose Hamelin, gérant, Union régionale des Caisses populaires Desjardins de Montréal, Jean-Paul Labelle, vice-président, Union régionale des Caisses populaires Desjardins de Montréal, Émile Girardin, président de la Fédération de Québec et de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins de Montréal et Gilles Tittley, directeur, Service de l'éducation, Union régionale des Caisses populaires Desjardins de Montréal.

Le projet de Fondation annoncé lors des fêtes du 50e anniversaire de services ininterrompus aux Caisses populaires de Monsieur Émile Girardin, est maintenant réalité.

En effet ce projet de lancement d'une Fondation devant porter le nom d'Émile Girardin, président de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins, fait suite au désir unanime exprimé par les collègues de celui qui préside aux destinés du Mouvement des Caisses populaires.

Déjà la Fondation Émile-Girardin est constituée en corporation à but non lucratif par lettres patentes du gouvernement de la Province de Québec.

Les buts

Les buts et objectifs tels qu'ils apparaissent aux lettres patentes et au règlement, se lisent comme suit :

La Fondation est une œuvre sociale, économique et coopérative qui poursuit les buts suivants :

a) Promouvoir l'éducation et la recherche dans les domaines coopératif, économique, financier et social ;

b) Accorder des bourses à des personnes désirant poursuivre des études dans des institutions canadiennes ou étrangères dans les domaines coopératif, économique, financier et social ;

c) Subventionner toute personne ou toute institution poursuivant au Canada des recherches ou y assurant l'éducation dans les domaines de la coopération de l'économie et de la finance.

La fondation, dans la poursuite des buts énumérés à l'article précédent doit également se soucier de promouvoir le développement de l'idéal coopératif des dirigeants et employés du Mouvement coopératif Desjardins, tel que prôné par le Fondateur des Caisses populaires Desjardins, le Commandeur Alphonse Desjardins, en offrant aux dits dirigeants et employés l'occasion de se perfectionner par des études dans les domaines coopératif, économique, financier et social, le tout conformément à l'article précédent.

Les membres

A) Membres corporatifs :

Comme fonds initial, une somme de $310 000 00 est aujourd'hui versée au président de la Fondation. Cette somme comprend le résidu des recettes des fêtes du 50e anniversaire de M. Girardin, des contributions de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins, de l'Assurance-Vie Desjardins et de La Sauvegarde.

Ont été invitées à faire partie de la Fondation, à titre de membres corporatifs, la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins et les huit (8) autres institutions du Mouvement coopératif Desjardins.

B) Membres donateurs :

Il existe également une catégorie dite de membres donateurs, dont peut faire partie, toute association, société, corporation, compagnie ou personne qui consentira un don ou un legs à la Fondation pour la poursuite de ses buts.

Sont invités particulièrement à se joindre à cette catégorie de membres, les autres Unions régionales de Caisses populaires Desjardins et toutes les caisses qui leurs dont affiliées ainsi que tous les membres de ces caisses.

Le 11e Congrès des Caisses populaires

Mes chers amis,

J'ai eu l'avantage de voir avec quels soins attentifs les membres du Comité provincial avaient choisi le thème et les sous-thèmes de ce Congrès. Tout avait été bien pensé afin de faciliter la tâche des présidents, des secrétaires et des hommes de ressource. Ce qui n'enlevait rien à leur initiative, bien au contraire, les rencontres préliminaires leur permettaient d'envisager les diverses solutions possibles ou, du moins, divers angles des problèmes qui se posaient.

De leur côté, les membres du Comité local s'étaient ingéniés à vivre d'avance toutes les évolutions des délégués, de l'inscription au départ. Chacun par son rôle bien défini, avait prévu toutes les situations afin de satisfaire même les plus exigeants. De l'avis des délégués et des épouses, personne n'a failli à sa lourde tâche. C'est incroyable le nombre de détails à prévoir et les petits problèmes d'adaptation à résoudre sur place.

Le thème mis en place, les conférenciers vinrent à tour de rôle apporter un éclairage permettant à tous les participants dans les commissions, de pousser plus avant leurs études sur les sujets ouverts aux discussions. D'aucuns se plaisent à répéter que les discussions furent franches, libres de toutes les contraintes. Des discussions d'adultes, quoi . . .

Peut-être n'est-ce pas possible de donner suite à toutes les suggestions, de nous rendre à toutes les recommandations. Mais il est indispensable de s'arrêter à chacune et d'y réfléchir. Chose certaine, c'est que le comité de régie de la Fédération reverra et étudiera chaque phrase de la synthèse et chacun des quatre vœux, afin de saisir le Conseil d'administration de toute action à prendre ou de tout problème à soumettre aux Unions régionales.

Mes chers collègues, ceux qui sont venus au Congrès sont repartis avec une riche documentation qui doit aussi profiter à ceux qui n'ont pu venir. Le Congrès nous a fait réfléchir, nous a fait percevoir une nécessité d'orientation nouvelle dans la gestion de nos Caisses. Nul ne sait de quoi demain sera fait, il faut se préparer à agir avec détermination, mais avec la plus grande prudence, ce qui ne veut pas dire immobilisme.

La Caisse est au service des membres et de la communauté à laquelle ces membres appartiennent. La Caisse doit être réellement présente dans tous les milieux de la société. Elle doit éclairer ses membres et les aider à trouver des solutions à leurs problèmes de consommation ; elle doit non seulement les éduquer à l'épargne mais aussi au crédit. Que tous les dirigeants s'inspirent des travaux présentés au Congrès, pour entreprendre avec foi et sérénité la nouvelle décennie.

Le Congrès doit avoir un lendemain. Quand à la Fédération et aux Unions régionales, elles ont du pain sur la planche pour au moins deux ans et pour aussi alimenter les prochains congrès régionaux qui se tiendront en 1971.

Tous et chacun des organisateurs du Congrès ont droit à la reconnaissance des dirigeants et des membres des Caisses.

Émile Girardin

Montréal, le 2 juin 1970

Commandeur de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem



M. Émile Girardin, président de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, a passé du titre de Chevalier à celui de Commandeur de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem. C'est le doyen du Sacré Collège, le Grand Maître de l'Ordre, Son Éminence le cardinal Eugène Tisserant, qui a remis les grades aux dignitaires canadiens, à Montréal.

IMPRIMÉ AU CANADA